SYNTHÈSE

RESEAU NATURA 2000
DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation
ETANGS DU SEGALA

FR 7300876
Département de l'Aveyron

Mai 2009

Document d'objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Etangs du Ségala »
site FR7300876

DOCUMENT DE SYNTHESE

Validé en comité de pilotage le 14 avril 2009

Liste des membres du comité de pilotage local

La composition du comité de pilotage locale du site a été définie par l'Arrêté préfectoral n° 2007-018-2 en date du 18 janvier 2007.
En préalable, il est important de noter que dans l'Aveyron, et depuis la mise en œuvre de la Loi DTR de 2005 (développement des Territoires Ruraux), c'est la première fois qu'une Collectivité Territoriale assure la maîtrise d'ouvrage d'un tel dossier en la personne morale du SIAV2A (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou). Ainsi le Comité de Pilotage est présidé par un Elu local en la personne de Madame Marie-José Rouquette, membre du Bureau de la Communauté de Communes du pays Rignacois et maire adjoint de Rignac.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

Présidente : Madame Marie-José ROUQUETTE

1) Services de l'Etat et des établissements publics
   - Mr le Préfet de l'Aveyron,
   - M. le sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue,
   - M. le Directeur Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées,
   - M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aveyron,
   - M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de Patrimoine de l'Aveyron,
   - M. le Chef du service départemental de l'Aveyron de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage,
   - M. le Chef de la brigade départementale de l'Aveyron du Conseil Supérieur de la Pêche (ONEMA),
   - M. le Délégué Régionale de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

2) Collectivités territoriales
   - M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,
   - M. le Président du Conseil Général de l'Aveyron,
   - MM. Les coprésidents de l'association pour le développement du pays Rouergue Occidental,
   - M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou,
   - M. le Président de la Communauté de Communes du plateau de Montbazens,
   - M. le Maires d'Anglars Saint-Félix,
   - M. le Maire de Bournazel,
   - Mme le Maire de Privezac,
   - M. le Maire de Roussennac,
   - M. le Maire de Vaureilles,

3) Etablissements socio-professionnels et gestionnaires
   - M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron,
   - M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez,
   - M. le Président de Chambre des Métiers de l'Aveyron,
   - M. le Président de l'Office de Tourisme du plateau de Montbazens,
   - M. le Président de l'Office du Tourisme du Pays Rignacois,

4) Associations et experts
   - M. le Président de Nature-Aveyron,
   - M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
   - Mme la Présidente de Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Rouergue,
   - M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron,
   - M. le Président de la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron,
   - M. le Président du Conservatoire Régionale des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées,
   - M. le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen,
   - M. le Président de l'Association pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de l'Aveyron,
   - M. Gérard BRIANE, Géographe,

5) Représentants des propriétaires exploitants
   - M. Jean CAVILLE, propriétaire de l'étang de Bournazel
   - M. Daniel GINESTET, propriétaire de l'étang de Anglarès,

SOMMAIRE

Avant propos 6

Introduction 7

I Contexte géographique et physique 12

A Situation géographique et administrative 12
1 Communes concernées 13
2 Présentation de la zone d'étude 14

B Caractéristiques environnementales du modelé 17
1 Topographie 17
2 Pédologie 18
3 Géologie 20

C Caractéristiques atmosphériques 21
1 Précipitations températures 21
2 Vents 22
3 Climat 22

D Contexte hydrologique 23
1 Bassin versant réseau hydrographique 23
a le sous-bassin versant de l'Alzou 24
b le sous-bassin versant de la Diège 25
c les étangs dans le réseau hydraulique 26

II Contexte historique des étangs du ségala dans le cadre de la procédure Natura 2000 28
1 Contexte historique 28
a Essor des étangs sous l'ancien régime 29
b Régression du nombre d'étangs au XIXème siècle 31
c Permanence d'anciens usages, nouveaux usages et risques au XXème siècle 31
2 Caractères originaux des principaux étangs du Ségala 32

III Contexte socio-économique 35

A Présentation des principaux acteurs concernés par le site Natura 2000 « Etangs du Ségala » 35

B L'activité agricole 37
1 L'âge des chefs d'exploitation et la SAU exploitée 38
2 Les productions 39
3 Les surfaces exploitées dans la zone d'influence 40
4 Les mesures contractuelles avec l'état 40
5 Les projets à court et moyen terme des exploitations 40

C Les activités cynégétiques 45

D Les activités halieutiques et piscicoles 46

E Les activités de loisirs et de tourisme 47
1 Les activités de loisirs et tourisme du territoire du pays Rignacois 47
2 Les activités de loisirs et tourisme du plateau de Montbazens 48

IV Etat des lieux écologiques 50

A Etude odonates 52
1 Bibliographie et méthodologie utilisées 52
2 Synthèse des observations 52
3 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire 52
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial 53
5 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire 53
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial 53

B Etude reptiles et amphibiens 55
1 Bibliographie et méthodologies utilisées 55
2 Synthèse des observations 55
3 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire 55
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial 55
5 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire 55
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial 55

C Etude ornithologique 56
1 Espèces étudiées 56
2 Méthodologies utilisées 56
3 Synthèse des observations 56
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire 57
5 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial 57
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire 57
7 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial 57

D Etude phytosociologiques 60
1 Bibliographie et méthodologies utilisées 60
2 Synthèse des inventaires : dynamique d'évolution et préconisation de gestion . 60
2.1.1 Végétation flottante relevant du Lemnion minoris. 60
2.1.2 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae. 62
2.1.3 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae. 64
2.1.4 Végétation flottante relevant du Nymphaeion albae 65
2.1.5 Végétation flottante relevant du Potamion pectinati. 67
2.2 Végétation des groupements euro-sibérien des vases fluviatiles 69
2.3 Végétation flottante relevant des gazons à Eleocharis des eaux peu profondes ... 71
2.4 Peuplements de grandes laîches (Magnocaricion). 72
2.5. Végétation relevant du Mentho-juncion. 74
2.6 Végétation relevant du Calthion palustris. 75
2.7 Végétation du Phragmition communis. 76
2.8. Végétation du Convolvulion sepium. 77
2.9 Formations des prairies pâturées relevant du Cynosurion cristatii. 79
2.10 Végétation de l'Alnion glutinosae. 80
2.11 Végétation du Faxino - Quercion 81

E Espèces animales de la directive habitat dans le document d'objectif « Etangs du Ségala » 83

V Hiérarchisation des enjeux et détermination des objectifs de conservation 84
A Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats d'IC 84
VI Propositions de gestion 86
A Les actions de gestion : MAET 86
B Les fiches actions correspondant à des projets 97

AVANT-PROPOS

A travers le projet NATURA 2000, le plateau de Montbazens-Rignac a véritablement redécouvert la richesse environnementale représentée par le site des Etangs du Ségala.

Cette richesse en biodiversité est directement liée à l'action de l'Homme au fil du temps, à commencer par la création de ces retenues artificielles dont certaines datent du Moyen Âge.

Aujourd'hui encore, les activités humaines, bien que différentes du passé, sont encore présentes dans cette région du Ségala dominée par l'élevage et une agriculture de plus plus familiarisée avec les mesures agri-environnementales.

C'est ce contexte agricole particulier, associé à l'usage majoritairement privatif des étangs, qui a amené les acteurs du territoire à proposer un DOCOB prenant en considération les logiques socio-économiques en plus de la composante strictement environnementale.

Je remercie donc très sincèrement les différents acteurs du territoire (Elus, socio-professionnels, agriculteurs, administrations) pour leur implication au sein des groupes de travail locaux. Ce sont eux, qui avec l'appui des techniciens et scientifiques, à l'issue d'une phase de concertation riche et dense, ont identifié le panel d'actions à mettre en oeuvre dans ***une véritable logique de développement durable****.*

Il s'agit maintenant d'animer et de concrétiser sur le terrain la mise en oeuvre de ces projets. Ce n'est qu'avec l'implication du plus grand nombre que nous pourrons réussir la mise en oeuvre du DOCOB des Etangs du Ségala dans une vrai dynamique de territoire.

Marie-José ROUQUETTE

Elue locale
Présidente du COPIL Natura 2000 des Etangs du Ségala

INTRODUCTION

« **Favoriser le maintien de la Biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. Natura 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable »**

Natura 2000 est un réseau issu de deux **directives européennes** : la directive Oiseau qui instaure les **Zones de Protection Spéciales** (le 2 avril 1979) et la directive Habitat qui instaure les **Zones Spéciales de Conservation** (le 21 mai 1992). Ce réseau est donc fondé sur des critères spécifiques de rareté d'intérêt écologique tant des points de vue des espèces que des habitats (***schéma 1 page suivante***)

L'objectif avoué d'une telle démarche est de conserver la biodiversité dans une démarche de **développement durable.**

Pour mettre en place le réseau Natura 2000, la France a choisi la voie de la concertation et de la contractualisation.

La concertation est organisée dans le cadre d'un Comité de pilotage local, constitué par les élus, des représentants socioprofessionnels, des propriétaires, des collectivités, des associations d'utilisateurs de l'espace…

Ce Comité de pilotage a pour mission de définir les orientations de gestion du site Natura 2000 et d'encadrer l'élaboration du DOCOB, document définissant les objectifs de conservation durable du site et les mesures de gestion appropriées.

Le Comité de pilotage s'appuie sur des groupes de travail ouverts à tous les acteurs locaux, afin de recueillir leurs expressions et attentes et de bâtir avec eux un véritable projet de territoire qui soit partagé par tous.

La contractualisation est l'outil de gestion durable des sites Natura 2000 : l'engagement des propriétaires et ayants droits dans des contrats avec l'Etat est basé sur le volontariat. Ces contrats permettront aux signataires d'être rémunérés pour des travaux qu'ils auront réalisés dans le respect des mesures de gestion préconisées dans le DOCOB. Pour les agriculteurs, les contrats prendront la forme d'engagements de type « mesures agri-environnementales ».

Enfin, les activités économiques et de loisirs ne sont pas remises en question par Natura 2000 : agriculture, activités de pleine nature, chasse, pêche… sont compatibles et peuvent être complémentaires avec les objectifs de gestion des sites Natura 2000. Toute activité contribuant à la préservation et à la valorisation des sites Natura 2000 peut faire partie du plan d'action du DOCOB.

Ce DOCOB Etangs du Ségala, porté fortement par les élus du site Natura 2000, se veut un projet de territoire – volet environnement- inscrit dans une démarche de développement durable où l'activité humaine, dans tous ses aspects (économique, social et culturel) est au centre du dispositif.

Schéma 1 : Le réseau Nautra 2000 et les directives européennes

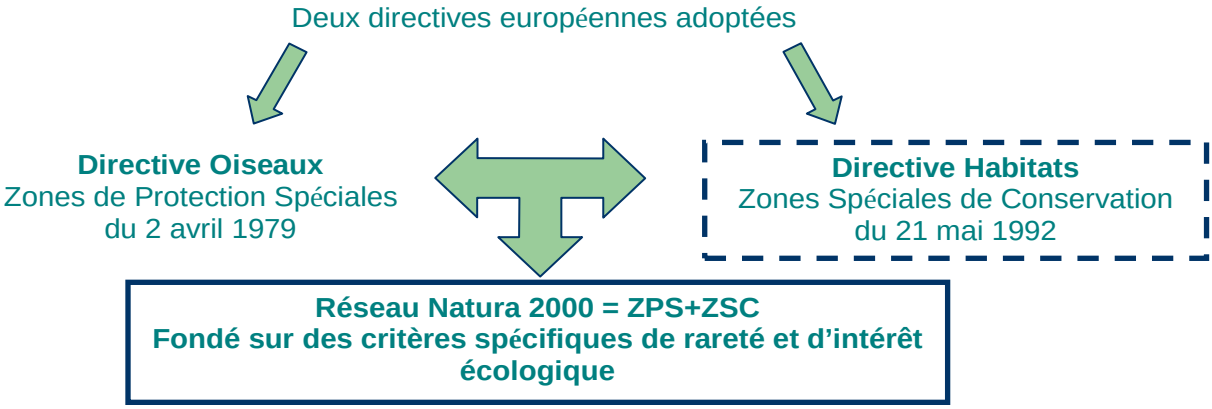

Source : http://www.natura2000.fr/

Figure 1: Localisation des sites natura 2000 par domaine biogéographique en France

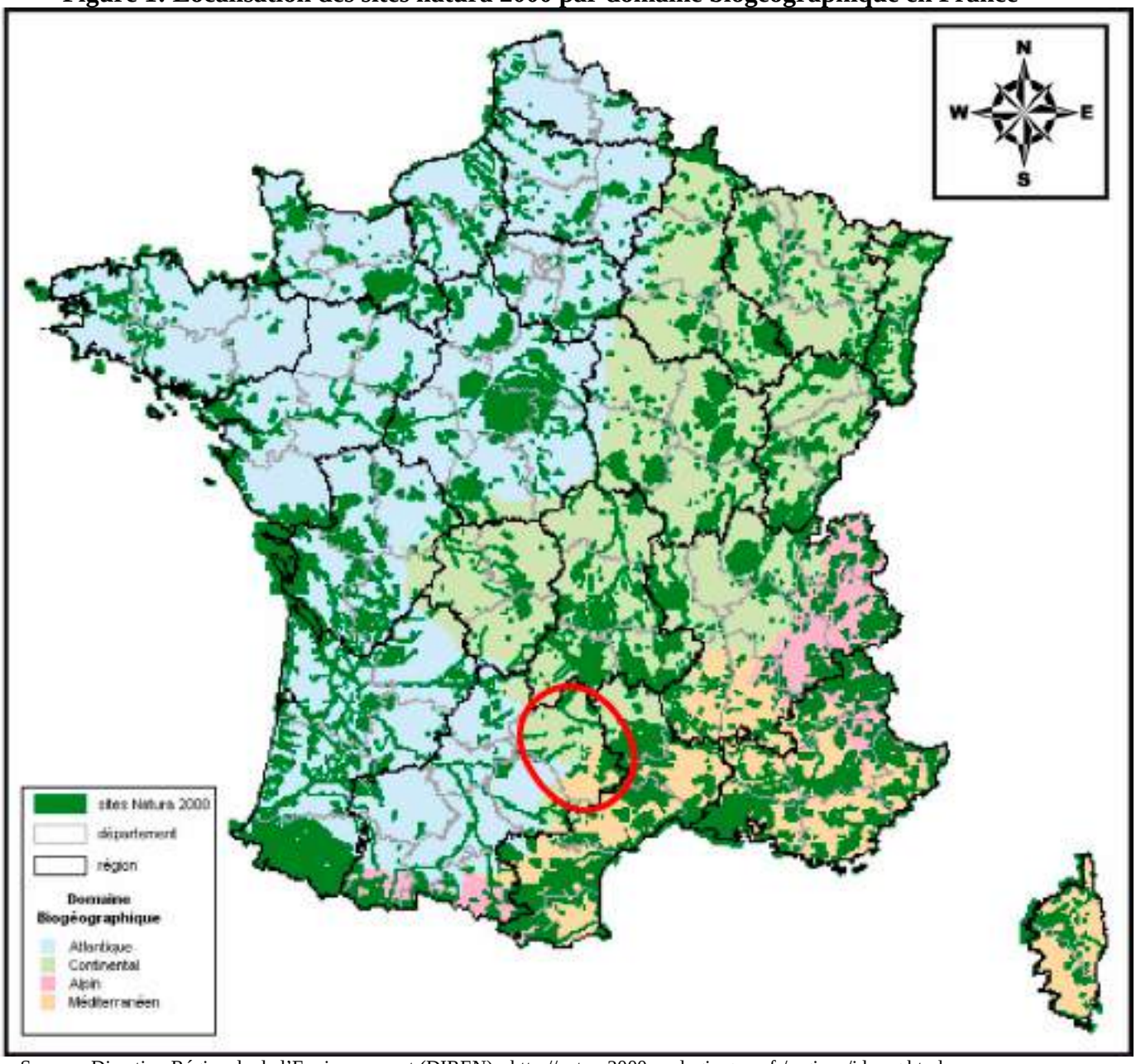

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ; http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/idxreg.html

L'Aveyron (cerclé de rouge) est situé au carrefour de **trois domaines biogéographiques** sur les quatre que compte la France (seul le domaine biogéographique alpin y est absent).
Dans l'Aveyron, l'influence continentale est la plus présente, surtout au nord du département, alors qu'au sud l'influence de la mer méditerranée domine.

Figure 2 : Les sites Natura 2000 issus de la directive Habitats en Midi-Pyrénées

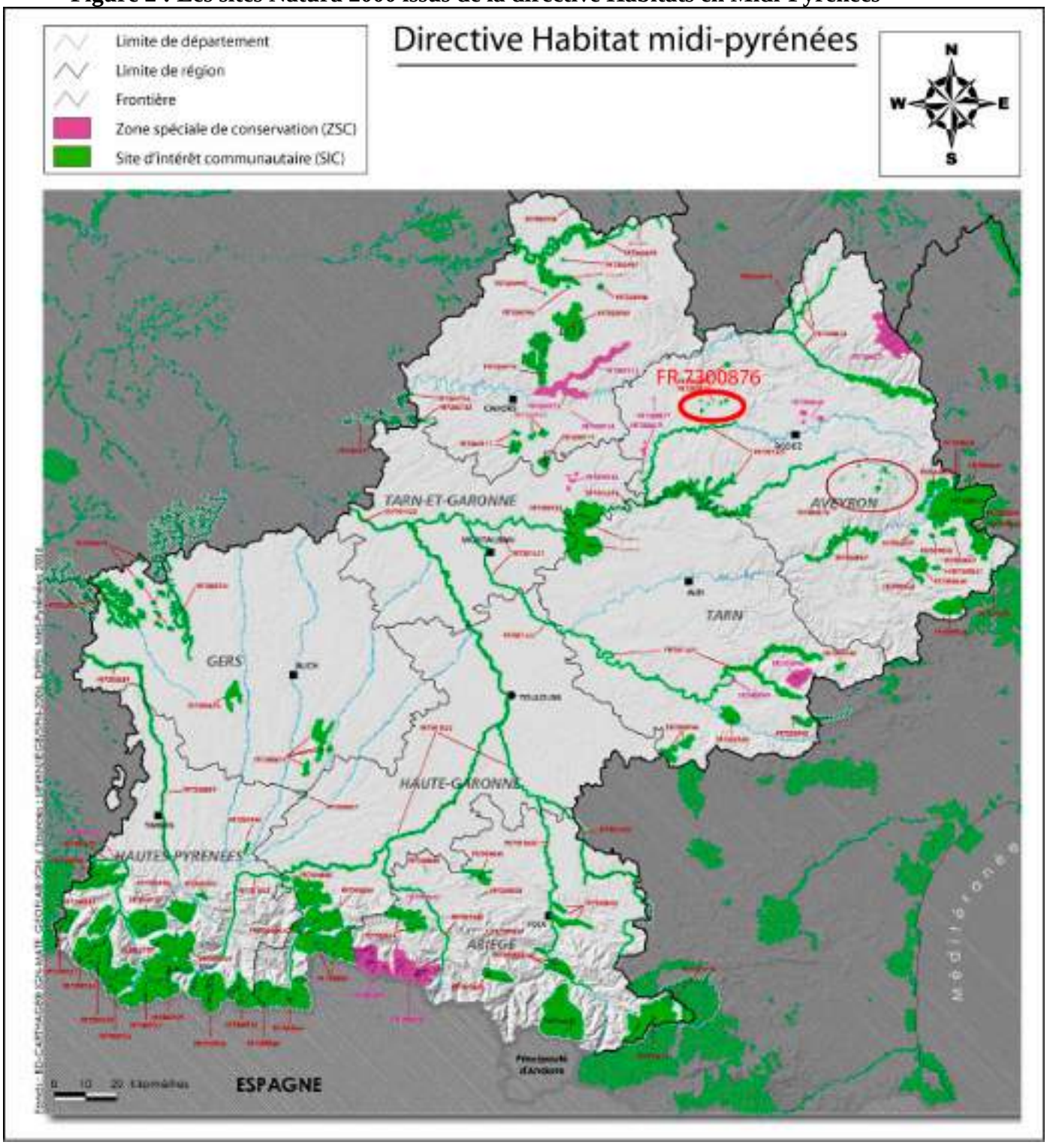

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ; http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR62.html

Le Site Natura 2000 FR 7300876 Etangs du Ségala fait partie d'**une série de petits sites** à l'échelle de la région Midi-Pyrénées. Sur cette région, mis à part les grands sites de montagne des Pyrénées, l'Aveyron est un des départements les plus concernés par les Sites d'Intérêts Communautaires, mais aussi, l'un des seuls à posséder des sites de dimension aussi réduite.

Figure 3: Les sites Natura 2000 en Aveyron

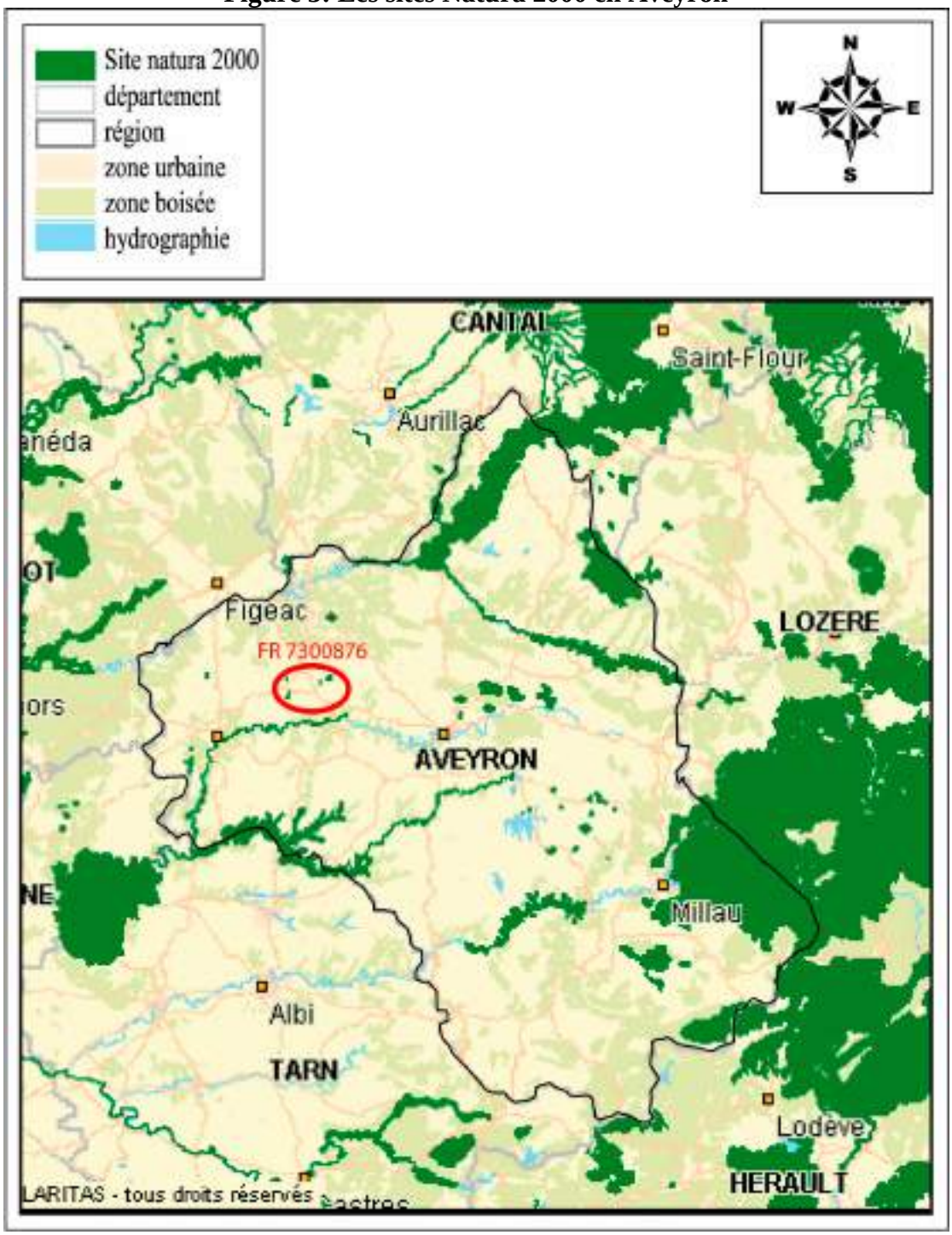

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/departements/DEPFR622.html

Cette carte permet de visualiser la dispersion et l'emprise faible de ce site Natura 2000 au nord de la Vallée de l'Aveyron.

Le site Natura 2000 « Etangs du Ségala » est en fait un ensemble de petits sites localisés sur plusieurs communes et communautés de communes. Nous verrons tout au long de ce diagnostic territorial la **situation de contact** de la zone, que ce soit des points de vue administratif, environnemental et humain.

I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE

A Situation géographique et administrative

Ce site **dispersé géographiquement** se trouve au sein de différentes entités administratives de l'Aveyron. Il est partagé entre deux arrondissements, deux cantons et deux communautés de communes, ainsi que plusieurs communes.

Figure 4: Situation du Site Natura 2000 "Etangs du Ségala"

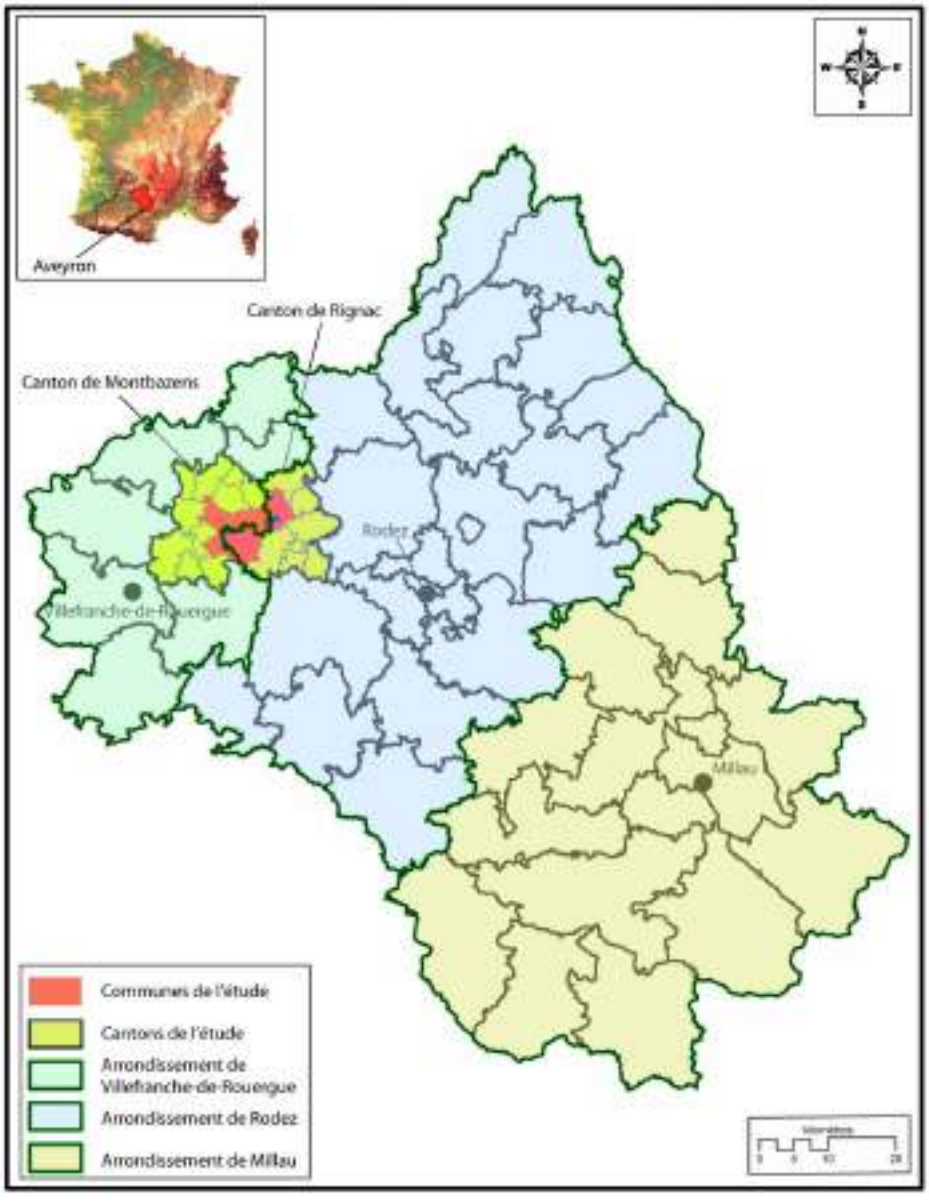

Source : BD Carto, Aveyron

Cette carte présente le site Natura 2000 **à l'interface** des arrondissements de Villefranche-de-Rouergue et de Rodez, respectivement en vert et en bleu.
Aux confins de chacune de ces entités, les cantons de Montbazens et Rignac sont en vis-à-vis et se partagent les communes concernées par ce site.

1- Communes concernées

Ainsi, ce site Natura 2000 est concerné par **plusieurs ensembles administratifs** qui devront collaborer pour la gestion du territoire. La carte ci-dessous montre la situation d'interface de la zone d'étude à l'échelle des cantons.

Figure 5 : Les communes et cantons concernés par le Site FR 7300876

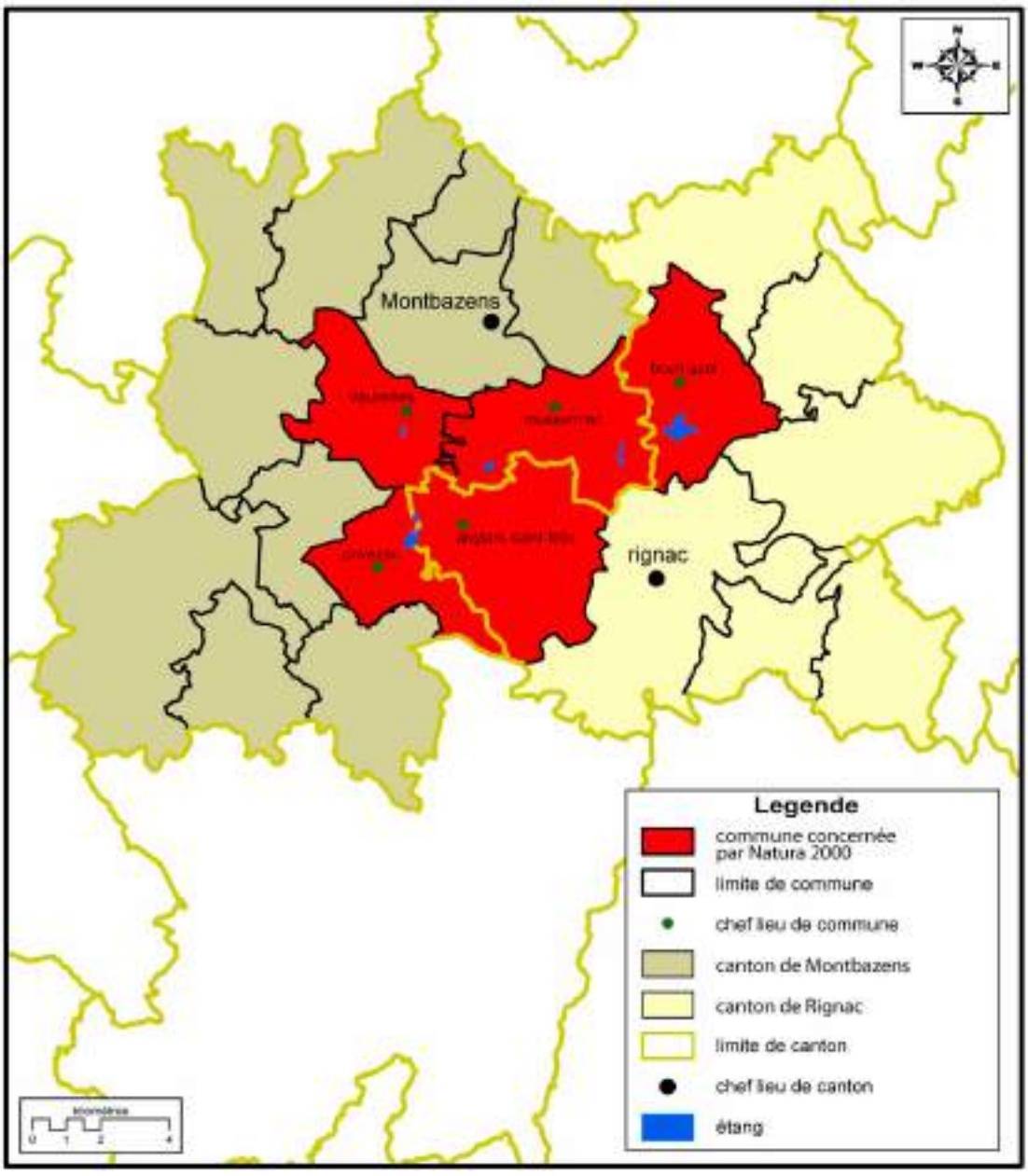

Source : BD Carto, Aveyron

Cette carte visualise les **cinq communes** concernées par l'étude : trois se situent sur le Canton de Montbazens et deux sur le canton de Rignac. Il est important de noter que ce dernier fait partie de la **Communauté de Commune du Pays Rignacois** alors que la **Communauté de Commune du Plateau de Montbazens** ne se superpose pas tout à fait au canton. En effet, la Commune de Maleville, située à l'extrême sud-ouest du canton sur la carte, n'en fait pas partie.

Tableau 1: Fiche d'identité des communes concernées par le site Natura 2000

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	CANTON	SUPERFICIE	POPULATION	DENSITE	ALTITUDE
ANGLARS SAINT-FELIX	Rodez	Rignac	22,22 Km²	562 Hab	25 Hab / Km²	400 m
BOURNAZEL	Rodez	Rignac	16,35 Km²	246 Hab	15 Hab / Km²	520 m
PRIVEZAC	Villefranche -de-rouergue	Montbazens	11,09 Km²	273 Hab	25 Hab / Km²	376 m
ROUSSENAC	Villefranche -de-rouergue	Montbazens	17,27 Km²	429 Hab	25 Hab / Km²	495 m
VAUREILLES	Villefranche -de-rouergue	Montbazens	14,24 Km²	434 Hab	30 Hab / Km²	508 m

Ce tableau résume les informations générales des communes concernées par l'étude (Administratives, Démographiques, Géographiques…). Il vient compléter les deux cartes précédentes en quantifiant les informations de superficie, de densité et d'altitude. Comme on peut le constater sur la Figure 5, la Commune d'Anglars-Saint-Félix est la plus étendue et la plus peuplée. La commune de Privezac est la plus petite. La commune la plus densément peuplée est celle de Vaureilles.

2- Présentation de la zone d'étude des étangs

Après avoir situé les étangs au sein des grandes entités administratives, il est intéressant de cerner la situation de chacun d'entre eux. Ainsi, la carte suivante (Figure 6) présente les étangs dans leur commune respective, mais aussi les **périmètres d'influence** du site de chaque étang. Ces délimitations sont le fruit d'un **compromis** entre les **volontés locales** et l'étendue du bassin versant (ou sous bassin versant) en amont des étangs. Ces zones d'influence ont été arrêtées aux premières **limites physiques** rencontrées autour des étangs (route départementale, communale, limite de parcelle…) et ont permis de déterminer le périmètre d'étude du site Natura 2000 (en jaune sur la carte). On notera que les zones construites ne sont pas incluses dans ce zonage.

Situés à une distance presque équivalente des villes de Montbazens et Rignac, les étangs ont une position intéressante à **proximité des bourgs** et des routes départementales.

On notera aussi que, sur la carte topographique au 1/25 000^{e} de l'IGN, une multitude d'autres étangs et retenues collinaires apparaissent dans cette zone.

Les différentes surfaces aquatiques concernées par notre étude sont situées dans le Ségala, le tableau suivant met en exergue le rapport entre la surface mouillée et la zone d'influence du site.

Tableau 2 : Surface des étangs et zones d'influences de la zone d'étude

ETANG	SURFACE MOUILLEE psic DIREN (Ha)	ZONE D'INFLUENCE Périmètre d'étude (Ha)	RATIO : SURFACE MOUILLE / ZONE D'INFLUENC (%)
BOURNAZEL	29,8	182	16,4
ROUDILLOU	4,2	59	7,1
SAINT-MARTIN	3,5	25	14
ANGLARES, PRIVEZAC	13,3	136	9,8
LE VERN	1,7	18	9,4
TOTAL	52,5	420	14

Il est à noter que la surface mouillée arrêtée par la DIREN ne représente pas la surface exacte des étangs, il y a un débordement de quelques mètres selon la nature des berges, sur les parcelles environnantes.

Sur la commune de Bournazel, l'ancien **« étang des landes »**, situé à 800m du village est alimenté par plusieurs sources naissant dans l'étang même et par le ruisseau des Agades formé par les fontaines du Fau et du Cayrou. Sa superficie est de **20 hectares, 54 ares et 70 centiares**.

Sur la commune de Roussennac, **l'étang du Roudillou**, à 200 m à l'Est du Mas del Bosc, est alimenté par le ruisseau du même nom, affluent de l'Alzou. Il représente une superficie de **2 hectares 79 ares et 30 centiares**.

Le petit **étang Saint Martin** n'est alimenté que par une fontaine et représente une surface de **19 ares et 30 centiares**.

Sur la commune de Privezac, **l'étang du Moulin de l'Estang** est alimenté par le ruisseau d'Anglars, affluent de l'Alzou, il représente une superficie de **9 hectares et 50 ares.**

Sur la commune de Vaureillles, **l'étang du Vern** fut récemment curé (dans les années 1970) et s'apparente plus à une **retenue collinaire** destinée à l'**irrigation**. De plus, il fait parti du bassin versant de la Diège qui se jette dans le Lot.

Les quatre premiers étangs, intégrés au bassin de l'Alzou qui se jette dans l'Aveyron, sont **d'anciens viviers**, péchés régulièrement et très poissonneux. Leur présence fut longtemps liée à celle d'un château.

Figure 6 : Localisation des étangs dans les communes

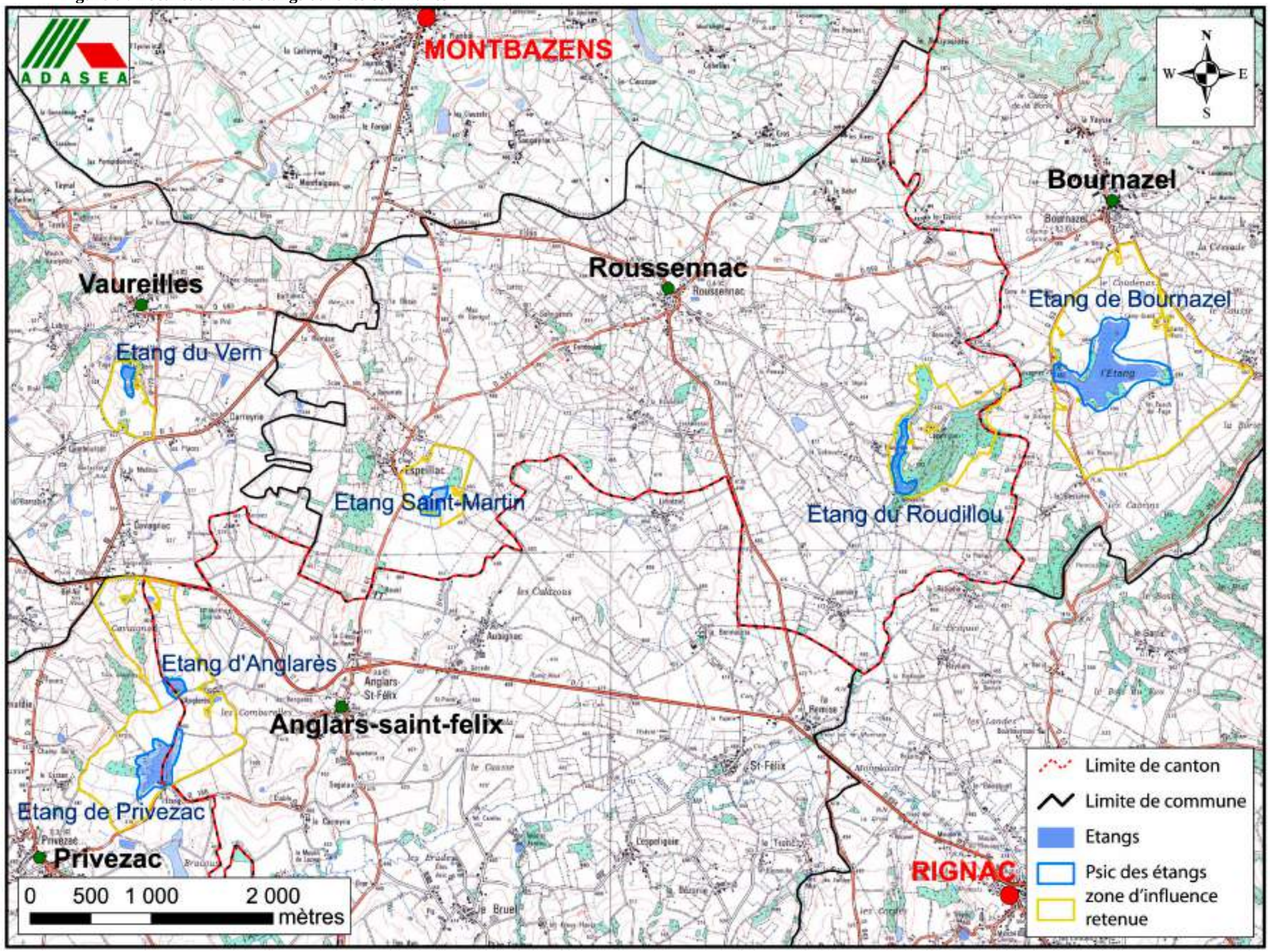

B Caractéristiques environnementales du modelé

1 - Topographie

À très grande échelle, les communes de l'étude font partie d'un grand ensemble naturel de l'Aveyron : le **Ségala**. Nous sommes à la limite du bassin de Decazeville.

À une échelle moindre, la zone d'étude se situe au contact de deux entités : le plateau agricole ou **causse de Montbazens** et le semi-bocage de polyculture sur schiste et gneiss du plateau de Rignac. On est ici **au contact du Bas Ségala et du causse de Montbazens**.

Figure 7 : Modèle numérique de terrain des cantons de Montbazens et Rignac

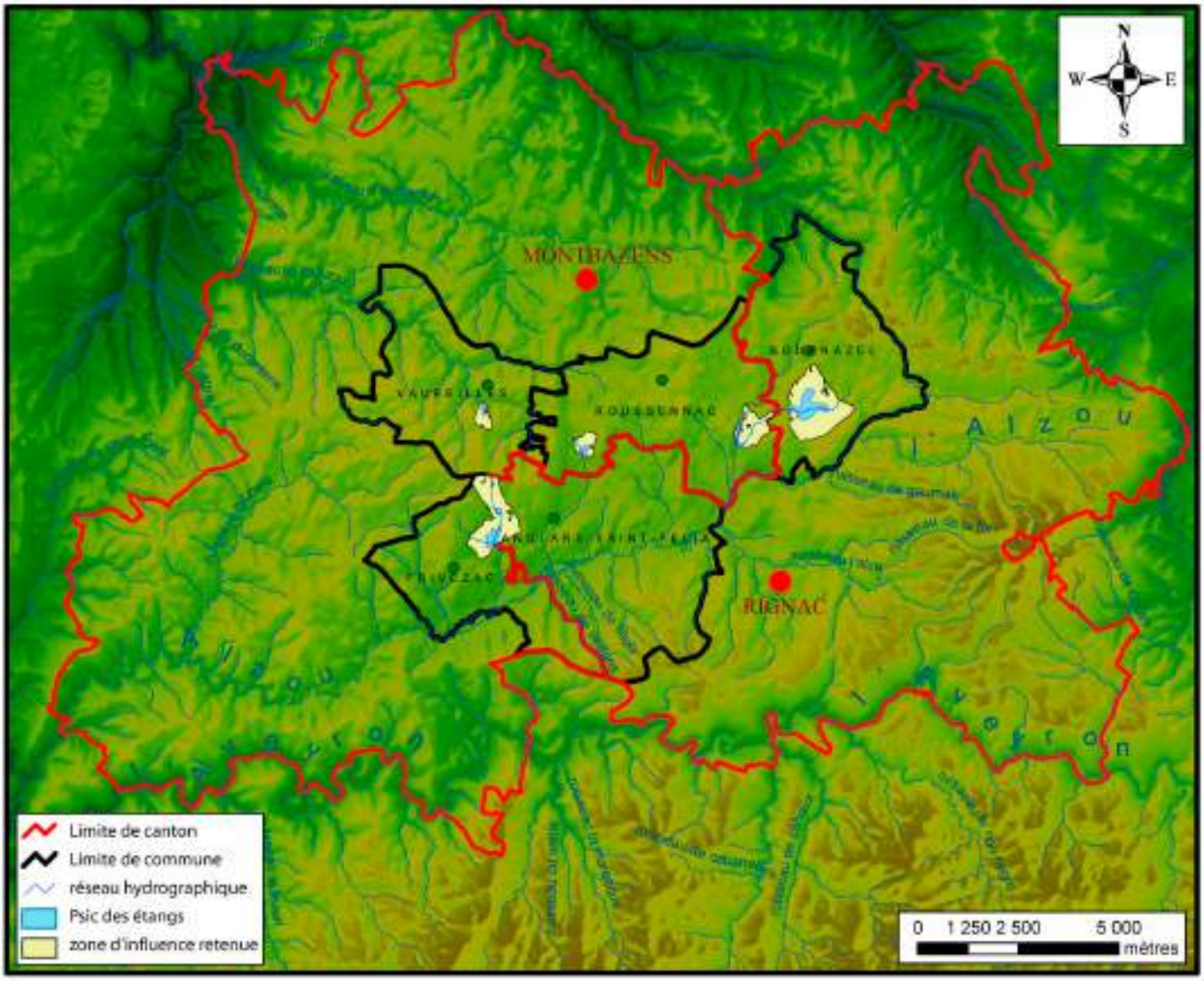

Source : MNT de l'Aveyron, BD Alti Aveyron

Sur cette représentation du modelé de la zone d'étude, on voit que le **plateau de Montbazens-Rignac** est situé entre la vallée du Lot au nord, celle du Riou Viou au nord-est et celle de l'Aveyron au sud. A l'ouest, la faille de Villefranche-de-Rouergue marque la limite des affleurements rocheux du causse formant le lit de la Diège. A l'est, le causse calcaire laisse progressivement la place aux monts de Buenne hébergeant les sources de l'Alzou.

Le causse de Montbazens, d'une **altitude moyenne de 425 m,** a peu de caractéristiques des causses à part quelques pertes de ruisseau près de la ville de Montbazens. Composé d'une succession de vallons, cet espace s'apparente plus à un **espace de transition** entre les causses et le Ségala.

Afin de déterminer les substrats rencontrés sur la zone d'étude, ce chapitre analysera tout d'abord les différents types de sols que l'on trouve dans la zone de Rignac Montbazens et ensuite la carte géologique au 1/50 000^{e} sera analysée et commentée à l'échelon des étangs.

2 - <u>Pédologie</u>

Figure 8 : Types de sols en Aveyron et dans la zone d'étude

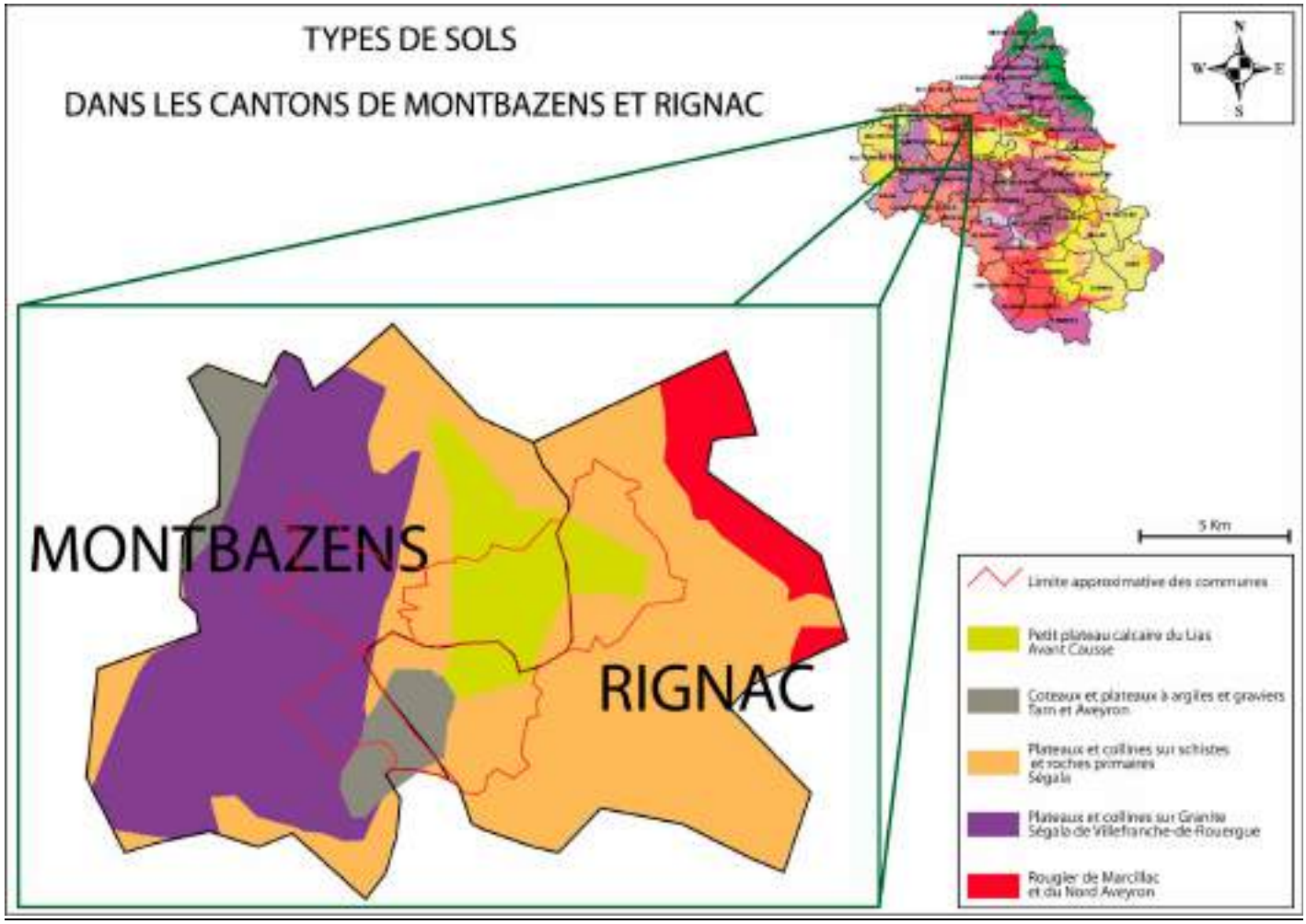

Source : http://www.midipyrenees.chambagri.fr/craspip/ancien_site/morpho/html/departements/combi_12.html

Sur cette représentation, on peut remarquer que les cinq communes de l'étude forment une véritable **mosaïque de sols**. Le petit plateau calcaire du Lias caractéristique des avants causses représente la partie centrale de la zone d'étude (en jaune). Les plateaux et collines sur granites sont situés principalement sur la partie occidentale des communes alors que les argiles et graviers présents sur les coteaux et plateaux sont peu représentés et concentrés au sud de la zone. Enfin partout ailleurs, ce sont des schistes et roches primaires du Ségala.

Figure 9 : Carte géologique de la zone d'étude

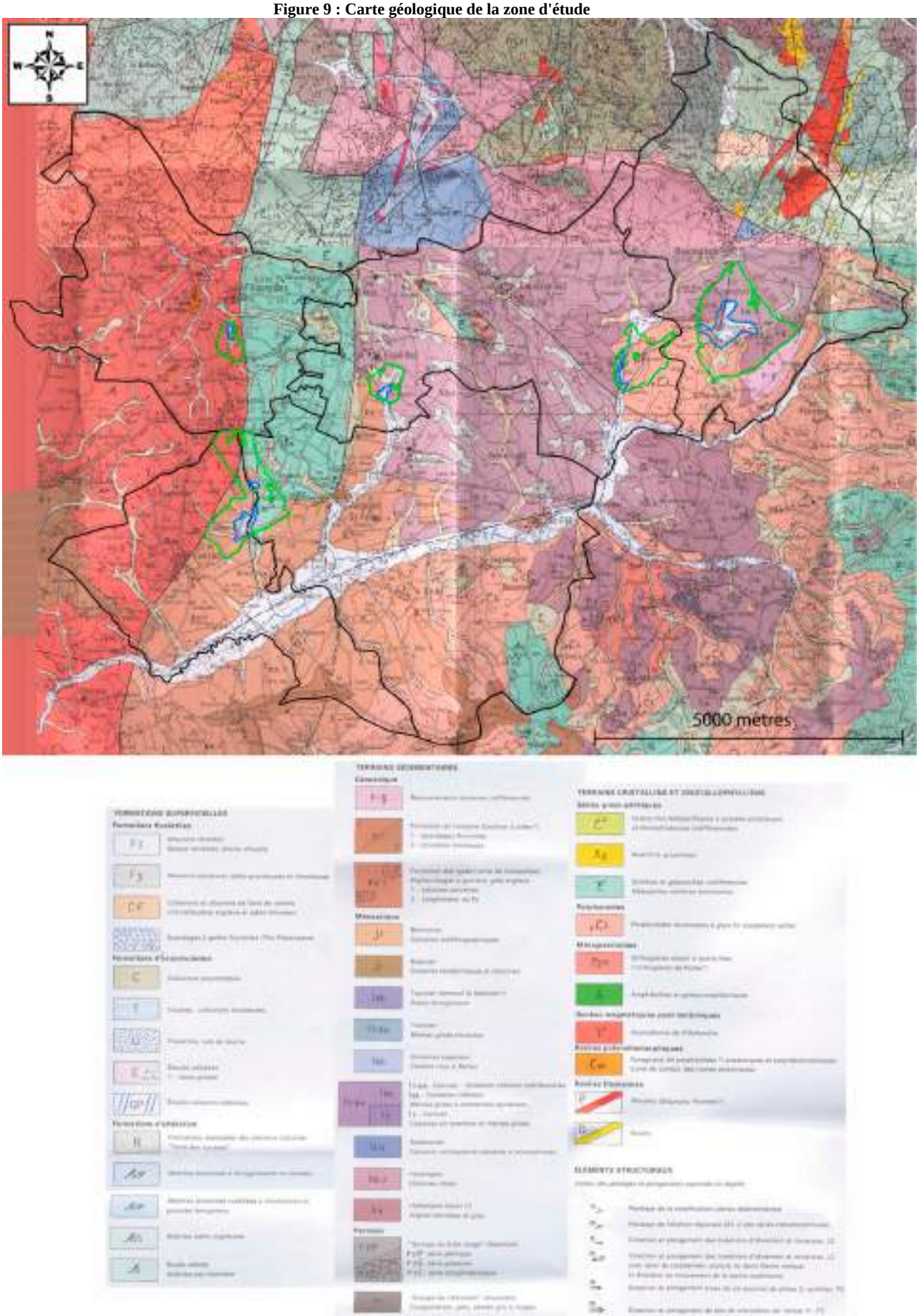

3 - Géologie

Sur la figure précédente, on retrouve les grandes zones de la Figure 8. En effet, le polygone jaune de cette dernière apparait en mauve sur la carte géologique. La couleur chair se retrouve en rose clair et vert clair des terrains cristallins et cristallophylliens de la légende de la carte géologique. Le gris, quant à lui, se retrouve dans le rose un peu plus foncé des terrains sédimentaires du Cénozoïque de la légende (e6-7). Enfin le mauve de la figure 8 se retrouve en rouge dans la carte géologique au 1/50 000.

En observant la carte géologique, la position des étangs à l'interface de plusieurs formations géomorphologiques et souvent en présence de faille (présente ou supposée) se confirme. Ils sont pour la plupart situés entre les terrains primaires du Ségala et les terrains secondaires des causses calcaires.

L'étang de Bournazel est situé entre les terrains sédimentaires de l'Hettangien (-200 millions d'années) du Mésozoïque au nord et les terrains cristallins à orthogneiss acide du précambrien. A l'Est, à l'Ouest et au Nord des petites zones d'accumulation de colluvions et d'alluvions argileux et sablo-limoneux se sont déposés en fond vallons. A l'Ouest, le résultat de l'altération du plateau calcaire donne naissance à la « terre des causses » en amont de l'étang. Au sud, des dépôts de colluvions ont donnés naissance à une formation d'accumulation.

L'étang du Roudillou est dans la même situation que le précédent, à la limite entre les deux mêmes zones. Cependant l'orientation est différente ; en effet, les terrains sédimentaires récents se trouvent à l'Est de l'étendue d'eau alors que les terrains primaires se trouvent à l'ouest. Des colluvions argileux et sablo-limoneux se sont accumulées au Nord-Est de l'étang, alors qu'au nord et au sud, se trouvent respectivement une basse terrasse et une plaine alluviale. Tous ces terrains superficiels sont issus de formations fluviatiles venant de l'étang de Bournazel et de la source au nord du village de Bournazel.

L'étang d'Espeillac est en situation de contact entre les formations récentes du Lias (Secondaire) à l'Est et les formations du Cénozoïque (tertiaire) à l'ouest, composées d'argiles rouges à graviers et de grès argileux déposés durant l'éocène et l'oligocène. Dans la partie sud de la zone d'influence, des alluvions récentes issues des formations fluviatiles sont présentes. Au Nord, l'altération du causse a donné naissance à des formations résiduelles des plateaux calcaires.

Les étangs du Vern sont les seuls qui ne se trouvent pas à la frontière de plusieurs formations géologiques. Ils sont sur le rebord de la formation de Granodiorite de Villefranche : roche magmatique post-tectonique de texture grenue composée de granite.

Enfin, les étangs de Privezac et d'Anglarès sont les seuls qui ne soient pas en bordure du causse. Ils se trouvent à la rencontre des terrains cristallins composés de schistes et greywackes, qui sont les roches les plus profondes et dont la trame est composée principalement de quartz et d'albite, qui se trouvent à l'ouest des étangs d'Espeillac (argiles rouges à graviers et grès argileux). Le long du réseau hydrographique (principalement orienté Nord/sud), des colluvions et alluvions se sont déposés en fond de vallons. Au nord-ouest de la zone d'influence du périmètre PSIC, on rencontre la même formation granitique qu'au Vern. Cette séparation est due à la présence de la faille de Privezac. La zone d'influence de ces deux étangs est la plus diversifié de toute la zone Natura 2000 car on est en présence de trois types de roches dominants dont la formation géochronologique est très espacée.

Ainsi après avoir abordé les facteurs environnementaux liés à la lithosphère, il est utile de s'intéresser à ceux qui sont liés à l'atmosphère.

C Caractéristiques atmosphériques

Le Rouergue (ancien nom du département de l'Aveyron avant 1789) se trouve dans une position de **carrefour climatologique** car sa situation méridionale dans le Massif Central lui offre les influences méditerranéennes et océaniques. Bien qu'étant en basse montagne, la zone d'étude subit l'influence de **trois types de climat** : le climat **méditerranéen** par le sud, le climat **continental** par le nord et l'est, et le climat **océanique** par l'ouest et le sud ouest.

1 - Précipitations et températures

Sur le diagramme ombrothermique ci-desssous, on se rend compte que les précipitations sont très variables. A partir du mois de décembre, on note une diminution pour atteindre un seuil en mars, puis en avril, on constate une augmentation jusqu'au maximum annuel en mai. Ensuite il y a une diminution jusqu'en juillet où l'on atteint le minimum annuel moyen. De juillet à octobre, l'augmentation est régulière jusqu'à 90 mm de pluie mensuelle, puis une légère baisse en novembre avant de retrouver les valeurs du mois précédent.

Ainsi on constate un **pic**, près de 110mm de pluie en moyenne pour le **mois de mai**. Le **minimum moyen annuel est en juillet**, avec moins de la moitié de cette valeur, soit près de 50mm de pluie. D'après ce diagramme, la moyenne annuelle des précipitations est de 912 mm par an.

Les températures sont plus régulières et on constate un **minimum au mois de janvier** avec 4,7°C en moyenne. Ensuite, le mercure grimpe progressivement afin d'atteindre un **maximum en juillet** avec une moyenne mensuelle de 20,6°C. Enfin, les températures baissent progressivement jusqu'en janvier.

Graphique 1 : Données climatiques à Rignac

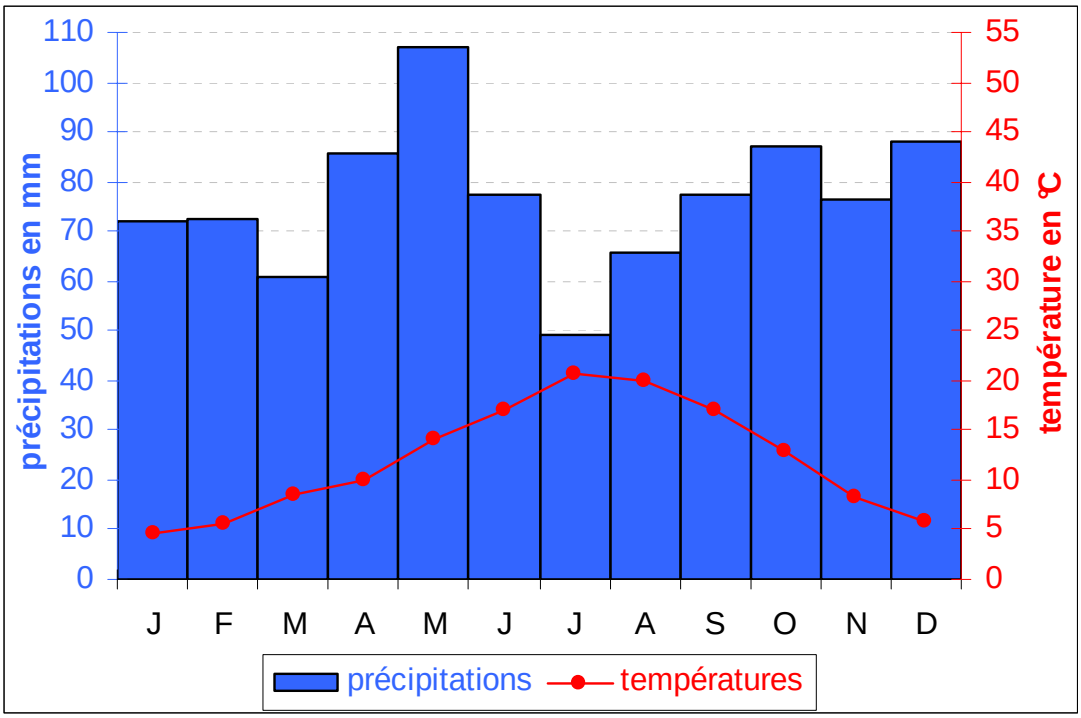

Source : Météo France

2 - Vents

En Aveyron, les vents dominants sont ceux d'est et du nord-ouest. Les souffles d'est et du nord amènent un temps froid et sec tandis que les vents d'origine occidentale et méridionale, apportent avec eux les précipitations sous forme de pluie ou de neige.

Figure 10 : Rose des vents de la station automatique de Villefranche-de-Rouergue

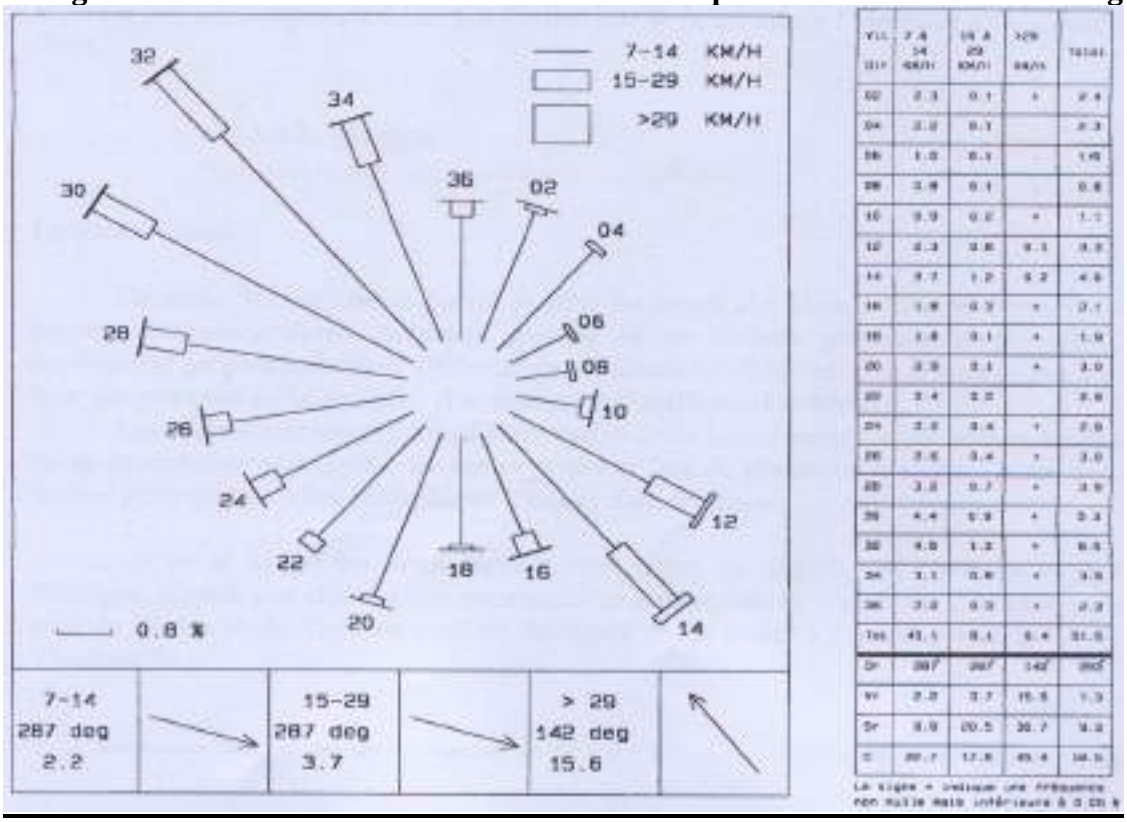

Source : Météo France

La Figure 10 permet de dire que les **vents dominants,** et aussi les plus rapides, sont de N**ord-Ouest**. En effet, si on regroupe les valeurs 30 et 32, on se rend compte qu'elles représentent près de 11% des vents. Ces derniers sont porteurs de **perturbations**.

Les vents de Sud-Est qui assèchent les masses d'air, ont une influence non négligeable sur le territoire avec près de 7 %.

Cette zone peut-être considérée comme **peu ventée** car, les vents les plus fréquents sont ceux de 7 à 14km/h (43,1%). Viennent ensuite les vents de 15 à 29km/h (8,1 %) et enfin les vents supérieurs à 29km/h représentent seulement 0,4%. On peut déduire qu'il y a près de 48,5 % des vents qui sont inférieurs à 7km/h ce qui représente de fait le plus grand pourcentage.

3 - Climat

L'ensemble de ces données permet de dire que l'on est dans un **climat de type océanique** avec des hivers doux et humides et des étés frais et bien arrosés. De manière globale, il n'y a pas de période de sécheresse en été, hormis quelques saisons exceptionnelles telles 2003 et 2006. L'amplitude thermique moyenne est relativement peu élevée : environ 15°C de moyenne annuelle.

D Contexte hydrologique

1- Bassin versant et réseau hydrographique

L'aire de collecte des eaux de l'Aveyron est un sous bassin hydrographique drainé par plusieurs bassins versants

Figure 1: les bassins versant de l'Alzou et de la Diège

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (DCE)

Les étangs sont **partagés entre les bassins du Lot et de l'Aveyron**. Ainsi nous sommes ici en présence de deux bassins versants, celui de l'Alzou, affluent de l'Aveyron et celui de la Diège affluent du Lot.

Figure 2 : le réseau hydrographique de la zone d'étude

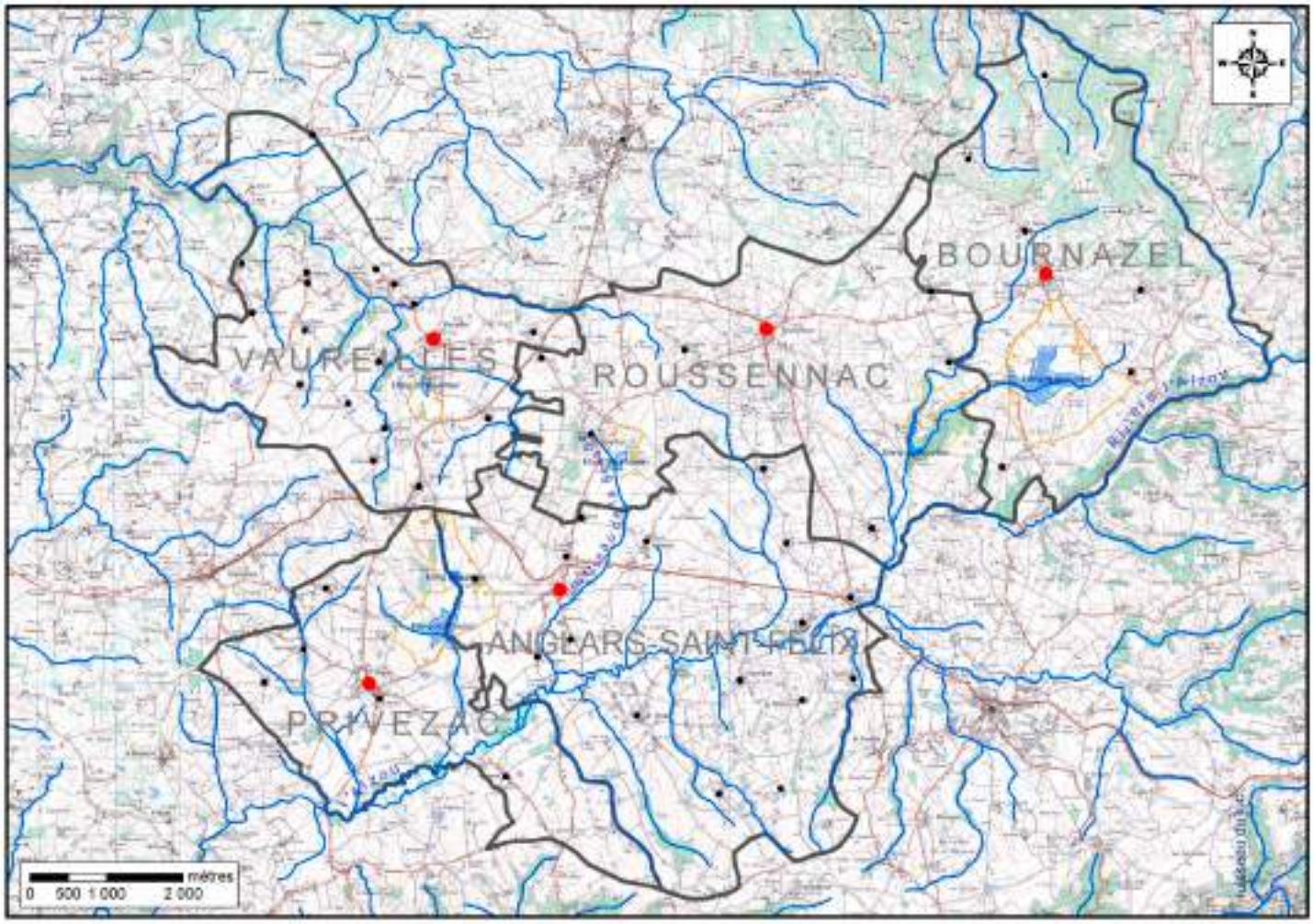

a. Le sous-bassin versant de l'Alzou

C'est sur la Vallée de l'Alzou que sont assis les étangs du Ségala, à l'exception de l'étang du Vern, localisé sur le BV de la Diège.

Depuis ses sources de Goutrens (en limite du Rougier de Marcillac), l'Alzou s'élargit progressivement en empruntant un paysage typiquement agricole (plaines et vallons bocagers). Ce n'est qu'une dizaine de kilomètres en amont de sa confluence avec l'Aveyron, que la rivière entre dans un paysage de gorges sauvages, à faciès forestier (chêne pédonculé, châtaigneraies).

La Vallée de l'Alzou
en aval de Manhols – partie aval (gorges)
(commune de MALEVILLE)

en aval de la Carreyrie – partie amont
(commune d'ANGLARS SAINT-FELIX)

Au niveau morphodynamique, l'Alzou présente 2 visages :

- sur les ¾ de son linéaire amont (zones de plaines et vallons sur lesquelles sont positionnées les étangs du Ségala), le cours d'eau a été largement modifié au début des années 1980. En effet, la rivière et ses principaux affluents ont été lourdement recalibrés et enrochés. Parallèlement, ces travaux sur les cours d'eau se sont accompagnés de restructurations et d'aménagements fonciers (remembrements, drainages, création de retenues collinaires d'irrigation) dans l'objectif de répondre aux besoins de terres pour l'agriculture en pleine expansion à cette époque. Les modifications de pentes générées par la rectification du tracé, ont localement bouleversé les équilibres hydrodynamiques, d'autant plus que des mesures d'accompagnement n'ont pas été intégrées aux travaux (plantations par exemple). Au niveau des conséquences dommageables de ce type d'interventions, nous pouvons citer l'érosion régressive (avec accentuation des érosions de berge et parallèlement de dépôt de matériaux), l'augmentation des vitesses d'écoulement (intéressantes au droit des parcelles concernées mais néfastes en terme de gestion du risque d'inondation en aval), et la destruction des milieux humides et habitats piscicoles. Au niveau de la ripisylve, nous notons un manque de diversification lorsqu'elle existe (beaucoup de peupliers de cultures).

Parallèlement, l'Alzou et ses principaux affluents sont victimes d'étiages estivaux généralement très sévères. D'autre part, la qualité de l'eau laisse encore trop souvent à désirer malgré des efforts importants consentis ces dernières années, tant par les collectivités (création et/ou mise aux normes de stations d'épuration des eaux, création de SPANC intercommunaux) que par le monde agricole (mises aux normes de bâtiments, sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement).

Fort heureusement, les étangs patrimoniaux tels que ceux identifiés sur le site NATURA 2000 des étangs du Ségala ont été épargnés au niveau de leur aspect physique. Ces derniers constituent encore à ce jour une réserve de biodiversité intéressante.

- Sur le dernier ¼ de son linéaire, l'Alzou retrouve un faciès plus naturel, dans un paysage typiquement de gorges, et par conséquent abandonné (phénomène de vieillissement de la ripisylve comme pour l'Aveyron).

La directive cadre sur l'eau (DCE) classe le bassin versant de l'Alzou en MEFM (masse d'eau fortement modifiée). A noter qu'une étude d'opportunité concernant la mise en oeuvre d'une procédure de gestion intégrée du bassin versant de l'Aveyron (intégrant la vallée de l'Alzou) devrait être lancée très prochainement à l'initiative du SIAV2A.

b. le sous bassin de la Diège

Le linéaire de rivière recensée sur le territoire est au total de 210 km.
C'est sur ce bassin versant que se situe l'étang du Vern.

L'essentiel du territoire est un paysage de moyenne montagne vallonné avec une « zone de plateaux amonts », une « zone de plaine colluviale intermédiaire » et la « zone alluviale du Lot ».Ces trois zones sont entrecoupées de zone de ruptures de pente qui entaillent profondément le paysage. Ces zones de gorges sont toute fois de faible longueur.

Le ruisseau de Castille porte son nom jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Cureboursot, il devient ensuite le Toulzou.

Le Toulzou ne déroge pas à la règle. Il prend sa source sur le plateau de Vaureilles pour rejoindre la vallée alluviale du Lot par le biais de la Diège. Durant son parcours le Toulzou sillonne la plaine alluviale de la Diège dans laquelle il va se jeter. On constate une rupture de pente importante constituée par les gorges du Toulzou avant d'arriver dans la plaine alluviale de la Diège.

La principale problématique de la Diège est la sévérité des étiages qui a de lourdes conséquences sur le milieu.

En ce qui concerne les qualités physico-chimiques des milieux, on constate des dysfonctionnements sur les têtes de bassin. Ceux-ci présentent une forte sensibilité aux colmatages engendrée par des pratiques agricoles non optimales pour les cours d'eau.

La pollution par les nitrates touche également ces secteurs.

Cependant la situation s'améliore très vite avec une importante capacité d'autoépuration des cours d'eau qui s'accroît au fil de la progression.

Le ruisseau du Toulzou dans ses gorges

c. les étangs dans le réseau hydraulique

Seuls les étangs du Vern (commune de Vaureilles) s'écoulent dans le Ruisseau de Castille qui alimente le Toulzou, petit cours d'eau se jetant dans la Diège. Les autres, sont drainés par l'Alzou.

La source du ruisseau qui alimente en partie l'étang de Bournazel se trouve au nord du hameau de Cayrou, à l'Est de l'étang. Le Roudillou est alimenté par les eaux qui ruissellent de l'étang de Bournazel mais aussi par un petit ruisseau qui prend sa source au nord du village de

Bournazel. Ce petit réseau hydrographique secondaire alimentant les deux étangs précédemment cités vient alimenter l'Alzou à l'est de La Laumière.

L'étang d'Espeillac est alimenté par deux bras dont la confluence donne naissance au ruisseau de la Besade qui se jette dans l'Alzou au Sud du Village d'Anglars-Saint-Félix.

Les étangs d'Anglarès et Privezac sont reliés par un cours d'eau alimenté par deux bras se rejoignant au niveau de l'étang d'Anglarès. Ce ruisseau poursuit sa route vers l'Est et se jette dans l'Alzou au Sud de Combe Cave.

Cette diversité de tous les points de vues (environnementaux, géographiques, administratifs…) est le résultat d'une histoire des sociétés présentes sur cet espace.

II Contexte historique des étangs du ségala dans le cadre de la procédure Natura 2000

B. ALET, A. ANGELIAUME et G. BRIANE
(GEODE - Université de Toulouse-Le Mirail)

La biodiversité actuelle des étangs du Ségala résulte d'une longue histoire naturelle et culturelle depuis le Moyen-Age. En effet, ces étangs sont, à l'origine, des milieux entièrement artificiels, créés au moins aux XIVème et XVème siècles pour des raisons à la fois religieuses, sociales et économiques. Ces milieux aquatiques conçus, aménagés, gérés par les sociétés locales se révèlent sur le temps long des réservoirs de biodiversité d'une grande originalité. La biodiversité animale et végétale générée progressivement depuis plus de six siècles a justifié l'inscription des 4 principaux étangs au réseau Natura 2000.

Le Rouergue n'était pas un territoire riche en étangs, contrairement à la Brenne, la Bresse, le Forez ou encore la Sologne, la situation étant plutôt comparable à celle de l'Armagnac (Gers). Les étangs du Rouergue sont donc méconnus en relation avec leur nombre relativement faible et le peu d'échange commerciaux. Cependant, ces étangs avaient localement une valeur, des intérêts, ils étaient à l'origine de diverses ressources et ont aujourd'hui une valeur patrimoniale certaine en raison non seulement de leur biodiversité mais aussi de leur bâti et de leur histoire.

A la lumière de ces faits, il est donc essentiel de replacer la diversité biologique des étangs non seulement dans son contexte écologique mais aussi dans son contexte économique et socio-culturel et ce, avec une démarche rétrospective montrant l'évolution historique de ces milieux artificiels : l'évolution de leur nombre, leurs ressources et usages, leurs modes de gestion et de mise en valeur, les pratiques et techniques employées…

L'histoire des étangs du Ségala comme ceux d'Auvergne (Charbonnier, 2007) présente trois phases d'évolution : une phase de « crue » ou de multiplication de ces milieux au Moyen-Age reposant sur des bases à la fois religieuses, sociales et économiques ; des changements dans la consommation et des préoccupations d'« assainissement » provoquent la « décrue » au XIXème siècle durant lequel le nombre des étangs décline considérablement, tandis que le développement des loisirs aquatiques a favorisé une reprise récente (Charbonnier, 2007).

1 - Contexte historique

Historiquement, le sud de la France apparaît comme une région dépourvue d'étangs (un inventaire mis à jour en 2007 fait apparaître l'Armagnac suite à des travaux récents mais pas le Ségala pour lequel aucune publication ne fait état des étangs). Dans les références bibliographiques anciennes sur les étangs, l'Aveyron est à peine cité témoignant du manque d'intérêt pour les quelques étangs présents ou leur faible valeur nationale. Dans le rapport général sur les étangs au XIXème siècle, l'Aveyron n'a pas été « parcouru », ni « enquêté », d'ailleurs aucun département au sud de la Dordogne (sauf les Bouches du Rhône) ne l'a été. Dans le célèbre « *Manuel des étangs* » du Baron Rougier de la Bergerie de1819, le bilan

établi d'après Cassini cite pour l'Aveyron 3 étangs pour 160 arpents[1]. Dans le même ouvrage pour les « quotités connues », c'est à dire inventoriées directement, l'Aveyron n'est pas cité. Le manque d'intérêt pour les quelques régions d'étangs du sud de la France est flagrant : inventaires et études ont été réduits à l'extrême. La seule enquête départementale est celle menée par Eugène Marre en mars 1918 pour le Congrès de l'Etang et de l'Elevage de la Carpe à Paris (enquête parue dans le « *Journal de l'Aveyro*n » les 29/06, 6/07 et 13/07/1919). Cette enquête fut reprise en 1927 dans l'ouvrage d'E.Vigarié « *Esquisse générale du département de l'Aveyron* ».

Comment expliquer cette absence de reconnaissance nationale ? Le nombre d'étangs est certes très modeste et leurs usages apparaissent presque exclusivement locaux. Pourtant, leur situation n'apparaît pas si excentrée que cela par rapport aux autres régions d'étangs. Le Ségala est en effet très proche des riches régions d'étangs d'Auvergne et du Limousin.

a. Essor des étangs sous l'Ancien Régime

Au Moyen-Age, l'exploitation des étangs vise essentiellement la production piscicole. La possession des étangs à poissons revêt alors un caractère aristocratique ou monastique au même titre que les forêts et garennes. L'élevage du poisson et en particulier de la carpe est sans conteste l'activité prépondérante qui a motivé l'aménagement de ces pêcheries. Même si l'étang peut être utilisé pour la production d'énergie hydraulique et accueillir un ou plusieurs moulins, cette activité s'avère néanmoins secondaire. C. Beck (2007) relève en effet l'activité aléatoire de « *ces moulins qui s'arrêtent de fonctionner au moment des pêches* ». La végétation aquatique peut être maintenue pour favoriser la vie piscicole mais elle était régulièrement contenue par la fauche ou faucardage des ceintures végétales.

Dans le Ségala, les étangs et viviers prennent de l'importance sous l'Ancien Régime. Ils étaient l'apanage quasi exclusif de l'aristocratie ou de l'église, comme les châteaux, tours, pigeonniers et moulins. En effet, les étangs impriment au canton de Rignac, comme à celui de Bournazel, le sceau significatif de l'Ancien Régime : ainsi, sur le blason de Rignac, sont représentés 5 canards, en référence à l'importance des étangs en tant que « canardières » à cette période.

Nous avons vu que leurs multiples usages étaient liés aux privilèges seigneuriaux ou aristocratiques - comme le marquisat de Bournazel et la baronnie de Privezac où s'observent les plus anciens, les plus grands et les plus pérennes des étangs du Ségala, ainsi qu'aux ordres monastiques, comme par exemple l'abbaye de Conques. Nombreux étaient les produits ou ressources complémentaires issus du monde animal, végétal et minéral, y compris l'énergie hydraulique.

Usages liés au monde animal

- Usage piscicole pour la pêcherie: les étangs, régulièrement vidangés, étaient considérés entre autres comme d'importants viviers à poissons hébergeant des tanches, carpes, perches, gardons, brochets voire anguilles… En 1875, Henri Affre (in J. Arnal, 2003) notait que *« les viviers en Rouergue fournissaient une ressource pour l'alimentation publique conformément*

[1] A titre de comparaison l'ouvrage indique pour le Gers-Armagnac 25 étangs pour 1800 arpents alors que des inventaires précis en dénombrent plus de 150 sur la carte de Cassini (Angéliaume et al, 2005)…Au total pour 52 départements français, l'ouvrage cite 5348 étangs pour 308 220 arpents.

aux abstinences prescrites par l'Eglise. On pêchait en abondance du poisson dans les vastes viviers de Lugan, de Bournazel, du Vibal, d'Istournet… mais encore dans un grand nombre d'autres, beaucoup moins étendus, que des particuliers avaient fait pratiquer dans leurs domaines, quelquefois même dans leurs jardins… Ces viviers permettaient de conserver le poisson vivant et une pêche aisée avant de procéder à sa vente ». La religion catholique voulait que la vidange des étangs ait lieu pendant le Carême, soit entre Mardi Gras et Cendres, soit la Semaine Sainte entre Rameaux et Pâques. Au XXème siècle, les carpes, tanches, brochets, gardons et parfois anguilles sont vendus à des grossistes, des particuliers ou aux restaurateurs de la région.

- Usage conchylicole : il faut noter une consommation locale de moules d'eau douce vivant en particulier dans ces étangs. En effet, de très nombreuses coquilles de moules d'eau douce ont été trouvées à Bertholène lors de la vidange des douves du château à proximité de la cuisine, ce qui démontre que ce coquillage était bien consommé en Rouergue (J. Arnal, 2003). On ne sait pas ce qu'il en était pour les étangs du Ségala.

- Usage cynégétique comme « canardière » : les étangs étaient utilisés pour la chasse au gibier d'eau et notamment les canards (le blason de Rignac, sur lequel figurent 5 canards, rappelle l'importance sous l'Ancien Régime de cet usage cynégétique réservé à l'aristocratie).

Usages liés au monde végétal

Cl. Favarger (1961) signale une forte consommation de châtaignes d'eau (*Trapa natans*) en France et en Suisse au Moyen-Age. De même, il serait intéressant d'étudier d'après les archives s'il y avait en Aveyron une consommation locale de châtaignes d'eau. Cette plante flottante s'est aujourd'hui considérablement raréfiée en Europe.

Parmi les autres usages de plantes aquatiques, certains joncs et laîches étaient utilisés pour empailler les chaises: c'est le cas de la laîche à épi (*Carex paniculata*) ou du jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris)* qui était ainsi valorisés non seulement en Viadène mais aussi dans l'ensemble du département.

De même, la végétation aquatique faucardée pouvait servir parfois de « paille » pour la litière.

Après la Révolution, les usages agro-pastoraux se sont développés en périphérie d'étangs, notamment les cultures et prairies de fauche, dans le cadre de la complémentarité spatio-temporelle des ressources naturelles. Les bordures d'étangs étaient utilisées comme pâturage d'appoint en saison estivale sèche: c'était le cas à l'étang de Bournazel.

Usages liés au monde minéral

Lors du curage de certains étangs, les apports sédimentaires étaient utilisés en tant qu'engrais ou fertilisants comme par exemple au « Grand étang » de Bournazel.

Usages liés à la ressource hydraulique

Plusieurs étangs comme par exemple ceux de Bournazel, Privezac et de Bayle servaient de « païssière » ou « payssière » (réservoir ou réserve d'eau) pour alimenter les moulins à usage exclusif de la noblesse: moulin de Cavagnac à Bournazel, moulin du grand étang de Privezac, moulin de l'étang de Roudillou, moulin de Bayle à Rignac... Cependant, face au caractère aléatoire de la ressource en eau, ces moulins d'étangs « *ne fonctionnent qu'une partie de*

l'année à cause de la sécheresse estivale » (AD série 61 S 4). Certains viviers comme celui de Bournazel étaient utilisés pour l'irrigation des terres.

Conflits d'usages

Les étangs, espaces aux ressources très convoitées, étaient souvent des lieux de conflits: conflits autour de la ressource en eau, braconnage, vols, fraudes multiples... Les plaintes et procès étaient alors nombreux. Les poissons étaient fréquemment volés la nuit car il était difficile de surveiller continuellement les étangs. Verlhaguet (1931) relate que les étangs de Bournazel et de Privezac, lors de leur vidange, « *étaient surveillés chacun par deux gardiens et ce, jour et nuit, pour s'opposer à tout vol de poissons et pour s'assurer que les eaux avaient fini de couler…* ». Ainsi, les conflits portaient également sur un écoulement minimum de l'eau, notamment pour faire fonctionner les moulins, dans les cas où l'étang était couplé avec un moulin placé à l'exutoire. En 1750, les archives de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Ancien Régime relatent *« l'empoisonnement de l'étang d'Istournet, appartenant à l'évêque de Rodez, avec des fleurs jaunes de bouillon-blanc, vulgairement appelé patelase ou boulou, qu'on avait pilés avec du fiant de brebis, ou autres drogues et appâts* ».

b. Régression du nombre d'étangs au XIXème siècle

Dans son ouvrage sur la « *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron* », P.A. Verlhaguet (1931) évoque les procès-verbaux de vente du mobilier de 2ème origine juste après la Révolution, notamment la vente de la pêche de l'étang de Bournazel le 29 Ventose an II (19 mars 1794) à de très nombreux enchérisseurs (3324 livres de poissons adjugées en 246 lots pour la somme totale de 2011 l.).

Toujours après la Révolution, suite à plusieurs lois, en particulier celles d'une part du 14 Frimaire an II (4 décembre 1794) sur le comblement des étangs en France et d'autre part du 16 septembre 1807 sur le « dessèchement » ou l'assèchement des marais, de nombreux étangs ont disparu pour différentes raisons: tout d'abord, pour des raisons d'assainissement et d'hygiène publique, les étangs étant considérés comme insalubres et la cause de tous les « maux », vecteurs de maladies voire d'épidémies; ensuite pour des changements d'habitudes alimentaires, avec un amoindrissement du poids de la religion catholique qui voulait que l'on mangea du poisson (et non de la viande) tous les vendredis; enfin et surtout pour récupérer des terres agricoles (J. Delmas), la mise en culture étant considérée comme plus rentable.

c. Permanence d'anciens usages, nouveaux usages et risques au XXème siècle

La ressource piscicole connaît depuis plusieurs décennies un regain d'intérêt. On constate ainsi une hausse de la productivité en poissons sur deux siècles par exemple au « Grand étang » de Bournazel (environ 20 ha) :

- 1,7 T en 1794 (P.A.Verlhaguet,1931)
- 2,6 T en 1918 (E.Marre, 1919)
- 1947 réquisition des poissons par la préfecture
- plus de 2,5 T en 1995 (J.Caville), soit au minimum 150 kg / ha, productivité identique aux étangs auvergnats (Charbonnier, 2007).

En général, la pêche a lieu tous les deux ans en mars-avril. Les espèces de poissons qui y sont récoltées sont : la carpe (de loin l'espèce la plus abondante dans tous les étangs), le gardon, la tanche, la perche (ce prédateur posant problème), le brochet, l'anguille… Les gros poissons sont commercialisés à des particuliers, restaurateurs, pisciculteurs, sociétés et fédérations de pêche, tandis que les poissons trop petits sont relâchés ou destinés à l'alevinage d'autres étangs proches ou lointains (étangs du Forez et de la Dombes par exemple). La plupart des propriétaires d'étangs sont en réseau et pratiquent notamment les échanges d'alevins.

Depuis quelques années, on assiste à de nouveaux usages liés à la patrimonialisation de la nature, en particulier l'observation des oiseaux d'eau dans leur milieu « naturel » (ornithologie de terrain), celle des plantes aquatiques…

Plusieurs étangs tels que ceux de Privezac et Anglarès servent aussi aujourd'hui à l'irrigation des cultures comme le maïs-ensilage, mais ce sont surtout les lacs collinaires créés depuis 1970 qui sont à usage d'irrigation.

Cependant, outre l'intensification de l'agriculture (irrigation accrue, pollutions diverses, comblement ou envasement plus rapide des étangs…), de nouveaux risques sont apparus au cours des dernières années, dont la pêche de la carpe au « No Kill » à l'étang de Bournazel entraînant une érosion de la biodiversité notamment ornithologique depuis 2003 en raison d'une trop forte fréquentation et d'une régression de la végétation aquatique.

2 - <u>Caractères originaux des principaux étangs du Ségala</u>

Le « **Grand étang des Landes** » ou « de Cavagnac » à Bournazel, le plus étendu du Rouergue avec environ 21 ha, est indissociable de l'histoire du château de Bournazel qui date des XIII-XIVèmes siècles et qui fut reconstruit en 1545 dans le nouveau style de la Renaissance par la famille de Buisson de Bournazel. En 1624, le vaste domaine fut érigé en marquisat et en 1864, le château, l'étang et son moulin passèrent à la famille de Marigny. Entre-temps, la chaussée de 110 m de long fut entièrement restaurée en 1794. Au début du XXème siècle, l'étang fut séparé du domaine et fut acheté en 1927 par le grand-père de l'actuel propriétaire J. Caville, qui fit construire le pavillon de pêche situé près de la chaussée. Le moulin de Cavagnac, appartenant aujourd'hui à un autre propriétaire, a fonctionné jusqu'en 1969. Pendant la seconde guerre mondiale, l'étang fut réquisitionné comme réserve d'eau pour actionner le moulin et la pêche fut donc interrompue. La productivité de l'étang est de plus de 3 tonnes de poissons (environ 150 kg / ha). Les grosses carpes pèsent entre 15 et 25 kg et peuvent atteindre 27 kg, jusqu'à 9 kg pour les brochets. Il y a plusieurs décennies, lors de la pêche bi-annuelle, les poissons étaient vendus aux paysans qui les conservaient dans des abreuvoirs, des auges… A cette époque, la demande en poissons était plus forte que l'offre et les disputes étaient alors fréquentes (J. Caville). Deux opérations étaient nécessaires pour l'entretien régulier de l'étang: le faucardage de la végétation aquatique 2 fois par an à l'aide d'un bateau-faucardeur, acheté en Dombes et l'essartage (nettoyage) lors de la vidange bi-annuelle de l'étang. Une griffe munie d'un treuil permettait d'éliminer l'excès de végétation flottante (nénuphars). Les phragmites et les scirpes des marais servaient alors de litière pour les troupeaux.

Faucardage, dans les années 50, sur l'étang de Bournazel

La dernière vidange de l'étang de Bournazel eut lieu en 2003. En effet, depuis cette date, l'étang a une nouvelle vocation: le développement touristique lié à la pêche de la carpe au « No-Kill », les carpes pêchées étant remises à l'eau après avoir été photographiées en tant que trophées. L'étang est loué à une société anglaise, sous forme de bail commercial de 9 ans (2003-2012), société proposant des séjours hebdomadaires d'avril à novembre à une clientèle anglaise attirée par le cadre et la proximité de l'aéroport de Rodez (plus de 20 postes de pêche au total).

L'autre « Grand étang », celui du **Moulin à Privezac** (9 ha), était lié sous l'Ancien Régime à la baronnie de Privezac: il était ainsi une dépendance du château qui a brûlé peu après la Révolution en 1792. Jusqu'en 1936, il appartenait à la famille Laval et à partir de cette date, il fait partie du patrimoine de la famille Bessettes. Sur le cadastre Napoléonien, le domaine s'appelait le « Grand étang » et comprenait alors non seulement l'étang de 9 ha mais aussi les terres agricoles et les prés situés en périphérie. Cet étang servait de « païssière » (réservoir) à un moulin qui a été détruit dans les années 1950. La bonde a été restaurée dans les années 1930, l'étang ayant été mis à sec pendant 2 ans. Un canal de colature existait également autour de l'étang. Outre les espèces déjà citées, cet étang abrite le sandre, une espèce exceptionnelle, ainsi que le black-bass introduit par mégarde; la carpe représente à elle seule un volume pêché de 1,5 à 2 tonnes ! Depuis 20 ans, le gardon est prélevé pour repeupler certains étangs de la Dombes. La productivité de cet étang est supérieure à celle de l'étang de Bournazel. La pêche à Privezac qui avait traditionnellement lieu en mars tous les deux ans attire plusieurs centaines de curieux qui, néanmoins, n'achètent pas les poissons (C. Bessettes). Un réseau d'approvisionnement d'alevins existait avec les étangs voisins.

Scène de pêche sur l'étang de Bournazel, en 1956

L'étang de Goutrens ou de Lestang, d'une superficie de plus de 2 ha, est un des plus anciens étangs du Rouergue. Il existait déjà en 1380 quand les eaux de l'étang remplissaient les fossés du château que Béraud de Murat l'Estang fit construire en cette fin du XIVème siècle. Il est décrit dans un acte notarié du 5 mai 1466. L'étang actuel n'a plus de moulin depuis 1900 (E. Vigarié, 1927).

L'étang de Lugan serait aussi un des plus anciens étangs du département. Il aurait été créé au XV^{ème} siècle par les chevaliers de l'Ordre de Malte.

L'étang d'Anglarès (Anglars-Saint-Félix), qui fut creusé en 1947-48 et agrandi dans les années 1960 avec une superficie de près de 2 ha, est principalement utilisé pour l'irrigation et presque plus pour la pêche.

L'étang de Roudillou est aujourd'hui en grande partie géré par la Fédération de pêche de l'Aveyron. Connu par les botanistes dès la fin du XIXème siècle (Catalogue Bras) pour sa richesse botanique (à l'époque : nénuphars, thalictrum jaune…). Il a été asséché en 1994 pour en refaire la digue.

III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

A Présentation des principaux acteurs concernés par le site Natura 2000 « Etangs du Ségala »

	local	Département	Région
Gestionnaires agricoles et forestiers	agriculteurs	Syndicats agricoles	CRPF
Gestionnaires dans le domaine agricole		ADASEA DDEA	DRAF DREAL
Centre de formation/ sensibilisation à la préservation biodiversité	Lycée Agricole de Rignac	CPIE du Rouergue	
Usagers de l'espace	Habitants de la commune Propriétaires des étangs AAPPMA Aubin/Cransac/Montbazens 5 Sociétés de chasse Office de tourisme du plateau de Montbazens Office du tourisme du Pays Rignacois	FD Chasse Comité départemental du tourisme AAPPMA	
Naturalistes	Conservatoire du châtaignier de Rignac	ADASEA LPO FDAAPPMA ONEMA ONCFS12 AMBA	GEODE Conservatoire Botanique Midi Pyrénées CREN Nature Midi Pyrénées
Association de sauvegarde du patrimoine	Les Amis De Privezac	CAUE	
Administration territoriale	Commune d'Anglars St Félix Commune de Bournazel Commune de Privezac Commune de Roussenac Commune de Vaureilles Communauté de communes du Pays Rignacois Communauté de communes du Plateau de Montbazens SIAV2A Pays Rouergue Occidental	Préfecture de Rodez Sous préfecture de Villefranche de Rouergue Conseil Général Agence de l'Eau Adour Garonne, délégation de Rodez	Conseil Régional

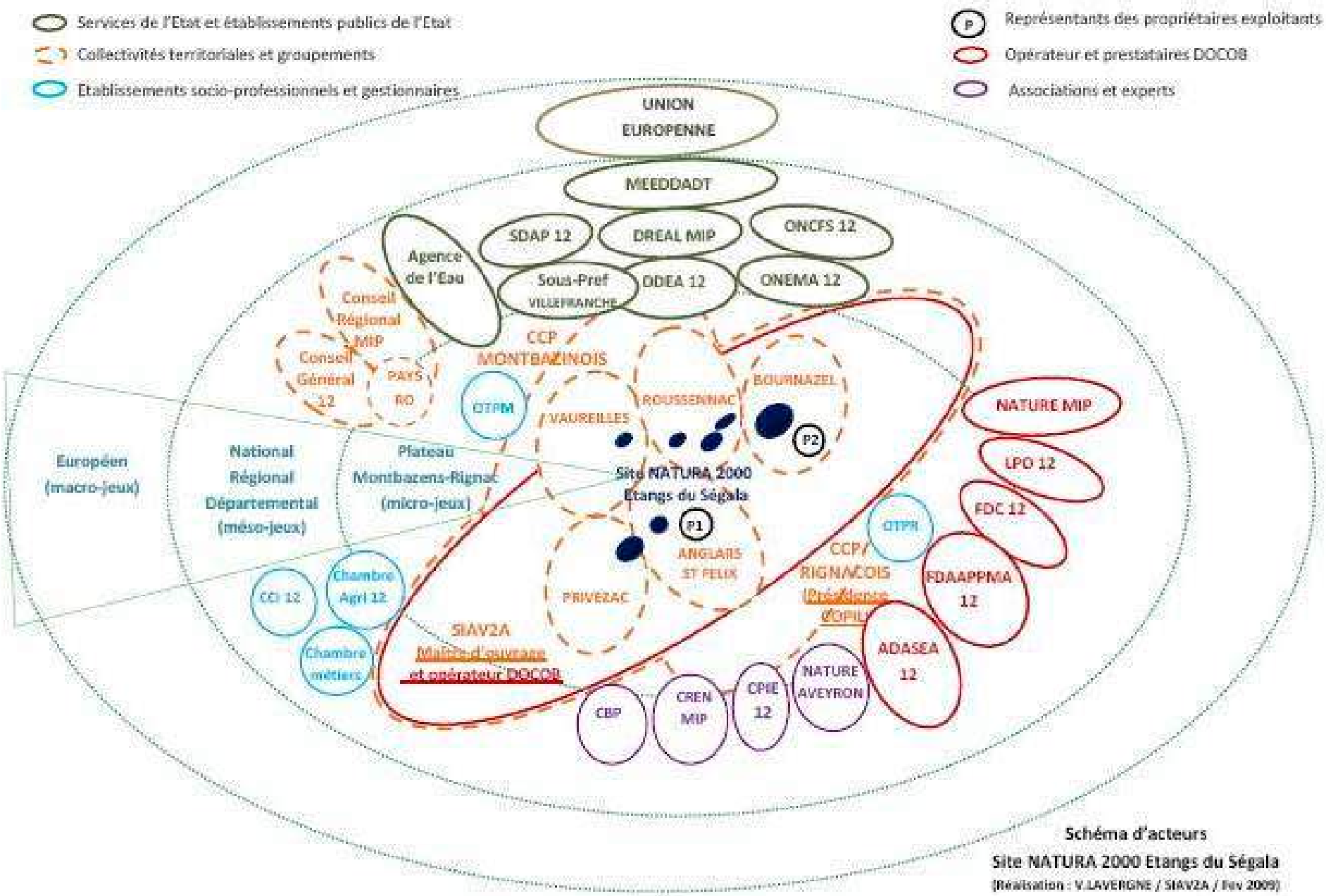
Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
Collectivités territoriales et groupements
Etablissements socio-professionnels et gestionnaires
Représentants des propriétaires exploitants
Opérateur et prestataires DOCOB
Associations et experts
UNION EUROPENNE
MEEDDADT
SDAP 12
DREAL MIP
ONCFS 12
Agence de l'Eau
Sous-Pref VILLEFRANCHE
DDEA 12
ONEMA 12
Conseil Régional MIP
Conseil Général 12
PAYS RO
CCP MONTBAZINOIS
OTPM
VAUREILLES
ROUSSENNAC
BOURNAZEL
P2
Site NATURA 2000 Etangs du Ségala
P1
ANGLARS ST FELIX
PRIVEZAC
Européen (macro-jeux)
National Régional Départemental (méso-jeux)
Plateau Montbazens-Rignac (micro-jeux)
CCI 12
Chambre Agri 12
Chambre métiers
SIAV2A Maître d'ouvrage et opérateur DOCOB
CBP
CREN MIP
CPIE 12
NATURE AVEYRON
ADASEA 12
OTPR
CCP RIGNACOIS (Présidence d'OPIL)
FDAAPPMA 12
FDC 12
LPO 12
NATURE MIP
Schéma d'acteurs
Site NATURA 2000 Etangs du Ségala
(Réalisation : V.LAVERGNE / SIAV2A / fev 2009)

B L'activité Agricole

Préalable méthodologique
Le diagnostic agricole a été réalisé à partir :
- Des données de l'ADASEA et de la MSA
- d'une rencontre individuelle par le conseiller ADASEA de tous les agriculteurs ayant des parcelles agricoles dans la zone d'influence

L'activité agricole est très présente sur le territoire concerné par Natura 2000 : on dénombre au total 45 exploitations sur l'ensemble des zones d'influence (ZI).
Ci-dessous, le tableau présente la liste des exploitations agricoles concernées par les sites NATURA 2000

Tableau 3 : la liste des exploitations agricoles sur les sites NATURA 2000

SOCIETE	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
Etang de Bournazel				
	CERLES née RIVIERE	HERIETTE	GALDECOSTES	VALZERGUES
	MARTY	JEANINE	LE THEIL	LANUEJOULS
GAEC FELIX GOURMAND	AUSSEL	BENOIT	FELIX	PREVINQUIERES
	BORIES	OLIVIER	FONTEYNOUS	AUZITS
GAEC DE SAINT-LUC	CAVAIGNAC	LAURENT	LE GARRIC	ROUSSENNAC
EARL DE LAUMIERE	BES	ALAIN	LAUMIERE	ROUSSENNAC
EARL BCBG	BOUSQUET	GILLES	LE CAYROU	BOURNAZEL
EARL ESTIVALS	ESTIVALS	FRANCIS	BOURNAZEL	BOURNAZEL
GAEC BOYER FLOTTES	BOYER	NOEL	BOURGNOUNET	BOURNAZEL
	MATHAT	ROLAND	LA BORDE	BOURNAZEL
	ECHE	RENE	BOURNAZEL	BOURNAZEL
	CALVET	FRANCIS	LE BOURG	BOURNAZEL
	MARTY	JEAN PHILIPPE	LE CAYROU	BOURNAZEL
	TURLAN	ALAIN	LABRO	ESCANDOLIERES
	BARRAU	ARLETTE	LA CASSAGNE	RIGNAC
GAEC DU FAU	MATHAT	LAURENT	LE FAU	BOURNAZEL
GAEC DU PORCHE	NICOULAU	NICOLE	LE BOURG	BOURNAZEL
	ALBENQUE	MARYSE	9, IMPASSE DES MOUETTES	ONET LE CHATEAU
	CARLES	CHRISTIANE	LE CAUSSANEL	BOURNAZEL
EARL ROMALIQUE	PRADELS	DOMINIQUE	LE RIAL	BOURNAZEL
	ESPINASSE	ANDRE	BEZANES	ROUSSENNAC
	DOMERGUES	GASTON	LE BOURG	BOURNAZEL
Etang du Roudillou				
	LAFON	JACQUES	MAS DEL BOSC	ROUSSENNAC
	ESPINASSE	ANDRE	BEZANES	ROUSSENNAC
	GENIEZ	JEAN-PAUL	BEZANE	ROUSSENNAC
EARL DE LAUMIERE	BES	ALAIN	LAUMIERE	ROUSSENNAC
	CLEMENTE	ROSELYNE	16,RUE COMTESSE CECILE	RODEZ
	GUIRAUDIE	DANIEL	LAGARRIGUE BASSE	ROUSSENNAC
Etang du Privezac				
	LAGARRIGUE	MARIE THERESE	CAVAGNAC	VAUREILLES
	PHALIP	CHRISTIANE	LAGABOUYTE	ROUSSENNAC
BESSETTES JOSEPH	BESSETTES	JOSEPH	L'ETANG DE PRIVEZAC	PRIVEZAC
GAEC DE CAVAGNAC	RIVIERE	MARC	CAVAGNAC	VAUREILLES

	PELRAS	THIERRY	FAVARS	PRIVEZAC
GAEC DU ROCHER	FALIPOU	PIERRE	LA BOURTHOUMARIE	PREVINQUIERES
GAEC DE LARIE	CALMEJANE	DENIS	LA RIE TOURNHAC	ANGLARS ST FELIX
	BRUGEL	ROBERT	ANGLARS	ANGLARS ST FELIX
	COUGOULE	CHRISTOPHE	LE BOURG	ANGLARS ST FELIX
GAEC DU COUDERC D'ANGLARS	CHABBERT	PHILIPPE	LE COUDERC D'ANGLARS	ANGLARS ST FELIX
	FOUCRAS	STEPHANE	CAVAGNAC	VAUREILLES
	BROS	GERARD	RTE DE PRIVEZAC	ANGLARS ST FELIX

Etang de Saint Martin

	LACOSTE	FRANCIS	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
	FAU	SERGE	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
	FOISSAC	ALAIN	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
GAEC DE LA SECADE	ROUQUETTE	DOMINIQUE	LA SECADE	ANGLARS ST FELIX
GAEC DE LA VAYSSIERE	PALOUS	DANIEL	LA VAYSSIERE	MOYRAZES

Etang du Vern

	CAVAIGNAC	JEROME	VERN	VAUREILLES
	BOUSQUET	BRUNO	LE BARTASSOL	VAUREILLES

Le tableau ci-après renseigne sur :

- la surface mouillée des étangs correspondant à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC),
- la surface des Zones d'Influence (ZI) retenues dans le cadre de l'analyse agricole,
- le nombre de chefs d'exploitation par site ayant des parcelles dans les ZI.

Tableau 4 : Nombre d'exploitation par site

ETANG DE :	SURFACE MOUILLEE (ZSC en ha)	ZONE D'INFLUENCE (Périmètre d'étude en ha)	NOMBRE D'EXPLOITATIONS (dans la Zone d'Influence)
BOURNAZEL	29.8	182	20
ROUDILLOU	4.2	59	6
PRIVEZAC , ANGLARES	13.3	136	12
SAINT MARTIN	3.5	25	5
LE VERN	1.7	18	2
TOTAL	**52.5**	**420**	**45**

1 - L'âge des chefs d'exploitation et la SAU exploitée

L'âge des chefs d'exploitation et la succession des agriculteurs âgés de plus de 55 ans sont les suivantes :

Tableau 5 : age des chefs d'exploitation

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION	moins de 35 ans	de 35 à 55 ans	55 ans et plus
EXPLOITANTS EN POURCENTAGE	10%	53%	37%
SAU MOYENNE / EXPLOITATION	62 ha	49 ha	52 ha

Tableau 6 : situation des plus de 55 ans au regard de la succession

	CHEF D' EXPLOITATION DE PLUS DE 55 ANS	
	Succession assurée	Succession incertaine
EXPLOITANTS EN POURCENTAGE	55%	45%
SAU MOYENNE / EXPLOITATION	51.7 ha	52.5 ha

Ces données sont comparables à la moyenne départementale : les actifs agricoles sont relativement jeunes, ce qui représente un des facteurs qui expliquent la dynamique de l'agriculture de ce territoire.

Six exploitations, pour une surface totale de 360 ha, vont se libérer dans les 5 ans à venir, faute de succession.
Compte tenu de la faible dimension économique (DPU , quota laitier , droits à produire , les bâtiments : mise aux normes) de ces exploitations, la cessation d'activité de l'agriculteur se traduira majoritairement par l'agrandissement d'exploitations voisines.

2 - Les productions

L'élevage est prédominant sur l'ensemble du plateau Rignac- Montbazens, les exploitations concernées dans la zone d'influence des étangs n'échappent pas à la règle :

Tableau 7 : les différentes productions agricoles

PRODUCTION PRINCIPALE	BOVIN VIANDE	BOVIN LAIT	OVIN VIANDE	OVIN LAIT	AUTRES PRODUCTIONS
EXPLOITATION %	50%	30%	10%	5%	5%

L'élevage bovin regroupe 80 % des exploitations avec des systèmes basés sur la production de l'herbe, systèmes respectueux de l'environnement.

Les chargements par exploitation vont de 0,4 à 1.8 UGB/ha SFP (Unité de gros bétail par ha de Surface fourragère Principale), avec une moyenne autour de 1.4 UGB/ha SFP.

Seules les exploitations en production porcine, situées essentiellement sur le site de Privezac Anglares, font apparaître un chargement (UGB / ha de Surface fourragère principale) plus important tout en respectant le seuil de 170 kg d'azote organique (réglementation de la zone vulnérable) épandu en moyenne par hectare de SAU (y compris leurs parcelles dans la zone d'influence des étangs).

Nous sommes donc en présence d'une activité agricole liée à l'élevage, de type semi-extensif, économique et respectant l'environnement.
Ces critères expliquent ainsi la dynamique de cette agriculture.
Un autre facteur de dynamique est la présence d'une production agricole secondaire pour 38% des exploitations.

Tableau 8 : productions agricoles secondaires

38 % DES EXPLOITATIONS ONT UNE PRODUCTION SECONDAIRE	OVIN , BOVIN VIANDE	PRODUCTION PORCINE	ACCUEIL TOURISME	CULTURES PALMIPEDES
EXPLOITATIONS EN POURCENTAGE	43%	17%	17%	23%

La commune de Bournazel regroupe l'ensemble des exploitations concernées par une activité agro tourisme (chambres d'hôtes).

3 - Les surfaces exploitées dans la zone d'influence :

Près de 75 % des exploitations ont moins de 30 % de leur SAU dans les sites Natura 2000 (les zones d'influence autour des étangs).

Tableau 9 : répartition de la SAU dans la zone d'influence

	POURCENTAGE DE LA SAU DE L'EXPLOITATION DANS LA ZONE D'INFLUENCE (ZI)			
	de 1 à 15 %	de 15 à 30 %	de 30 à 50 %	De 50 à 100 %
EXPLOITATIONS CONCERNEE EN %	60%	13%	16%	11%
SAU MOYENNE EXPLOITEE EN HA	3 ha 80	11 ha 50	12 ha 80	7 ha 10

Ce constat peut représenter un frein à la contractualisation des mesures agro environnementales (MAE) dans le cadre de Natura 2000, le principe des aides à l'hectare des MAE aura peu de poids économique dans le fonctionnement des exploitations (donc peu incitatif).

4 - Les mesures contractuelles avec l'Etat

Les différents contrats, proposés aux agriculteurs par l'Etat Français et l'Union Européenne, sont le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE : fin des contrats en 2007), le Contrat d'Agriculture Durable (CAD : signature des contrats en 2005) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE : fin des contrats en 2008). Ces contrats proposent aux agriculteurs d'adapter ou de modifier leurs pratiques agricoles au travers d'un engagement de 5 ans. Les différents cahiers des charges proposés ont pour but de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement : l'objectif dans le cadre de Natura 2000 est similaire. Les tableaux ci-après indiquent le nombre d'agriculteurs concernés par un engagement agro environnemental et l'intérêt des exploitants dans la ZI à s'engager dans un futur contrat.

Tableau 10 : situation au regard des contrats MAE actuels et des contrats potentiels

	CONTRAT AGRIENVIRONNEMENTAL (MAE)		
32 % DES EXPLOITATIONS CONCERNEES PAR UN CONTRAT AGRIENVIRONNEMENTAL	CTE	CAD	PHAE
	12%	10%	10%

FUTUR CONTRAT MAE NATURA 2000	PLUTOT OUI	PLUTOT NON	NSP
EXPLOITATION CONCERNEE EN POURCENTAGE	70%	24%	6%

5 - Les projets à court et moyen terme des exploitations

La visite réalisée chez les exploitants fait apparaître une dynamique de projet (à court et moyen terme) pour une trentaine des exploitations concernées par le périmètre Natura 2000.

Les projets sont de nature très différente, il s'agit de :

- Projet de mise en conformité des équipements (essentiellement de la mise aux normes des bâtiments d'exploitation) pour 6 exploitations,

- Projet de construction de bâtiment (construction de bâtiment d'élevage) pour 2 exploitations,
- Projet de développement et de diversification (transformation et vente directe des produits) pour 3 exploitations,
- Projet d'agro tourisme (accueil à la ferme : chambre d'hôtes, gîtes) pour 3 exploitations,
- Projet d'abandon d'une production (amélioration des conditions de travail) pour 3 exploitations.

- Projet de recherche d'un repreneur (possibilité d'installation ou d'agrandissement) pour 7 exploitations,
- Projet d'installation d'un jeune agriculteur pour 5 exploitations,
- Projet de recherche d'un associé pour 1 exploitation,

DOCOB Natura 2000
"Etangs du Ségala"
Occupation du sol et exploitants agricoles
Etangs de Bournazel et du Roudillou

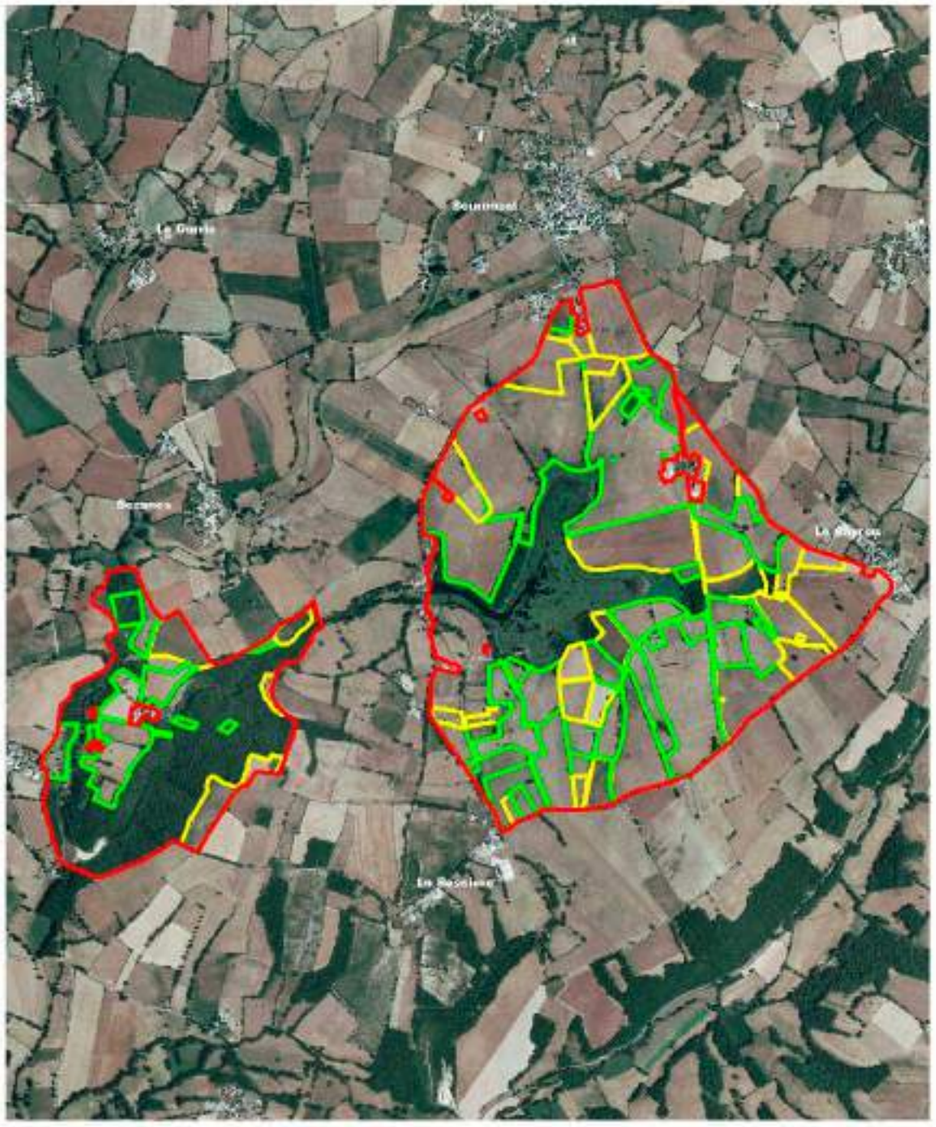

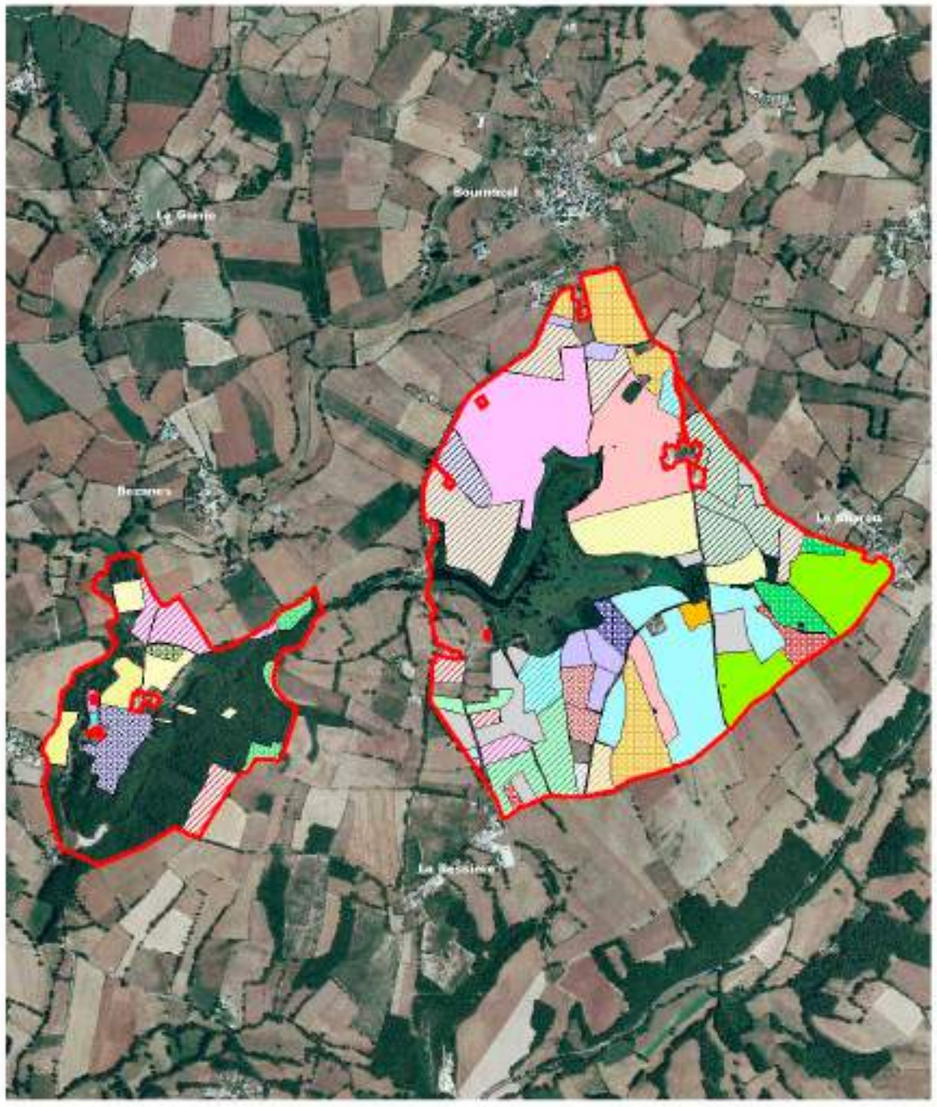

DOCOB Natura 2000
"Etangs du Ségala"
Occupation du sol et exploitants agricoles
Etangs de Privezac et Anglarès

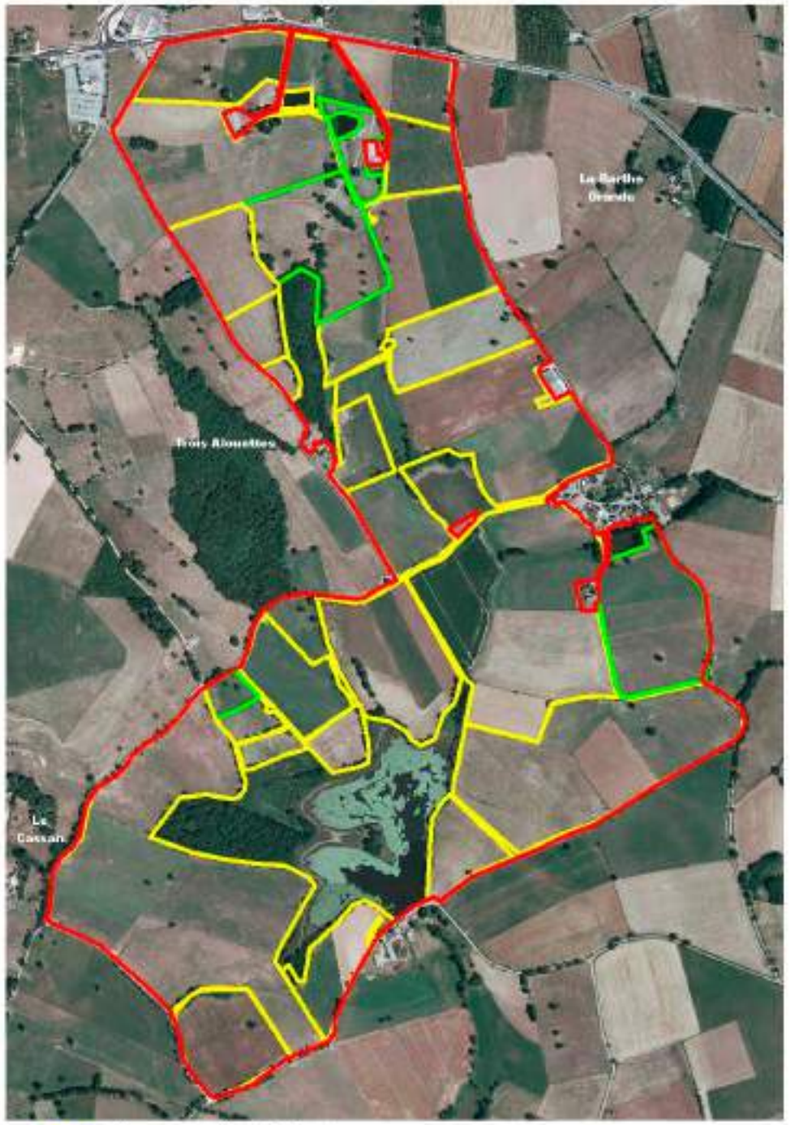

Cultures annuelles (101 ha)
Prairies permanentes (12 ha)

N

100 0 100 200 300 Mètres

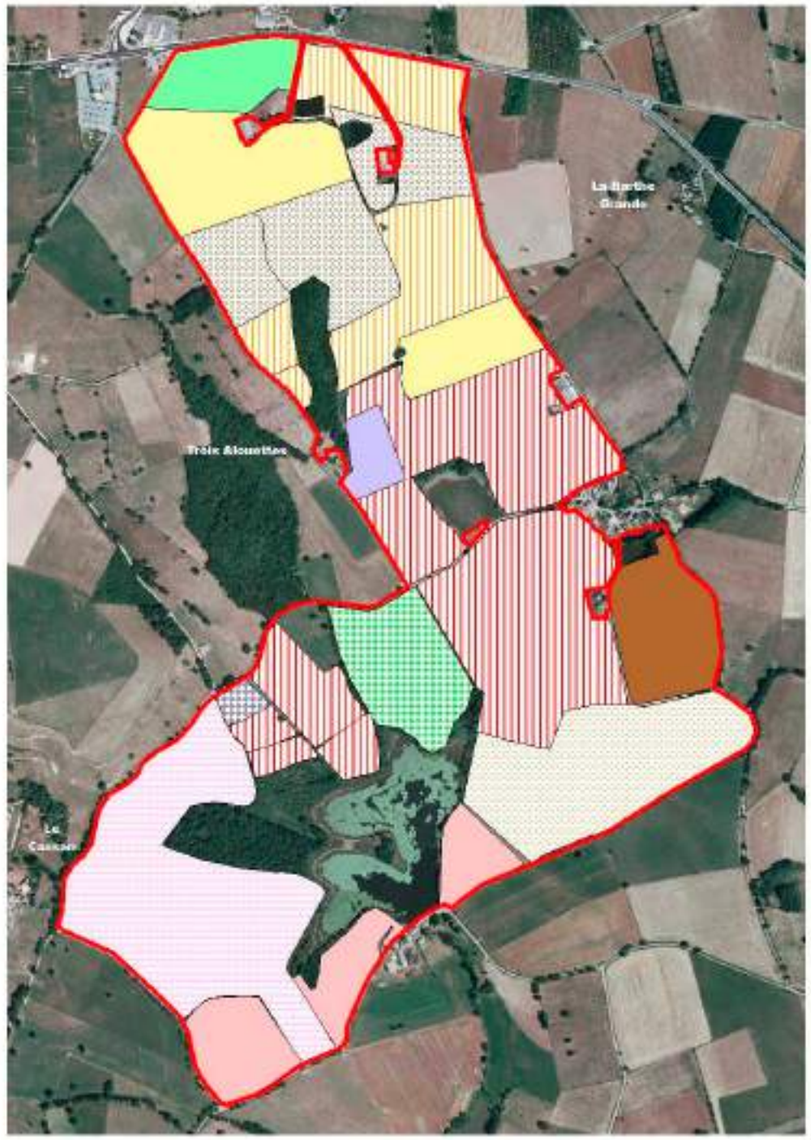

BESSETTES Joseph (7 ha 38)
BROS Gérard (5 ha 14)
BRUGEL Robert (1 ha 46)
COUGOULE Christophe (10 ha 74)
FOUCRAS Stéphane (10 ha 52)
GAEC DE CAVAGNAC (10 ha 49)
GAEC DE LARIE (3 ha 30
GAEC DU COUDERC D'ANGLARS (28 ha 75)
GAEC DU ROCHER (17 ha 18)
LAGARRIGUE Marie-Therese (11 ha 83)
PELRAS Thierry (0 ha 56)
PHALIP Christiane (5 ha 41)

ADASEA

Bd Ortho© IGN 2003

DOCOB Natura 2000
"Etangs du Ségala"
Occupation du sol et exploitants agricoles
Etangs du Vern et de Saint-Martin

Cultures annuelles (30 ha 60)
Prairies permanentes (3 ha 64)

BOUSQUET Bruno
CAVAGNAC Jerome
FAU Serge
FOISSAC Alain
GAEC DE LA SECADE
GAEC DE LA VAYSSIERE
LACOSTE Francis

N

200 0 200 400 Mètres

ADASEA

Bd Ortho© IGN 2003

C Les activités cynégétiques

A l'exception du site de Bournazel (chasse réservée), la chasse se pratique comme partout en Aveyron, sans spécificité particulière.

Le Grand Gibier (Sanglier et Chevreuil) ne se trouve pas régulièrement autour des étangs, excepté peut-être pour l'étang du Roudillou où le Chevreuil est un peu plus présent.

Tableau de synthèse

Société de chasse communale	Superficie	Nombre de chasseurs	Résultats connus sur la société 2004-2007		
			Sangliers prélevés	Lièvres prélevés	Chevreuils prélevés
Bournazel	1.400 ha	90	19	79	51
Roussenac	1.173 ha	44	-	120	13
Vaureilles	1.250 ha	28	-	131	24
Anglars Saint Felix	1.300 ha	33	1	87	1
Saint Felix d'Anglars	900 ha	28	-	60	-
Privezac	850 ha	25	7	49	13

Les sorties de terrain ont permis d'observer, parmi les espèces protégées :

- Une Aigrette garzette (Egretta garzetta) à l'étang d'Anglars le 9 Juillet 2007,
  Convention de Berne – Annexe 2
  Arrêté du 17 04 1981 – Art 1

- Des Grands Gravelots (Charadrius hiaticula) à l'étang de Privezac les 6-9 et 12 Mars 2007,
  Convention de Berne – Annexe 2
  Arrêté du 17 04 1981 – Art 1

- Des Grèbes Huppés (Podiceps cristatus) sur les étangs de Bournazels, Privezac, St martin,
  Convention de Berne – Annexe 3
  Arrêté du 17 04 1981 – Art 1

- Une colonie nicheuse de Hérons Cendrés (Ardea cinerea) à proximité de la voie communale qui mène au Puech de Fage.
  Convention de Berne – Annexe 2
  Arrêté du 17 04 1981 – Art 1

D Les activités halieutiques et piscicoles

Préalable méthodologique

Le diagnostic halieutique et piscicole a été réalisé par la FD pêche
Afin de réaliser un état des lieux des étangs sur le plan piscicole et halieutique, il a été créé une fiche de travail permettant de recueillir les données à acquérir.
Plusieurs campagnes « terrain » ont été réalisées, ainsi que des rencontres avec les propriétaires et les gestionnaires des étangs.

Etang	Accès	Gestion	Aménagements	Poissons	Interventions	*Evaluation globale*
Anglares	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Pêcherie fonctionnelle Aucun aménagement halieutique	Diversité et densité faible	Pompage important Fuites à la digue Empoissonnements aléatoires	Faible potentiel halieutique Pompages très importants Populations piscicoles impactées
Bournazel	Facile	Domaine privé Accès payant et réservé	Aménagements halieutiques importants Aménagements piscicoles fonctionnels	Surdensité importante	Entretiens réguliers	Potentiel halieutique spécialisé « carpe » Accès payant réservé Site répondant aux attentes de certains pêcheurs
Espeillac	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Aucun aménagement Pas de système de vidange totale	Faible densité piscicole	Pompages très importants Empoissonnements irréfléchis	Accès interdit Pompages trop importants Petit potentiel halieutique
Privezac	Facile	Domaine privé Accès interdit	Pêcherie fonctionnelle Aucun aménagement halieutique	Diversité intéressante et bonne densité Gestion piscicole correcte	Nénuphars envahissants Pompages et fuites importantes à la digue	Potentiel halieutique intéressant, à développer (aménagements pêche) Population piscicole bonne
Roudillou	Très facile	Domaine public	Ouvrage de vidange et pêcherie Nombreux aménagements pêche	Population instable car vidanges à répétition Bonne diversité	Nombreuses vidanges Fuites à la digue Entretien rives régulier	Potentiel halieutique très intéressant car libre d'accès et aménagements Population piscicole à installer
Vern	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Aucun aménagement piscicole et halieutique	Diversité correcte et densité à priori bonne	Plus de pompages Effluents d'élevage en rejet direct	Complexe à faible potentiel halieutique impacté par la pollution
Garrigue	Très facile	Domaine privé Accès autorisé	En voie de réhabilitation	Bonne diversité Stockage de poissons de Roudillou	Aspect sécurité et paysager à revoir Fuite à la digue	Bon potentiel halieutique Accès autorisé Population piscicole non établie Assec impossible
Amont Roudillou	Zone marécageuse très végétalisée	Domaine privé Accès interdit	Aucun	Densité et diversité faibles	Aucun entretien courant Effluents d'élevages	Faible potentiel halieutique Accès interdit Berges difficiles d'accès Zone peu propice aux poissons

E Les activités de loisirs et tourisme

Préalable méthodologique

Le diagnostic sur les activités de loisirs et tourisme a été réalisé par l'Office de tourisme de Rignac, à partir :
-des données et références acquise sur les cantons de Rignac et Montbazens
-analyse de l'activité touristique de l'année 2008 sur ces 2 cantons

1 - Les activités de loisirs et tourisme du territoire du pays Rignacois

A l'ouest du département, le Pays Rignacois, composé de huit communes, est doté de paysages riches et variés (vallées verdoyantes, plateaux, grands espaces…). Loisirs d'eau, concerts de musique actuelle et classique, expositions artistiques, sentiers de randonnée pédestre, sont proposées. La richesse du patrimoine permet aux visiteurs de découvrir des monuments architecturaux en passant par le Moyen-Age, la Renaissance, des sites classés, des villages de caractères…La gastronomie locale, ainsi que de multiples hébergements contribuent à la réussite de l'organisation d'un séjour : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, aire naturelle, et depuis mai 2007, la résidence de tourisme Odalys « le Hameau du Lac » à Rignac pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes dans des appartements entièrement équipés.

Deux sites incontournables

Sur le territoire, 2 sites sont incontournables d'un point de vue touristique :

- BELCASTEL est classé parmi les plus beaux villages avec un château fondé vers 1040 et restauré par F. Pouillon en 1975. La croix sur le pont et le gisant d'Alzias de Saunhac sont classés Monuments Historiques. La gastronomie locale est réputée.
- BOURNAZEL est un village fortifié au Moyen-Age mais présente également un château qui est véritable joyau de la Renaissance, classé Monument Historique, avec ses deux tours circulaires du XV^{ème} s.

Le château de Belcastel et celui de Bournazel font partie de la Route des Seigneurs du Rouergue.

Quelques statistiques de fréquentation touristique

La randonnée pédestre est, à ce jour, l'activité de pleine nature la plus demandée et la plus pratiquée sur le secteur avec 171 topoguides vendus en 2008 (plus de la moitié des ventes réalisées par rapport à 2007).
3701 demandes ont été effectuées au comptoir de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois en 2008 avec environs 8000 entrées (dont 596 demandes en juillet, 662 en août et 330 en septembre)

Village et château de Belcastel

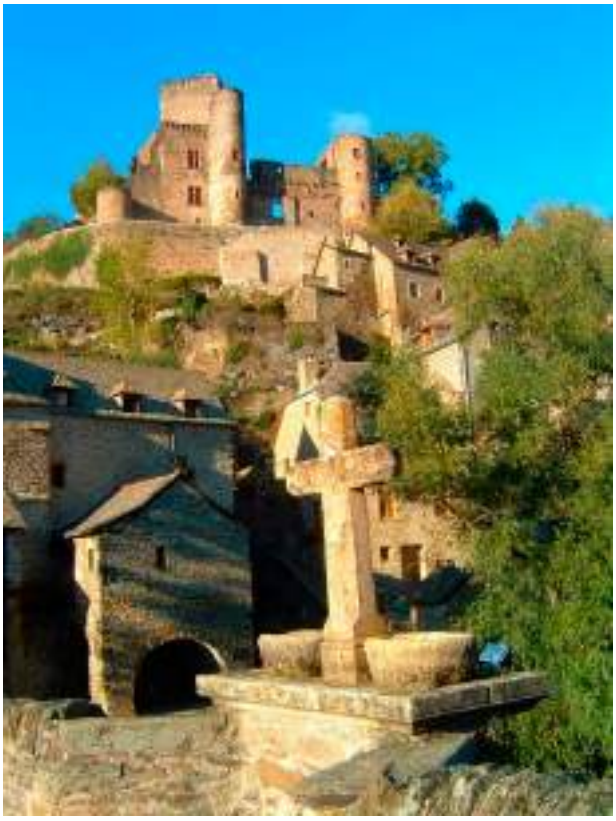

Château renaissance de Bournazel

2 - Les activités de loisirs et tourisme du territoire du plateau de Montbazens

Le plateau de Montbazens est riche en sentiers de randonnées, on en compte en effet presque 50 sur l'ensemble des 13 communes. Tous ces sentiers sont balisés et des topos guides détaillés, établis pas commune ainsi que le topo guide au pays de Rignac-Montbazens sont disponibles à l'office de tourisme et dans les syndicats d'initiative.

Trois sites incontournables

- Peyrusse le Roc et son magnifique site médiéval comportant 7 monuments historiques
- La commanderie hospitalière de Lugan
- Les Igues du Py et de Rouffies à Compolibat

Quelques statistiques de fréquentation touristique

L'Office du tourisme du plateau de Montbazens a pu référencer quelques statistiques de fréquentation touristique de l'année 2008 :

- à l'office de tourisme du plateau : 1400 visites
- au point info de Peyrusse : 1600 visites
- au syndicat d'initiative de Lanuéjouls : 500 visites
- au syndicat d'initiative de Compolibat : non communiqué

Château de Peyrusse le Roc

IV ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUES

L'intérêt écologique du site Natura 2000 « Etangs du Ségala » est important, du point de vue faunistique et floristique. Aussi, plusieurs organismes ont travaillé sur ce territoire :

- La Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) a effectué une étude concernant les aspects piscicoles et halieutiques qui a été présenté dans la partie précédente. Elle a également travaillé sur les odonates présents sur le site.
- Le travail de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron (LPO 12) a consisté à l'inventaire ornithologique du territoire
- L'Association Nature Midi Pyrénées a dressé l'inventaire des reptiles et des batraciens présents sur les différents étangs du site
- L'ADASEA a réalisé l'inventaire des habitats naturels, en mettant l'accent sur les habitats d'intérêt communautaire.

Ces quatre études naturalistes sont présentées dans les pages suivantes par une fiche synthétique, les études complètes se retrouvant dans les annexes.

Deux études complémentaires ont été réalisées, on les retrouvera également en annexe :

- La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron (FDC12) a réalisé un inventaire des espèces chassables et régulables que l'on peut trouver autour des étangs du Ségala
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) a réalisé un diagnostic sommaire des espaces forestiers qui jouxtent les étangs du site

Préalable : modification du périmètre Natura 2000 Etangs du Ségala

Il faut noter que le périmètre d'études du DOCOB « Etangs du Ségala » a évolué en fonction des inventaires réalisés sur le terrain.
Initialement, le Document d'Objectifs « Etangs du Ségala » concernait les 6 étangs localisés dans le périmètre « Rignac – Montbazens - Lanuejouls », à savoir :

- Bournazel,
- Le Roudillou,
- St-Martin,
- Anglarès,
- Privezac,
- Le Vern.

Ces étangs sont quasi-exclusivement localisés sur le bassin versant de l'Alzou, à l'exception des étangs du Vern, localisés sur le bassin versant de la Diège.

Les différents inventaires et prospections naturalistes (ADASEA, SIAV2A, LPO, FD Chasseurs 12, FD Pêche 12, Nature Midi-Pyrénées) ont unanimement révélé l'intérêt majeur des étangs de Privezac et de Bournazel. D'une manière moindre, l'étang d'Anglares a lui

aussi été plébiscité, compte tenu de sa position en amont de l'étang de Privezac et de son rôle tampon à l'échelle du sous bassin versant. Concernant l'étang du Roudillou, les naturalistes ont souligné un intérêt patrimonial moindre. Toutefois, compte tenu du fait que le site est un plan d'eau ouvert au public, il a été décidé de le conserver dans le réseau afin de favoriser la communication sur Natura 2000. D'autre part, les abords immédiats de l'étang renferment une espèce de l'annexe 2 de la Directive Habitats (le Pique-Prune). Par ailleurs, la partie amont de l'étang du Roudillou, (au dessus de la route, sous Bezanes) présente une certaine naturalité.

En revanche, les étangs de Saint Martin et surtout du Vern, ne présentent aucun intérêt justifiant leur classement au titre de la Directive Habitats. Bien au contraire, ces derniers participent à fausser l'appréciation que l'on peut se faire d'un site Natura 2000, s'agissant de véritables contre-exemples.

Dans le courant de l'été 2007, nous avons prospecté sur d'autres étangs susceptibles d'être intégrés à la démarche Natura 2000 (sur Rignac, Vaureilles et Privezac). Il est ressorti de ces visites sommaires, que malgré l'intérêt de certains de ces étangs, aucun ne semblait en mesure de renfermer une richesse patrimoniale propice à le rendre intéressant au titre de Natura 2000. Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour d'obligation légale visant à remplacer une surface de ZSC exclue d'un périmètre Natura 2000 par une autre surface. Faisant suite à ce constat, nous avons donc proposé, lors de la 2ème réunion du Comité de Pilotage le vendredi 9 novembre 2007, une modification de périmètre en 2 options :

- La première visait à exclure les étangs de Saint Martin et du Vern sans remplacement.
- La deuxième visait à exclure les étangs de Saint Martin et du Vern en agrandissant la ZSC du Roudillou (amont de la route, sous Bezanes) et en rajoutant l'étang communal de La Garrigueà la surface en ZSC. En conséquence, on conserve 96 % de la surface initiale en ZSC et l'on recentre les sites sur un seul et unique bassin versant celui de l'Alzou.

Faisant suite à cette proposition, et après en avoir délibéré, le COPIL choisit de retenir la seconde orientation, à savoir : l'extension de l'étang du ROUDILLOU et l'ajout de l'étang de LA GARRIGUE et la suppression du réseau Natura 2000 des étangs du VERN et de SAINT – MARTIN.

A Etude odonates

Organisme : Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique

1 -Méthodologie utilisées

L'étude a été réalisée en 2007 et 2008, de mai à octobre, en lien avec les contraintes de réalisation du Docob.
Le protocole d'étude a été basé sur l'échantillonnage des imagos au sein des milieux aquatiques et sur les secteurs terrestres avoisinants, couplés à des prélèvements d'exuvies d'Anisoptères
3 à 6 campagnes de terrain suivant l'intérêt des sites ont été conduites, avec au minimum, pour chaque site, une campagne d'observation au printemps, en été et à l'automne (soit un total de 18 jours consacrés à la collecte de données odonatologiques).

2 - Synthèse des observations

Inventaire des espèces d'intérêt communautaire :

Aucune espèce d'intérêt communautaire sur les **étangs** du Ségala (présence d'un individu immature, le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*, Rambur, 1842) sur l'un des étangs de Manciac : espèce non autochtone (développement larvaire dans les milieux lotiques) ; à noter que les étangs de Manciac ont été retirés du périmètre du site Natura 2000 suite à la décision du comité de pilotage)

Présence de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840)) au niveau du ruisseau d'Anglarès (espèce autochtone).

Inventaire d'autres espèces d'intérêt patrimonial :

Prise en compte du statut des espèces à l'échelon régional et départemental

Autochtonie certaine	Autochtonie probable	Autochtonie incertaine
Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*) Naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*) Agrion nain (*Ischnura pumilio*)	Aeschne mixte (*Aeshna mixta*)	Lestes fiancé (*Lestes sponsa*)

Aucune espèce d'intérêt patrimonial recensée en 2007 et 2008 sur le secteur Roudillou – La Garrigue

3 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire

- Mise en cohérence des politiques publiques au niveau de la gestion de la ressource en eau (prise en compte des objectifs fixés par la directive 2000/60/CE du parlement européen du 23 octobre 2000)

-Assurer la qualité des eaux, en tenant compte de la pression agricole sur le bassin versant et en bordure du cours d'eau)

-Tenir compte de la fragilité de la population piscicole (isolement, effectifs, incidences de la gestion hydraulique du plan d'eau d'Anglarès)

-Tenir compte de la fragilité des habitats larvaires (milieux lotiques de taille réduite subissant généralement un cumul des pressions liées aux activités humaines : atteintes directes sur les habitats, altérations de la qualité des eaux)
-Gérer les des espaces rivulaires
- Suivre les des populations

4 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial

- Assurer la qualité des eaux en tenant compte de la pression agricole à l'échelle des bassins d'alimentation des étangs
- Gestion hydraulique des étangs
- Assurer une densité de la végétation hygrophile de bordure des étangs (zones préférentielles pour le développement des larves, intérêt pour l'émergence et la maturation des imagos)
-Préserver une mosaïque d'habitats naturels en périphérie des milieux aquatiques
-Gestion piscicole des étangs

5 - Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire

-Amélioration de la qualité des eaux au niveau du bassin d'alimentation du ruisseau d'Anglarès
-Maintenir les paysages bocagers et mettre en place des zones tampons en bordure de cours d'eau pour limiter les intrants
-Eviter tout piétinement du milieu par les animaux domestiques
-Eviter la fermeture du milieu (pas d'ombrage important) mais proscrire toute intervention mécanique dans le lit du cours d'eau et au niveau des berges
-Maintien de la végétation aquatique (hydrophytes et hélophytes)
-Améliorer la connaissance des espèces d'enjeu européen : suivi quantitatif à long terme de la population d'imagos avec contrôle des pontes et des émergences

6 - Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial

-Amélioration de la qualité des eaux :

- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement préférentiellement en périphérie des étangs et au niveau des différentes zones d'alimentation (limitation des intrants et des phytosanitaires)

- Limiter le piétinement par le bétail au niveau des annexes hydrauliques des plans d'eau (cas de Bournazel).

-Maintien des fluctuations naturelles des niveaux d'eau des étangs et d'une surface minimale de végétation aquatique (végétation flottante, immergée et hélophytes)

-Préservation de la diversité des habitats rivulaires sur les étangs présentant une mosaïque d'habitats intéressante (Bournazel, Privezac) et amélioration de la diversité des habitats sur les sites plus uniformisés (La Garrigue)

-Maintien d’une gestion piscicole extensive avec limitation des poissons fouisseurs et éviter l’introduction de poissons herbivores (ex : Amour blanc)

-Evaluation de l’état de conservation des milieux : inventaires odonatologiques pluri-annuels sur les sites de Bournazel et Anglarès-Privezac

B Etude reptiles et amphibiens

Organisme : Nature Midi-Pyrénées

1 - Méthodologies utilisée

Recherche et identification à vue et à l'ouïe (amphibiens) le 05 juin 2008 et le X X 2007 (je dois consulter mon agenda 2007).

2 - Synthèse des observations

Inventaire des espèces d'intérêt communautaire :

Amphibiens : aucune (annexe 2) ; annexe 4 : *Alytes obstetricans*

Reptiles : aucune (annexe 2) ; annexe 4 : *Hierophis viridiflavus, Lacerta bilineata, Podarcis muralis*.

Inventaire des habitats d'intérêt communautaire : NON

Inventaire d'autres espèces d'intérêt patrimonial : NON

3 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire

4 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial

Enjeu faible sur les étangs eux-mêmes, du fait de leur vocation halieutique. L'enjeu, en terme d'amphibiens, se situe au niveau des mares et fossés du bocage environnant.

5 - Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire

Maintien des mares, fossés etc. grâce auxquelles elles se reproduisent, maintient des milieux terrestres (haies, bosquets et murets de pierres notamment) grâce auxquels elles se nourrissent, hivernent et estivent.

Maintien en prairie naturelle, veiller à un apport modéré de fertilisants et éviter emploi de pesticides.

6- Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial

Idem.

C Etude ornithologique

Organisme : LPO Aveyron

1 - Espèces étudiées

oiseaux

2 - Méthodologies utilisées

Une extraction de notre base de données a été réalisée pour connaître les espèces d'oiseaux recensées sur chaque étang dans un rayon plus ou moins important selon la précision de la localisation des lieux-dits et de la disposition des étangs :

- dans un périmètre de 500 m autour du Vern,
- dans un périmètre de 600 m autour de Saint-Martin,
- dans un périmètre de 500 m autour du Moulin de Roudillou,
- dans un périmètre de 500 m autour d'Anglarès,
- sur l'étang de Privezac,
- sur l'étang de Bournazel.

Des inventaires sur le terrain ont permis de compléter ces données. Les prospections ont été réalisées à pied avec une paire de jumelles et une longue-vue.

3 - Synthèse des observations

Voir la note de synthèse pour la méthodologie et la détermination des espèces d'intérêt pour le site.

Sont listées ici que les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial qui dépendent étroitement des étangs concernés par l'étude.

Inventaire des espèces d'intérêt communautaire :

Etang du Vern : Martin-pêcheur d'Europe (An.1), Milan noir (An.1).

Etangs du Moulin du Roudillou : aucune

Etang de Saint-Martin : Vanneau huppé (An.2.2).

Etang d'Anglarès :
annexe 1 : Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux , Chevalier sylvain, Marouette ponctué, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal.
autres annexes : Bécassine des marais (An. 2.1;3.3), Canard souchet (An. 2.1;3.3), Râle d'eau (An.2.2), Sarcelle d'été (An.2.1), Sarcelle d'hiver (An. 2.1;3.2).

Etang de Privezac :
annexe 1 : Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Butor étoilé, Chevalier sylvain, Cigogne noire, Combattant varié (et An.2.2), Echasse blanche, Fuligule nyroca, Gorgebleue à miroir, Grand cormoran, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal.
autres annexes : Bécassine des marais (An. 2.1;3.3), Canard chipeau (An.2.1), Canard souchet (An. 2.1;3.3), Chevalier gambette (An. 2.2), Fuligule milouin (An.2.1, 3.2), Râle d'eau (An. 2.2), Sarcelle d'été (An.2.1), Sarcelle d'hiver (An. 2.1;3.2), Vanneau huppé (An. 2.2).

Etang de Bournazel :
annexe 1 : Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Butor étoilé, Combattant varié (et An.2.2), Fuligule nyroca, Grand Cormoran, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Héron pourpré, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal.
autres annexes : Bécassine des marais (An. 2.1;3.3), Canard chipeau (An.2.1), Canard souchet (An. 2.1;3.3), Chevalier gambette (An. 2.2), Fuligule milouin (An.2.1, 3.2), Fuligule milouinan (An. 2.2;3.3), Fuligule morillon (An. 2.1;3.2), Nette rousse (An. 2.2), Oie cendrée (An. 2.1;3.2), Sarcelle d'été (An.2.1), Sarcelle d'hiver (An. 2.1;3.2), Vanneau huppé (An. 2.2).

Etang de Lagarrigue :
annexe 1 : Milan noir

Etangs en amont du Moulin du Roudillou :
annexe 1 : Milan noir

Inventaire d'autres espèces d'intérêt patrimonial :

Etang du Vern : aucune
Etangs du Moulin du Roudillou : aucune
Etang de Saint-Martin : Chevalier guignette, Grand Gravelot, Grèbe huppé, Petit Gravelot,
Etang d'Anglarès : Chevalier guignette, Phragmite des joncs.
Etang de Privezac : Chevalier guignette
Etang de Bournazel : Chevalier guignette, Foulque macroule, Grèbe huppé, Héron cendré.
Etang de Lagarrigue : aucune
Etangs en amont du Moulin du Roudillou : aucune

4 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérê57t communautaire

5 - Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial

Restaurer et conserver les fonctions biologiques générales des étangs du Ségala (site de nidification, site d'hivernage, site pour la halte migratoire) et permettre ainsi d'améliorer ou de préserver les oiseaux migrateurs et reproducteurs présents.

6 - Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire

7 - Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial

Etangs du Moulin de Roudillou

Il serait intéressant de maintenir une zone de vasière pour favoriser la présence de limicoles qui recherchent les petits invertébrés aquatiques dans la vase. De même, le fait de laisser une falaise de terre en surface pourrait attirer le Martin-pêcheur d'Europe pour la nidification car les milieux s'y prêtent bien.

Etang d'Anglarès

Plusieurs mesures de gestion peuvent être proposées :

- préserver l'ourlet de végétation au nord de l'étang favorable à la nidification de nombreux oiseaux.
- laisser les arbres morts sur pied utilisés comme reposoirs par le Balbuzard pêcheur, le Milan noir et pour fournir à un grand nombre d'animaux des zones favorables (alimentation, refuge, reproduction...).
- préserver les saules favorables à la présence de certains oiseaux.
- laisser les troncs et les branches mortes entassés et flottant sur l'étang qui servent de reposoir pour les chevaliers, d'abris pour la Marouette ponctuée, et de support de nids de la Foulque macroule.
- laisser une zone de vasière pour favoriser la présence de limicoles comme la Bécassine des marais.

Etang de Privezac

Des mesures de gestion sont ici proposées afin de maintenir l'intérêt patrimonial de l'étang. Certaines rejoignent celles préconisées pour l'étang d'Anglarès :

- préserver la zone de nénuphars qui renferment pleins d'invertébrés aquatiques et poissons appréciés des oiseaux d'eau comme le Râle d'eau, le Grèbe huppé et le Martin-pêcheur d'Europe.
- préserver toute la ceinture boisée entourant l'étang qui isole les oiseaux et la faune en générale de toutes perturbations humaines et leur offre une zone de tranquillité pour leur halte migratoire ou leur reproduction.
- laisser les arbres morts sur pied servant de reposoirs au Balbuzard pêcheur, au Milan noir et pour fournir à un grand nombre d'animaux des zones favorables (alimentation, refuge, reproduction...).
- laisser les troncs et les branches mortes entassés et flottant sur l'étang qui servent de reposoir pour le Martin-pêcheur d'Europe, les chevaliers et peuvent servir de support de nids de la Foulque macroule.
- préserver les saules au nord-ouest et les roselières favorables à la nidification du Bihoreau gris et aux autres oiseaux (Bruant des roseaux, Butor étoilé, Râle d'eau…).
- laisser une zone de vasière pour favoriser la présence de limicoles comme la Bécassine des marais.
- laisser une falaise de terre émergée au sud de l'étang pour favoriser la nidification du Martin-pêcheur d'Europe.
- préserver en l'état la presqu'île qui est une zone de tranquillité pour les oiseaux et d'abris contre les probables prédateurs terrestres.

Etang de Bournazel

L'idéal pour que cet étang retrouve son intérêt patrimonial serait de cesser l'activité de pêche, ce que n'envisage pas le propriétaire. Néanmoins, nous vous proposons quelques pistes d'action à affiner par la suite en considérant cette activité :

- définir un périmètre de zone de quiétude où les pêcheurs n'auront pas accès ce qui permettra de favoriser le repos pour les oiseaux migrateurs par exemple et la reproduction de certaines espèces comme le Grèbe huppé. Une première estimation serait la moitié de l'étang, ce qui est jugé comme disproportionné par le propriétaire. Cette zone sera à définir avec ce dernier,

- maintenir des zones dégagées sur les rives du lac pour permettre le décollage de certains oiseaux (canards…),

- développer la surface de roselière dans un bras de l'étang afin de favoriser la présence de certaines espèces d'oiseaux nicheurs ou de passage (Foulque macroule, Grèbe huppé, Grande Aigrette, Héron pourpré, Bruant des roseaux…),

- maintenir la surface de nénuphars et l'agrandir sur une plus grande partie de l'étang ce qui favorisera la reproduction des invertébrés et créera des abris pour certains poissons, source de nourriture des oiseaux d'eau,

- laisser les troncs et les branches mortes entassés et flottant sur l'étang qui servent de reposoir pour le Martin-pêcheur d'Europe, les chevaliers et peuvent servir de support de nids de la Foulque macroule,

- maintenir une zone de vasière et de joncs pour favoriser la présence de limicoles et le développement des invertébrés, source de nourriture pour ces derniers,

- gérer les niveaux d'eau (construction d'un seuil variable) pour favoriser la présence des limicoles et la reprise de la végétation sur les berges. Il est néanmoins précisé qu'en l'état actuel, le niveau d'eau ne peut être géré (absence d'équipement),

- gérer la production piscicole afin de conserver un bon équilibre de la végétation aquatique,

- limiter les allers-et-venues des embarcations sur l'étang et enlever les pompes à oxygène pour favoriser la tranquillité globale du site.

Etang de Lagarrigue

Le milieu est trop fermé pour l'accueil des oiseaux d'eau et n'offre pas de zone de quiétude (ourlet de végétation, troncs d'arbres morts à la surface, abri fait de branches tombées au sol...). Cependant, lorsque l'étang n'est pas complètement en eau, il y a des zones de vasière favorables aux limicoles lors des haltes migratoires qu'il serait intéressant de maintenir.

Etangs en amont du Moulin du Roudillou

Le site paraît favorable à l'accueil des oiseaux d'eau à condition que le milieu soit réouvert. La seule partie ouverte qui donne sur une prairie pâturée offre quelques zones de vasière propices à l'accueil des limicoles pour leur alimentation lors des passages migratoires. Il serait intéressant de laisser quelques troncs d'arbres pour la nidification de certains oiseaux d'eau comme le Martin-pêcheur d'Europe. Cette espèce n'a pas été trouvé sur le site mais il est présent sur l'étang de Bournazel qui se trouve à proximité du site. Il est important de laisser en bordure de la zone humide un bosquet de saules favorable à la nidification du Bihoreau gris et du Butor étoilé.

D Etude phytosociologiques

Organisme : ADASEA de l'Aveyron

1 - Méthodologies utilisées

Nous avons réalisé l'ensemble des inventaires au cours des étés 2007 -2008 selon les principes phytosociologique en travaillant sur des échantillons homogènes, exhaustifs et en affectant systématiquement un coefficient d'abondance –dominance.

2 - Synthèse des inventaires : dynamique d'évolution et préconisation de gestion

2.1- Lacs eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition.

L'habitat correspond aux lacs, étangs et mares eutrophes colonisés par des macrophytes enracinés et non enracinés, éventuellement associés à de grands marcophytes flottants voire flottants entre deux eaux. Présents sur tout le territoire français, on les retrouve en zone de plaine, avec une agriculture intensive. Tous les milieux, même ceux d'origine anthropique sont considérés dans cet habitat. La gestion de ces habitats s'effectue essentiellement en terme de maîtrise des niveaux d'eau, mais aussi des objectifs de production qui lui sont assignés : ayant par définition un niveau trophique élevé, ils ont une productivité pisciaire importante, sont des lieux importants pour la « sauvagine » et servent également pour l'irrigation. Par ailleurs, ont un rôle de mosaïque au niveau du paysage, en autorisant une certaine diversité faunistique et floristique.

2.1.1 Végétation flottante relevant du Lemnion minoris.

3150 - 3
Code Corine : 22.12 & 13 x 22.41

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Bien que fragmenté, ce groupement est présent sur les étangs de notre zone d'étude. On le retrouve sur des eaux calmes, de faible profondeur pouvant se réchauffer rapidement souvent en situation ombragée. La flore s'accommode de situations franchement eutrophes. Les couvertures à *Lemna* ne s'expriment pas dans les étangs, seuls des canaux, des dépressions ou des micros dépressions accueillent cette formation. Il s'agit systématiquement de point d'eau peu communiquant avec le reste de l'étang, en situation assez ombragée, dans des eaux systématiquement calmes et eutrophes. C'est notamment le cas dans les canaux qui longent l'étang de Bournazel, dans les micros dépressions qui se forment entre les touffes de Carex en amont de l'étang du Roudillou, ou en bordure de l'étang de Privezac dans quelques trouées de la cariçaie.

Aspect et type biologique.

Lorsqu'il s'exprime, l'habitat colonise les dépressions, les canaux et les « bésale » ou dominent principalement *Lemna minor* et (ou) *Lemna gibba*. *Lemna Minor* est la plus fréquente dans l'immense majorité des cas. Le groupement se retrouve souvent en mélange avec des groupements relevant du *Potamogetonion* et (ou) de *l'Hydrocharition morsus-ranae*.

Lemna minor est présente dans l'ensemble de nos relevés concernant l'habitat et s'exprime systématiquement fortement (IV ou V). *Lemna gibba* se retrouve avec la même occurrence mais semble avoir un recouvrement inférieur. Toutefois, il n'est pas toujours aisé de qualifier le recouvrement de deux plantes aussi semblables. Lors de nos déterminations c'est *Lemna minor* qui est revenu le plus fréquemment, aussi nous pouvons sans risques de nous tromper affirmer qu'elle est la plus régulière des deux lentilles.

Nous avons également relevé la présence de : *Iris pseudacorus, Phalaris arundinacea, Polygonum amphibium, Schoenoplectus lacustris, Solanum dulcamara* et *Veronica anagallis – aquatica.* Il s'agissait systématiquement soit d'individus ou de groupes d'individus ayant des taux de recouvrement assez faibles. La présence dans nos relevés de ces dernières espèces est due à des variations de niveau d'eau. Il s'agit ici de superposition d'habitats.

Dynamique et évolution

L'habitat paraît assez conquérant. Il est rare, lorsqu'il s'exprime, qu'il laisse place à d'autres formations. D'une manière particulière, les *Lemna* colonisent toute la surface des dépressions ou des canaux dans lesquelles elles s'expriment ne tolérant aucune espèce immergée. Seuls quelques hélophytes réussissant à percer le tapis arrivent à s'exprimer. L'habitat n'est pas en danger sur le site et ne semble pas en expansion pour autant. En effet, si l'habitat semble vigoureux dans les micro plans d'eau ou les canaux il semble actuellement incapable de coloniser les zones d'eau libre. La profondeur des plans d'eau et dans une moindre mesure la faune pisciaire sont des facteurs limitants le développement des *Lemna*.

Localement le canal de Bournazel est totalement envahie par la lentille (photos de doites) sur l'a partie amont de l'étang du Roudillou, se sont de petites dépressions constamment inondée au milieu de touffes de carex qui hébergent la formation.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : l'habitat ne nous paraît pas vulnérable. Sa présence d'une manière régulière suffit à confirmer un état de conservation favorable.

Analyse des perturbations : l'habitat étant surtout lié à la présence d'eau stagnante eutrophe peu de perturbations semblent en mesure de l'affecter durablement. On note que sa présence est surtout liée aux situations sciaphiles. De fait l'arrachage des haies bordurières ou une taille trop régulière pourraient localement nuire à la formation sans que pour autant, cela affecte l'habitat dans sa représentativité au niveau du site Natura 2000.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : Il s'agit d'un habitat très sensible aux espèces exotiques un suivi régulier peut permettre de détecter la présence d'éventuelles espèces envahissantes.

2.1.2 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae.

3150 - 3
Code Corine : 22.4312
HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Cet habitat correspond au *Trapetum natantis*. Plutôt rare sur notre zone d'étude la Châtaigne d'eau ne se retrouve que sur l'étang de Privezac et d'Anglarès. Sur Privezac, nous avons pu identifier 2 stations pouvant réellement correspondre à l'habitat. Sur Anglares quelques pieds subsitent et semblent bien supporter les phases d'exondation qu'elles subissent.

Aspect et type biologique

La Châtaigne d'eau se retrouve d'une manière sporadique en mélange avec des colonies à utriculaire ou enserrée dans des tapis à Nénuphar. Ce qui ne va pas sans poser problème pour sa classification. En effet, nous avons tantôt retrouvé la plante en situation flottante ou totalement enracinée.

Son statut de plante flottant librement à la surface du plan d'eau nous pousse à la classifier dans les *Lemnetea*. Cependant il arrive qu'elle s'enracine dans les zones de faible profondeur d'eau ou lorsqu'elle se retrouve exondée. Nous précisons également ici le caractère aléatoire de la cartographie des stations à *Trapa Natans*. En effet, on les retrouve souvent au niveau des berges « au vent ».

Les trapa sont des plantes flottantes non enracinées. Cependant il arrive que l'on retrouve des individus qui ont su s'adapter au marnage et ont finis par s'enraciner dans des zones totalement exondées (photo de droite). Cette adaptation est certainement à l'origine du maintient de l'espèce dans certains étangs d'irrigation qui sont totalement à sec tous les ans.

Dynamique et évolution

L'habitat semble en régression. Les différents observateurs donnent *Trapa natans* comme moins abondante. Elle aurait été vue sur 4 étangs et ne subsisterait plus que sur 2 à ce jour.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : La présence de l'habitat équivalent en nombre d'individus d'une année sur l'autre permet de conclure à un état de conservation favorable. Toutefois, BRIANE G. Souligne que l'espèce est en régression constante depuis 1995.

Analyse des perturbations : La formation est susceptible d'être affectée par les ragondins (particulièrement présents sur Privezac). La mise en place d'exclos de pâture sur des sites témoins pourrait nous permettre d'en savoir plus.

La restauration : en l'absence d'une connaissance plus fine du fonctionnement écologique de *Trapa natans*, nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : en l'absence d'une connaissance plus fine du fonctionnement écologique de *Trapa natans*, nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous préconisons en revanche un suivi annuel de la plante avec dénombrement des pieds afin de pouvoir d'une part connaître la courbe évolutive du nombre d'individus à l'échelle des deux étangs concernés (Privezac et Anglarès) et le cas échéant connaître les raisons des fluctuations. Des analyses d'eaux seraient souhaitables.

2.1.3 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae

3150 - 2
Code Corine : 22.4314
HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Il s'agit de groupement où l'on retrouve *Utricularia australis*. On retrouve l'utriculaire uniquement sur les sites de Privezac et de Bournazel.

Sur Privezac, on les retrouve en rive droite, là où les berges sont les moins abruptes et bénéficient d'un bon ensoleillement. *U. australis* semble éviter les eaux profondes, les berges abruptes et ombragées. Sur Privezac, au cours de l'été 2008 *Utricularia australis* s'est exprimée d'une manière impressionnante profitant certainement d'un recul autant marqué qu'inexpliqué de *Nymphaea alba*. Sur Bournazel, on retrouve également quelques belles stations essentiellement cantonnées dans les canaux de vidange en périphérie de l'étang. Les pièces d'eau du Roudillou, d'Anglares ou de La Garrigue ne la connaissent pas. Des berges abruptes, des situations ombragées ou des eaux excessivement eutrophes en sont certainement la cause.

Aspect et type biologique

L'Utriculaire est une plante qui occupe préférentiellement les plages où les eaux sont basses. Les nombreux rameaux verts qui supportent les feuilles et les utricules atteignent parfois des longueurs respectables et se retrouvent souvent enchevêtrés dans la végétation aquatique enracinée. C'est ainsi que pour des plantes flottantes, elles sont souvent d'une mobilité réduite. Le niveau des eaux, exceptionnellement haut, au cours de l'été 2007 explique aussi que l'on retrouve dans les relevés des espèces des groupements des vases, ou des espèces ayant des affinités avec des milieux prairiaux.

On retrouve l'Utriculaire dans des situations assez variées. En pleine eau au milieu des Nymhaea (photo de droite) ou en situation amphibie dans quelques cm d'eau à peine dans des dépressions formées par des touffes de Carex. (photo de gauche). Ailleurs, sur Bournazel on la retrouve dans le canal qui offre une situation intermédiaire en terme de profondeur d'eau.

Dynamique et évolution

On connaît peu de choses sur la dynamique de cet habitat. Au cours de l'année 2008, nous avons cru déceler un lien entre le recul des *Nymphae* et le fort développement des Utriculaires. Nous ne pouvons livrer ici que des spéculations mais il nous paraît judicieux de

penser que la concurrence de végétaux flottants enracinés ou non, ou bien encore de grands hélophytes pourraient nuire à l'habitat et contrarier son maintien. Sur les 2 sites où elle est connue *U. australis* semble se maintenir d'une manière satisfaisante. Cependant, nous manquons de recul et d'historique pour savoir si elle a été plus abondante par le passé (notamment sur l'étang de Bournazel). Bras Antoine cite *U. vulgaris* sur l'ancien étang d'Anglarès (l'actuel étant de facture contemporaine) où nous ne l'avons pas vue.

Il nous paraît important de souligner que comme tous les habitats aquatiques l'usage de produits phytosanitaires est totalement à proscrire. En effet, nous avons pu constater que le désherbage d'une haie en position de ripisylve a été extrêmement préjudiciable à une des stations.

Les espèces phares de l'habitat semblent tolérer les périodes d'exondations à condition qu'elles ne soient pas trop fréquentes et surtout pas trop prolongées.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : la présence sur la durée de l'habitat permet de conclure à un état de conservation favorable.

Analyse des perturbations : l'usage de produits phytosanitaires est à proscrire absolument. En 2008, l'usage de désherbant sur une haie riveraine a nuit à une station et à la qualité de l'eau de l'étang de Bournazel.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat qui semble plutôt bien se porter à l'échelle des deux sites où il est présent.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures d'entretien pour cet habitat dont le maintien est surtout lié à la permanence de l'eau.

Le suivi des sites : un suivi annuel des stations serait souhaitable et pourrait être mené concomitamment avec le suivi des stations à *Trapa natans.*

2.1.4 Végétation flottante relevant du Nymphaeion albae

ND

Code Corine : 22.4311

Il s'agit pour l'essentiel de formations à *Nymphaea alba* que l'on retrouve sur l'étang de Privezac et celui de Bournazel. Les photographies aériennes permettent de visualiser assez facilement les stations à *Nymphaea*. L'étude des planches de 1997 démontre qu'il existait sur l'étang d'Anglares quelques stations déjà disparues en 2003. Que les stations de Privezac ou de Bournazel occupaient en 1997 et 2003 plus de 90 % de la surface du plan d'eau et que les étangs de La Garrigue et du Roudillou en étaient dépourvus.

L'aménagement de l'étang de Bournazel pour la pêche « sportive » a demandé un faucardage régulier de la végétation qui a entraîné un recul très net des nénuphars qui ne subsistent plus que d'une manière localisée. Sur Privezac en revanche les stations à nymphaea se

sont maintenues d'une manière égale pendant la période des inventaires au cours des étés 2006 et 2007. En revanche, au cours de l'été 2008 nous avons pu constater une très nette régression des surfaces de nénuphars sans que nous puissions en déterminer la cause.

Aspect et type biologique.

Le *Nymphaeion* se caractérise ici essentiellement par la présence de stations à *Nymphaea alba*. Nous n'avons pas contacté *Nuphar lutea*.

En l'absence de perturbations mécanique, les Nymphaea se déploient sur la majeure partie de la surface des plans d'eau. L'impact paysager est extrêmement fort au moment de la floraison. Par ailleurs, cette formation est très favorable à l'avifaune. Le Site de Privezac et de ce point de vue le plus remarquable.

L'habitat, est également caractérisé par des formations à *Polygonum amphibium qui* se retrouvent sur les étangs de Privezac, Anglares, Bournazel.

Dynamique et évolution

La formation semble avoir une certaine capacité d'expansion. En l'absence de perturbations les *Nymphaea* colonisent assez rapidement les eaux libres. La plante semble peu exigeante quant aux hauteurs d'eau. En effet, les vidanges survenues sur Privezac, nous ont

permit de constater que les rhizomes occupent la totalité des fonds du plan d'eau. Néanmoins, on les retrouve essentiellement à des profondeurs moyennes et en moindre quantité à des profondeurs importantes. Il semble que les *Nymphaea* soient très appréciés des ragondins qui les consomment. Ce dernier point peut expliquer l'absence de rhizomes dans certaines portions du plan d'eau.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : la présence sur la durée et en quantité significative de l'habitat permet de conclure à un état de conservation favorable. Il serait opportun d'analyser si les populations de ragondins peuvent affecter la formation.

Analyse des perturbations : La formation est susceptible d'être affecté par les ragondins (particulièrement présent sur Privezac). La mise en place d'exclos de pâture sur des sites témoins pourrait nous permettre d'en savoir plus. Sur l'étang de Bournazel, il serait judicieux de diminuer la pression de faucardage de sorte à conserver un tissu de *Nymphaea*. L'étang étant destiné à la pratique de la pêche les nénuphars peuvent occasionner des gênes pour les pêcheurs, aussi, dans un souci de consensus, une portion de l'étang (la moins pratiquée par les pêcheurs) pourrait être laissée vierge de toute intervention. Nul doute qu'une telle zone de quiétude serait tout à la fois favorable à la flore et à la faune y compris piscicole.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulière pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures d'entretien particulière pour cet habitat.

Le suivi des sites: Sur l'étang de Privezac, les Nymphaea ont très nettement reculé au cours de l'été 2008 sans que nous puissions y attribuer une cause. Prolifération des ragondins, vidange avec un assèchement temporaire, maladies…plusieurs hypothèses sont ainsi avancées sans que nous puissions privilégier l'une ou l'autre de ces orientations. Un suivi avec mise en place d'exclos pour protéger certaines zones de la dent des ragondins nous en apprendra certainement plus. Par ailleurs, la présence de carpes herbivores lâchées dans certains plans d'eau peut affecter les stations à Nymphaea de pars une prédation excessive des jeunes pousses.

2.1.5 Végétation flottante relevant du Potamion pectinati

3150 - 1
Code Corine : 22.42
HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Cet habitat concerne l'étang de Privezac, de Bournazel et d'une manière moindre celui du Roudillou.

Aspect et type biologiqu

Il s'agit de groupements à végétation immergée et enracinée que l'on retrouve régulièrement dans les canaux aux eaux peu profondes, plus ou moins eutrophes et présentant un débit d'écoulement lent. Les espèces les plus communes à cette alliance sont : *Ceratophyllum demersum, Potamogeton natans, Potamogeton pectinatus*, en mélange avec notamment des

groupements relevant du *Lemnetea et du phramitetea*. Ainsi on retrouve très régulièrement dans nos relevés *Lemna minor, Phalaris arundinacea, Iris pseudoacorus, Alisma plantago, Mentha aquatica*. La Callitriche est également présente mais ce sont essentiellement les Cératophylles et les Potamots qui disposent du plus grand recouvrement.

Le groupement se compose de végétaux immergés et enracinés comme par exemple les Cératophylles (photo de gauche) ou le Potamot pectinée (photo de droite).

Dynamique et évolution

L'habitat ne nous paraît pas menacé. Il s'exprime même avec une certaine opulence sur l'étang de Bournazel. Il est important de noter que le canal de vidange qui enserre l'étang est particulièrement riche d'un point de vue floristique mais également au niveau faunistique. Le canal, est peu exploité par les poissons, aussi il est une formidable zone refuge pour bon nombre d'espèces de flore et de faune. A terme, il se peut que le canal connaisse une évolution vers le *Phragmition* et le *Convolvulion*. Il est important cependant de noter que l'entretien régulier du chemin de promenade qui mène aux différents postes de pêche et de ses abords ralenti cette dynamique et bénéficie au maintien de l'habitat. De même l'entretien des haies, permettant un ensoleillement favorable semble bénéficier à ces formations.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : L'habitat ne nous paraît pas menacé. Sur certains plan d'eau (Bournazel notamment), il s'exprime même assez fortement. Sur ce site son maintien semble surtout lié à la présence du canal de vidange. Les périodes d'exondations trop importantes portent atteinte à l'association d'individus.

Analyse des perturbations : la flore du canal risque d'évoluer vers une certaine fermeture avec les années. L'entretien pratiqué aujourd'hui (débroussailleuse) doit permettre sa conservation. Tout travaux de recalibrage ou de récurrage du canal sont à proscrire. Ces travaux, s'ils sont indispensables doivent faire l'objet d'un plan de réalisation et se faire petit à petit sur différents tronçons de sorte à ne pas perturber tout le linéaire au même moment.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat. L'entretien régulier du chemin et de ses abords semble tout à fait bénéfique au maintient de l'habitat.

Le suivi des sites : Un suivi annuel de certaines portions du site pourrait être opportun. En effet, plusieurs interrogations sont restées malheureusement sans réponses. En l'absence de floraison, nous n'avons pas su déterminer si *Hydrocharis morsus-ranae* est oui ou non présent sur le site. De même, nous n'avons pas su retrouver *Littorella uniflorae* pourtant citée dans le catalogue Bras (8170) et plus Récemment Nicolas Leblond (CBMP). Enfin, il serait opportun de suivre le développement de deux stations à *Thalictrum flavum* situées en bordure du canal.

Par ailleurs, il existe en bordure de l'étang de Privezac une petite mare artificielle qui mérite toute notre attention. D'une part il s'agit d'un milieu qui nous paraît être plus oligotrophe que la pièce d'eau voisine. D'autre part, cette petite mare est vierge de toute population pisciaire et donc laisse supposer un potentiel intéressant pour le développement d'amphibien ou d'odonates….Cette mare d'origine anthropique récente, risque de se voir colonisée par des hélophytes et la saulaie. Nous préconisons de faire un suivi annuel de la mare. L'étude suppose d'effectuer un ou plusieurs relevés phytosociologiques et de faire un suivi photographique de la mare. Ainsi, nous serons en mesure d'alerter le maître d'ouvrage sur la nécessité d'engager ou non des travaux de restauration sur le site (curage, arrachage de ligneux…).

2-2- Végétation des groupements euro-sibérien des vases fluviatiles.

ND

Code Corine : 22.33

Il s'agit d'un groupement très fréquent caractérisé par la présence de nombreuses plantes annuelles que l'on retrouve sur les berges de l'ensemble des étangs à l'exception de l'étang du Roudillou et de La Garrigue aux berges trop abruptes et trop ombragées.

Aspect et type biologique

Lorsque le niveau de l'eau vient à baisser, les vases et les boues riches en matières organiques se peuplent rapidement de grandes annuelles à croissance rapide. D'une année sur l'autre le développement des plantes relevant du *Bidentetea* peut être « explosif et luxuriant » ou à contrario clairsemé et réduit. Cela tient au fait que ce sont les phases d'exondation qui dictent le développement de ces espèces. Ainsi, il suffit que le niveau des eaux baisse en tout début d'été pour observer encore au début de l'automne une végétation dense et haute. En revanche si des suites d'un épisode pluvieux ou de l'arrêt des prélèvements d'eau on assiste à une remontée du niveau, alors la majorité des plantes en place meurent étouffées.

Plusieurs habitats se succèdent très nettement en fonction des phases d'exondation et d'inondation. Généralement, on retrouve un étagement concentrique où se succèdent de l'extérieur vers les parties en eaux libres des formations à joncs, ou bien encore localement quand le sol est plus riche en base, des peuplements à *Juncus inflexus* s'individualisent. Se succèdent ensuite des groupements des vases exondées à *Bidens tripartitus* enrichis de formations de *Polygonum amphibium*. Interviennent ensuite les communautés à grandes laîches puis les communautés amphibies et enfin les tapis de Nymphaea. Le marnage des eaux nous semble être la seule raison pouvant justifier un tel étagement de la végétation. La flore spécialisée se compose de *Bidens tripartitus* et *Bidens cernua*. Les *Polygonum* tiennent également une part importante dans le recouvrement avec surtout *Polygonum hydropiper* et *Polygonum persicaria*. *Polygonum amphibium* se mêle également à la formation. *Lycopus europaeus* y prospère

également avec *Ranunculus flamula* et *repens*. La Menthe aquatique, l'Iris faux acore et *Rorippa amphibia* figurent régulièrement dans nos relevés. La présence de *Juncus articulatus, inflexus* et *effusus* sont des transgressives des pâtures à jonc qui forment la ceinture la plus externe et la moins humide des plages. Des amphibies comme *Carex rostrata* et *C. Hirta* sont également présentes et de petites trouées dans la végétation permettent à *Eleocharis acicularis* de s'exprimer. D'une manière très localisée on retrouve même dans des micros dépressions qui retiennent l'eau *Lemna minor* et *Utricularia vulgaris*. La richesse en nitrate du sol se traduit également par la présence dans plusieurs de nos relevés de *Rumex acetosa* et *Solanum dulcamara*.

Les groupements des vases s'expriment en fonction du battement de la nappe d'eau. C'est d'ailleurs le caractère exondable associé à une grande richesse organique des plages qui favorise le développement de ce groupement. L'habitat se distribue en ceinture autour des plans d'eau sur des berges en pentes douces. Les Bidens spp. et les Poygonum spp. tiennent une part importante dans le recouvrement.

Dynamique et évolution.

L'habitat présente des constantes comme les *Polygonum*, les *Bidens* et les *Rorippa* mais semble aussi très vite s'enrichir de rudérale ou des compagnes des jonçaies et des magocariçaies. Le niveau d'eau, la fréquence et la durée des phases d'exondation sont les facteurs clef de l'expression de ce groupement. A titre d'exemple, en 2008, *Cyperus Fuscus* est apparu d'une manière très abondante sur l'étang d'Anglares, alors qu'il n'avait pas été vu au cours des étés 2006 et 2007. Le prolongement dans la durée des périodes d'exondation favorise l'enrichissement du groupement par des transgressives des formations voisines. Nous n'avons pas constaté de développement de la saulaie qui pourrait, à terme modifier durablement l'expression du *Bidention*.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : l'habitat ne semble pas connaître de difficultés quant à son maintien. Sa présence étant très étroitement liée aux fluctuations du niveau des eaux, on ne peut déduire sa pérennité à long terme du non retour de l'habitat d'une année sur l'autre.

Analyse des perturbations : peu de perturbations semblent pouvoir affecter un habitat lié aux marnages et à la présence d'annuelles.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures d'entretien particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier pour cet habitat.

2.3 Végétation flottante relevant des gazons à Eleocharis des eaux peu profondes.

3130 -2
Code Corine : 22.312

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

On retrouve cette formation sur les étangs de Privezac, Bournazel et d'une manière moindre d'Anglares. L'habitat semble absent des sites du Roudillou et de La Garrigue.

Aspect et type biologique

Il s'agit de gazons dominés par *Eleocharis acicularis* que l'on retrouve le long de la ligne de "marnage". L'habitat est systématiquement localisé sur des plages avec une pente très faible. Les secteurs de forte pente en bordure des lacs n'hébergent pas de stations. Soit du fait d'une moindre régularité d'inondation, soit du fait de l'instabilité du sol. L'habitat peu se décliner en deux types de faciès :

- Un régulièrement exondé enrichi par des espèces de la prairie humide à jonc (*J. effusus, J conglomeratus* ou *J. inflexus*) et (ou) des groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles avec *Lysimachia nummularia, Alisma plantago aquatica, Polygonum persicaria, Polygonum Hydropiper*.
- Un autre régulièrement inondé où l'on retrouve *Utricularia vulgaris, Trapa natans* et *Nymphaea alba*. En 2007, au moment des inventaires les niveaux d'eau élevés, ont certainement favorisé l'interpénétration d'espèces dans des habitats ordinairement plus tranchés.

Les gazons à Eleocharis sont des formations rases occupant de toutes petites superficies. Le groupement présente la particularité de pouvoir supporter des périodes d'exondations et d'inondation assez longues. Comme on peut le constater en comparant la photographie du milieu et celle ci-dessus, le groupement s'enrichit d'espèces des formations voisines d'autant plus vite qu'il est régulièrement ou longuement exondé.

Dynamique et évolution

L'habitat ne semble pas être vulnérable. Le marnage nous apparaît comme base de sa conservation. Les hautes eaux hivernales et printanières permettent de juguler la concurrence et favorise le développement d'*Eleocharis* et de *Littorella (non observée)*. En effet, compte tenu de la taille médiocre et du port des espèces qui caractérisent l'habitat de nombreuses transgressives des formations voisines auraient tôt fait d'investir la formation qui nous paraît

assez stable. Cependant il est important de souligner que les gazons amphibies sont localisés sur des plages sableuses et caillouteuses peu ou faiblement chargées en matières organiques ou les formations des *bidentetea* ont du mal à s'exprimer. Partout où des plantes à grand développement s'expriment les gazons sont absents ou extrêmement fragmentaires.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : La présence régulière de l'habitat et le maintien de son occupation surfacique permet de conclure à un état de conservation favorable. Il serait opportun d'analyser si les populations de ragondins peuvent affecter la formation.

Analyse des perturbations : D'une manière générale toute perturbation durable dans les niveaux d'eau est susceptible de porter atteinte à la formation. La stabilisation du niveau de l'eau, élevé où bas sur un pas de temps important favorisera l'installation d'espèces des formations voisines. En effet, c'est le battement de la nappe d'eau, qui empêche les végétaux des autres formations de s'implanter. De même, l'envasement, risque de favoriser des espèces des bidentetea. Sur le même principe, des apports conséquents d'intrants (en provenance du bassin versant ou directement sur l'étang) peuvent à terme entraîner une trop forte eutrophisation de l'eau et la disparition de l'habitat. Le piétinement excessif du bord des plans d'eau ou des interventions brusques (curages, profilage des berges…) où bien encore l'usage d'herbicide auront le même effet délétère sur la formation. La formation est également susceptible d'être affectée par les ragondins (particulièrement présents sur Privezac). La mise en place d'exclos de pâture sur des sites témoins pourrait nous permettre d'en savoir plus.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures d'entretien particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : Il serait opportun d'effectuer un suivi plus fin des gazons a *Eleocharis* ne serait ce que pour pouvoir déterminer avec certitude la présence de *Littorella uniflora.* Pour rappel cette petite annuelle donnée comme fréquente par Antoine Bras dans les années 1870 - 1880 a été revue par le Conservatoire Botanique Midi-Pyrénées en 2006. Nous n'avons pas eu le loisir d'observer la Littorelle pendant nos inventaires de terrain.

2.4. Peuplements de grandes laîches (Magnocaricion).

ND
Code Corine : 53.21
.

On retrouve ces formations principalement sur l'étang de Privezac de Bournazel et d'une manière très localisée en amont du site du Roudilllou.

Aspect et type biologique

Il s'agit de formations dominées par *Carex riparia, C. rostrata, C. Hirta* et dans une moindre mesure par *C. paniculata*. Il s'agit de formation évoluant essentiellement en tapis et occupant des portions régulièrement inondées. Les peuplements peuvent être quasiment purs si les conditions d'humidité sont suffisamment sélectives. Cependant, on retrouve également dans

nos relevés *Phalaris arundinacea* avec un coefficient de présence de III et également *Iris Pseudoacorus, Polygonum hydropiper, Polygonum persicaria* et *Polygonum amphibium*.

Juncus acutiflorus, *Juncus effusus* et *Lycopus europaeus* se retrouvent sur les formations les plus externes, c'est-à-dire les plus anciennement exondées.

Sur notre zone d'étude, les peuplements à grandes laîches se retrouvent souvent en situation amphibie. Sur la photographie ci –contre, on observe très nettement la zonation en anneaux concentriques avec de l'arrière plan vers le premier plan des peuplements de jonc et enrichis d'espèces des mégaphorbiaies, puis une nouvelle ceinture de jonc plus jeune apparue à la faveur du marnage et enfin, en vert tendre, au premier plan, les pieds dans l'eau, la magnocariçaie.

L'habitat est situé sur le flan externe des communautés amphibies. C'est le retrait progressif des eaux qui déclenche le développement des carex. Ainsi, on retrouve des plages clairement identifiées parallèlement aux courbes de niveaux. Au fil du temps, les plages en peuplement quasi pur dans les premiers stades, s'enrichissent d'espèces des prairies hygrophiles voisines et du *Bidentetea*. L'abaissement prolongé du niveau de l'eau favorise l'implantation d'intrusives. A contrario la permanence d'une certaine humidité favorise le maintien de l'habitat dans sa forme originelle.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : comme nous l'avons vu précédemment, l'habitat est conditionné par la présence d'eau d'une manière permanente ou temporaire. Le prolongement des phases d'exondation favorisant l'apparition de transgressives. Ces formations peuvent donc fluctuer d'une année sur l'autre en fonction des niveaux d'eau sans que pour autant on puisse en conclure sur l'état de conservation de l'habitat sur le long terme.

Analyse des perturbations : une eutrophisation excessive en provenance du bassin versant, des phases d'exondation prolongées ou un faucardage régulier peuvent perturber durablement ces formations.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures d'entretien particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier pour cet habitat.

2.5. Végétation relevant du Mentho-juncion

ND

Code Corine : 37.241 & .32.217

Il s'agit ici de prairies méso hygrophiles, fertilisées et souvent intensément pâturées que l'on retrouve au niveau du parcellaire bordelier des étangs de Bournazel et du Roudillou. L'habitat se présente aussi sous forme de colonies de Jonc que l'on retrouve sur les berges exondées des étangs de Privezac et Bournazel où il s'exprime en anneaux concentriques autour des zones constamment inondées.

Aspect et type biologique

On retrouve cet habitat au voisinage des berges ou sur des parcelles en position de cuvette, occasionnellement inondées, intensément pâturées et régulièrement amendées. Cette formation se présente sous l'aspect de prairies denses où se mêlent différentes prairiales. On retrouve fréquemment *Juncus effusus* en association avec *J. conglomeratus* et dans une moindre mesure *Juncus articulatus* et *acutifloris*. Dans nos relevés, quand *Juncus inflexus* s'exprime, il apparaît comme l'unique représentant des juncaceae. On le retrouve sur des sols assez drainants, bien minéralisés, parfois piétinés et probablement plus riches en bases. L'habitat se compose également d'intrusives des formations voisines sans pour autant qu'une d'entre elles se détachent et connaisse un développement important : *Lycopus europaeus, Polygonum hydropiper, Lythrum salicaria, Alopecurus geniculatus, Potentilla anserina…*

Dynamique et évolution

Il semble que ces habitats soient assez stables. Parmi ces formations, certaines ne sont pas gérées. D'autres sont pâturées et fortement piétinées (habitat situé à proximité de point d'abreuvement pour le bétail). Les degrés d'hygromorphie sont variables selon les sites. Certains sont proches de la saturation en eau et d'autres ne le sont que très épisodiquement.

Les sites pâturés et piétinés ne devraient pas connaître d'évolution notable. Les joncs, supportant bien une certaine eutrophisation et le piétinement, se maintiendront dans leur état paucispécifique.

Les sites les plus hygrophiles, peuvent à terme s'enrichir d'espèces des phragmitetea ou des prairies hygrophiles.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : le maintien surfacique de l'habitat est un indicateur de conservation favorable. Cependant, l'habitat peut voir sa diversité biologique s'améliorer du fait d'une moindre pression pastorale et d'une diminution sensible des apports organiques. La fauche (avec exportation de la matière sèche) et ou le pâturage sont des corrélats de la conservation de la formation.

Analyse des perturbations : une pression pastorale trop forte ou un apport excessif d'éléments fertilisants.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : Des mesures agricoles contractuelles type MAET pourraient encourager des pratiques limitant ou supprimant l'apport de matières minérales ou organiques sur ces parcelles humides.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier pour cet habitat.

2.6. Végétation relevant du Calthion palustris

ND

Code Corine : 37.21

L'habitat ne concerne que quelques prairies humides aux sols profonds, bien minéralisés, situées en périphérie de l'étang de Bournazel.

Aspect et type biologique

Le faciès printanier du *Calthion* est très typique. Le fleurissement intense et précoce des Populages caractérise parfaitement l'habitat. Il s'agit de prairies développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, mouillés ou humides, souvent inondées au moins en hiver. Sur notre zone d'étude, elles sont essentiellement pâturées, plus rarement fauchées. Les joncs sont présents mais ne dominent pas. On y retrouve notamment *Juncus effusus* et *acutiflorus* avec de faibles taux de recouvrement. *Ranuculus repens* s'exprime au milieu de nombreuses prairiales comme *Holcus lanatus, Cynosurus cristatus, Agrostis stolonifera, Phleum pratense* et *Arrhenatherum elatius*. *Ranunculus acris* en revanche présente plus d'affinités avec l'humide et on la retrouve en mélange avec des Carex, des Renouées…

Dynamique et évolution

Ces formations assurent la transition entre les prairies mésophiles à *Arrhenaterum* et les communautés à petites et grandes laîches. Elles comprennent donc un grand nombre de communautés distinctes et sont souvent riches en espèces.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : la permanence de la surface d'occupation de l'habitat est un indicateur de conservation favorable. La fauche et ou le pâturage sont des corrélats de la conservation de la formation.

Analyse des perturbations : une pression pastorale trop forte ou un apport excessif d'éléments fertilisant.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : Des mesures agricoles contractuelles type MAET pourraient encourager des pratiques limitant ou supprimant l'apport de matières minérales ou organiques sur ces parcelles humides.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier pour cet habitat.

2.7. Végétation du Phragmition communis

ND

Code Corine : 53.13 X 53.16

Il s'agit de formations que l'on retrouve sur la majorité des étangs et qui devraient rapidement coloniser ceux qui en sont dépourvus. En effet seul l'étang de La Garrigue ne possède pas encore de ceinture végétale de ce type eu égard au caractère récent de son curage.

Aspect et type biologique.

La végétation relevant des *Phragmitetea* s'implante assez rapidement. Excepté sur les berges trop abruptes où quand le niveau d'eau est trop élevé. Les peuplements qui relèvent de cette classe s'implante généralement au bout de quelques années sur tous les plans d'eau. Ils peuvent même à certains égards être considérés comme cicatriciels tant ils s'implantent facilement sur des profils remaniés. Les ceintures de bord des eaux qui se forment ainsi sont : des roselières à Baldingère, des groupements à *Typha, Iris pseodacorus* où à *Sparganium.*

Les Baldingères ne forment pas dans le cas des étangs du Ségala de plages denses et mono spécifiques mais sont le plus souvent en mélange avec d'autres espèces. On les retrouve en situation franchement aquatique ou sur des zones d'atterrissement ou relevant des prairies humides.

Les communautés à *Typha* occupent des zones toujours en eau ou très régulièrement inondées et toujours humides, sur substrat vaseux ou sableux. Elles apparaissent assez rapidement sur des profils remaniés.

Près de l'étang du Roudillou et de bournazel c'est dans un habitat relevant des *Phragmitetea* que l'on retrouve quelques pieds de *Thalictrum flavum* ainsi que dans des alliances relevant du *Magnocaricion* ou des peuplements à *Phalaris arundinacea*.

Sparganium erectum se retrouve également sur le Roudillou et sur l'étang de Bournazel où il forme des peuplements linéaires et assez denses.

Dynamique et évolution

Ici aussi, il semble que ce soit le niveau d'eau qui soit le garant du maintient de l'habitat. Tantôt inondé, tantôt exondé, la fréquence et la régularité des immersions ralenti la rudéralisation de l'habitat. Dans nos relevés nous avons pu constater que la limite entre l'alliance du

Convolvulion sepium et du *Phragmition* était parfois ténue. Les assèchements de longue durée semblent également favoriser les transgressives du *Filipendulion* (*Lycopus europaeus***,** *Lysimachia vulgaris***,** *Lythrum salicaria***,** *Mentha aquatiqua***)** et dans les cas extrêmes des espèces des groupements nitrophiles (*Urtica dioica, Rumex conglomeratus*). A contrario la régularité de la présence de l'eau favorise les groupements du Magnocaricon avec sur notre zone d'étude *Carex riparia* et *Carex paniculata*.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : le marnage naturel ou artificiel (prélèvement pour l'irrigation) favorise l'implantation et la conservation de l'habitat.

Analyse des perturbations : il semble que globalement peu de perturbations puissent porter atteintes à ces formations. D'une part elles paraissent suffisamment réactives pour s'implanter sur des sites vierges ou fraîchement remaniés. D'autre part les fluctuations de niveau d'eau (naturelles ou artificielles) ont toujours influé l'évolution spatiale de l'habitat.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de gestion pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de mesures de suivi pour cet habitat. En revanche, les stations à *Thalictrum* qui semblent bénéficier d'un entretien tardif des parcelles ou évolue l'espèce pourraient bénéficier d'un suivi annuel ou bisannuel.

2.8. Végétation du Convolvulion sepium

6430
Code Corine : 37.71
HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

On retrouve souvent cette alliance en queue d'étang ou le long des ruisseaux d'alimentation ainsi qu'en bordure des haies rivulaires sur les étangs de Bournazel et de Privezac.

Aspect et type biologique

Le *Convolvulion* se présente comme une masse de végétation enchevêtrée, difficilement pénétrable où les hautes herbes se mêlent aux lianes. Certains auteurs le décrivent comme la plus hygrophile des alliances rudérales. Elle comporte des peuplements serrés de *Rubus caesius*, mélangés d'Orties. L'Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*) et le Liseron (*Calystegia sepium*) sont des constantes sur notre zone d'étude. On retrouve également *Scrophularia nodosum et aquatica*, *Artemisia vulgaris* et *Cirsium arvense* avec une certaine régularité. Sur l'étang de Bournazel on retrouve également au sein de cet habitat une espèce non indigène : *Galega officinalis*.

Le Convolvulion dans son aspect traditionnel de végétation enchevêtrée et dense. Notez la présence d'espèces compagnes de la mégaphorbiaie et des groupements nitrophiles fréquemment en mélange dans cet habitat

Dynamique et évolution

Ici encore, c'est l'action de l'eau qui préside à la dynamique de l'habitat. A l'origine de cette alliance il y avait très certainement un faciès s'apparentant à celui de la roselière. Une baisse durable du niveau d'eau, un abattement du toit de la nappe phréatique ou l'élévation des berges suites à des apports de limons favorisent des situations moins hygrophiles qui permettent à cette alliance de s'exprimer. La poursuite du recul de l'eau conduit à des situations édaphiques fraîches et entraîne généralement le développement de peuplements typiques du *Géo-allarion*. D'une manière générale, le *Convolvulion* semble assez stable. Il s'enrichit plus ou moins avec le temps et les fluctuations du niveau d'eau d'espèces rudérales ou de prairiales hygrophytes.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : il s'agit d'un habitat de transition qui s'implante à la faveur d'un assèchement prolongé. L'habitat peut éventuellement fluctuer d'une année sur l'autre dans sa répartition spatiale au grès des phases d'inondation et d'exondation. L'habitat lorsqu'il est présent semble assez stable.

Analyse des perturbations : des actions anthropiques fortes (drainage, curage, brûlage) ou à cycle court (fauche régulière et fréquente) peuvent perturber durablement l'habitat.

La restauration : nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat. Localement, sur Bournazel l'habitat est entretenu par une fauche manuelle. Il semble que cet entretien périodique à longs intervalles ne nuise pas à la formation.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de mesures de suivi pour cet habitat.

ND

Code Corine : 38.11

2.9.- Formations des prairies pâturées relevant du Cynosurion cristatii.

Compte tenu de leur position en fond de vallon les prairies mésophiles de notre zone d'étude présentent généralement une taille modeste et sont gérées par le pâturage.

Aspect et type biologique

Il s'agit de prairies gérées par le pâturage. Quand elles ont été pâturées l'hétérogénéité structurale qui en résulte (zones pâturées, zones piétinées, refus de pâtures…) permet facilement la reconnaissance des prairies du *Cynosurion*. L'herbe se répartit généralement en deux strates, l'une basse et dense, l'autre relativement élevée mais clairsemée et laissant passer assez largement la lumière. Cela en réponse au pâturage qui tend à favoriser les espèces radicantes.

Sur notre zone d'étude, les espèces que l'on peut citer pour individualiser l'habitat sont : *Cynosurus cristatus, Lotus corniculatus, Lolium perenne, Dactylis glomerata, Bellis perennis…*

A quoi il faut ajouter quelques compagnes comme : *Vicia sativa, Trifolium medium, trifolium campestre, Taraxacum officinale, Ranunculus repens, Ranunculus bulbosus, Ranunculus acris, Poa trivalis, Plantago media, Plantago lanceolata, Orchis mascula…*

Dynamique et évolution

Il est difficile de généraliser l'aspect du *Cynosurion*. En effet, selon la pression pastorale, le piétinement, le tassement ou la fumure plusieurs individus d'association peuvent s'exprimer. Par ailleurs, les mêmes facteurs peuvent modifier la composition floristique d'une parcelle sur une échelle de temps parfois brève.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : selon l'intensité du pacage il s'agit d'une prairie rase piquetée de refus, généralement non ligneux. L'ensemble présente un faciès assez diversifié : avec des zones régulièrement pâturée, des plages surpâturées, des bouquets de refus, des colonies de plantes rudérales liées aux zone de reposoir, des zones où le sol à nu traduit les circulations préférentielles du bétail et où s'exprime une flore des milieux régulièrement piétinés, des stations d'espèces nitrophiles favorisées par les déjections du bétail. A l'échelle de la parcelle, peu d'espèces spéciales, mais une hétérogénéité structurale favorable à une certaine diversité biologique.

Analyse des perturbations : Le surpâturage et le sous pâturage sont à éviter. Une pression trop forte entraîne un tassement et un enrichissement des sols souvent favorable à des espèces coriaces ou piquantes peu appétantes. A contrario, une prairie négligée favorisera l'implantation d'espèces ligneuses typique des ronciers. L'apport excessif d'amendements conduit à un appauvrissement de la flore en favorisant les espèces les plus compétitrices. Le retournement est évidemment une perturbation immédiate, totale et durable.

La restauration : sur notre zone d'étude l'habitat ne requiert pas de mesures de restaurations.

L'entretien : Il importe de conserver des chargements moyens annuels compris entre 1 et 1,4 UGB/ha et compte tenu des déjection animales l'apport d'amendement peut rester modéré. Des mesures agricoles contractuelles type MAET pourraient encourager des pratiques limitant ou supprimant l'apport de matières minérales ou organiques sur ces parcelles.

Le suivi des sites : Nous ne préconisons pas de suivi particulier sur les prairies pâturées.

2.10. Végétation de l'Alnion glutinosae

ND
Code Corine : 44.91

Il s'agit de formation de bouquets de Saules et d'Aulnes que l'on retrouve en bordure du plan d'eau de Bournazel, sur l'amont du Roudillou et d'Anglarès.

Aspect et type biologique

On retrouve l'habitat sur des sols profonds, riches et régulièrement mouillés voire inondés. Il s'agit de formation sylvatiques hygrophiles, comprenant à la fois la formation arborée dominée par l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et le Saule (*Salix atrocinerea*). La présence de quelques compagnes ayant des affinités avec les milieux frais et sciaphiles (*Corylus avellana*, *Fraxinus excelsior*) nous renseigne sur l'existence de probables phases d'exondation ou de surélévation liée à des bancs d'alluvion. La flore du sous bois est pauvre mais spécialisée (*Phalaris arundinacea*, *Mentha aquatica*, *Glyceria fluitans, Solanum dulcamara*...).

Dynamique et évolution

Les appareils radiculaires plongent dans un sol continuellement humide, ce qui tend à limiter l'intrusion d'espèces mésophiles. Quelques méso-hygrophiles peuvent réussir à s'implanter à la faveur de périodes d'exondation ou sur quelques tertres d'alluvions. La diminution de l'engorgement des sols favorisera des peuplements mésophiles. *L'Alnion glutinosae* semble assez stable. En l'absence de perturbations hydrauliques l'habitat peut se maintenir longtemps. Pars ailleurs, l'habitat présente une faible valeur économique et un faible potentiel pour les boisements notamment. De fait, l'habitat est peu perturbé par des actions anthropiques.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : le maintien du fonctionnement hydraulique, garant de l'engorgement des sols est un bon indicateur de conservation favorable.

Analyse des perturbations : l'engorgement des sols est l'un des principaux facteurs limitant l'implantation d'essences mésophiles. Toutes les modifications du fonctionnement hydraulique sont susceptibles d'engendrer des perturbations.

La restauration : sur notre zone d'étude l'habitat ne requiert pas de mesures de restaurations.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier sur les prairies pâturées. Toutefois Gérard Briane souligne que l'Aulne tend à reculer. La majorité des arbres sont en effet de taille modeste ou « crevard ».

2.11. Végétation du Faxino - Quercion

ND

Code Corine : 41.2

Il s'agit de chênaies que l'on retrouve sur la presqu'île de l'étang Privezac et en rive gauche de l'étang du Roudillou.

Aspect et type biologique

Il s'agit d'une chênaie pédonculé disposant d'un sous bois relativement riche. De nombreuses essences arbustives et des petits arbres s'y développent.

On voit abonder : *Ligustrum vulgare, Prunus spinosa, Evonymus europaeus, Cornus Sanguinea, Corylus Avellana, Crataegus laevigata, Crataegus monogyna, Cytisus scoparius, Rosa canina, Rosa arvensis, Acer campestre, Populus tremula, Prunus avium* et *Fraxinus excelsior*.

De nombreuses lianes et grimpantes figurent également dans nos relevés avec : *Lonicera periclymenum, Lonicera Xylosteum, Tamus communis, Hedera helix...*

La strate herbacée se compose de : *Deschampsia flexuosa, Dactylis glomerata, Anthriscus sylvestris, Gallium mollugo, Geum urbanum, Mentha pulegium, Phleum pratense, Stachys officinalis, Urtica dioica…*

Dynamique et évolution

L'habitat nous paraît stable. La création de clairières du fait de l'abattage de quelques arbres ou de la chute de quelques vétérans des suites d'un épisode météorologique exceptionnel favoriserait l'apparition de landes secondaires et de commensales des prairies.

Orientations de gestion et suivi

Indicateurs de conservation favorable : le maintien de l'aspect boisé, l'absence de coupes à blanc d'une manière généralisée suffisent à la conservation de l'habitat.

Analyse des perturbations : la réalisation d'une coupe à blanc ou la chute d'arbres vieillissants conduisent à l'apparition de landes cicatricielles et au rajeunissement de la dynamique.

La restauration : sur notre zone d'étude l'habitat ne requiert pas de mesures de restauration.

L'entretien : nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.

Le suivi des sites : nous ne préconisons pas de suivi particulier sur l'habitat.

E Les espèces animales de la directive habitat dans le document d'objectif « Etangs du Ségala »

On retrouve plusieurs espèces d'intérêt communautaire sur le site des étangs du Ségala. Les fiches des espèces correspondantes figurent en annexe du présent rapport. Parmi les invertébrés « directivés » c'est le cortège des insectes saproxylophages qui est le plus présent. En effet, on y retrouve le Pique Prune (*Osmoderma eremita*), Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces espèces sont toutes assez régulièrement observées en Aveyron (exception faite du Pique Prune qui se concentre essentiellement dans la région naturelle du Causse Comtal et d'une manière moindre sur le Lévezou). Nous avons pu observer à plusieurs reprises des adultes de Lucane et de Grand Capricorne. La détermination de ces espèces emblématiques ne posant pas de problème particulier, elle a été réalisée par nos soins. Nous n'avons pas cherché à contacter ces espèces, il s'agit uniquement de sujets dont nous avons croisé la route au cours de nos inventaires floristiques et dont nous avons consigné la présence sur nos carnets. Sur nos notes de terrain, on relève trois observations de Lucane (1 mâle et deux femelles) pour une observation de Grand Capricorne. Concernant le Pique–Prune, nous avons uniquement prospecté quelques vieux arbres aux cavités faciles d'accès. L'espèce ne figurant pas dans le formulaire standard de données et, par ailleurs, aucune mention ne faisant état de sa présence sur ce secteur géographique, nous ne l'avons pas vraiment cherché. Toujours est-il que nous avons pu récupérer du terreau avec des crottes qui, après analyse (H. Brustel), se sont révélées être très probablement de vielles crottes de Pique Prune. La remarque sur l'ancienneté des crottes que nous avons donné à analyser est très pertinente. Elles se trouvaient dans un arbre mort, en état de décomposition très avancé et dont le maintien de la station verticale semblait ne pas devoir durer très longtemps. Nous n'avons pas trouvé d'indices de présence supplémentaires ailleurs. Cependant, on retrouve localement dans les haies et en bordure des étangs, des « trognes » qui pourraient tout à fait héberger une population relictuelle.

La Loutre fait un retour remarqué sur le département de l'Aveyron. Au cours de nos investigations de terrain, nous avons été très attentif à la présence d'épreintes. Nous n'avons pas observé d'indices de présence. L'ONCFS nous a soumis une cartographie précisant les limites potentielles de répartition de l'espèce. Effectivement, la zone concernée par les étangs du Ségala reste vierge de tout contact. Cependant, les agents de l'ONCFS nous ont clairement précisé qu'au vu de la progression de l'animal sur le département, ils ne seraient nullement étonnés que des indices de présence de l'espèce soient vus dans les années à venir. Cette précision devait avoir valeur de prédiction car fin 2008, une épreinte de Loutre a été trouvée à quelques kilomètres à peine de l'un des étangs concerné par le présent document d'objectif.

La Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron, a déterminé l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Cette belle découverte semble « ne rien devoir » aux étangs puisque l'espèce est considérée comme rhéophile et recherche surtout des eaux claires et bien oxygénées. Cependant, la présence de l'espèce est bien avérée sur le site (site au sens large) où elle semble bénéficier essentiellement de la présence du petit ruisseau localisé entre les étangs d'Anglares et de Privezac.

La Loche d'étang n'est pas présente sur notre zone d'étude. L'espèce se cantonnerait uniquement au nord et à l'est du territoire national. La Fédération Départementale de la Pêche n'a d'ailleurs émis aucun doute quant à son absence. Absence qui nous a été confirmée par tous les propriétaires d'étangs qui de « père en fils » n'ont jamais pris dans leurs filets ou leurs pêcheries de Loche d'étang.

V HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DETERMINATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

A. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats d'IC.

Afin de hiérarchiser les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur les sites, les critères suivants ont été retenus puis classés par importance en fonction des classes de valeur qui leur ont été attribuées :

- La responsabilité du site pour l'habitat considéré par la directive « Habitats ».
- La typicité ou l'exemplarité de l'habitat : à partir du diagnostic écologique, voir si l'habitat présent correspond bien au milieu visé par la directive ou si nous sommes en présence d'un faciès d'un moindre intérêt biologique.
- La vulnérabilité de l'habitat ou de l'espèce, qui prend en compte l'état de conservation observé et sa dynamique estimée (stable, fermeture lente ou avancée).
- La superficie de l'habitat par rapport à la superficie totale du site.
- La richesse de l'habitat en espèces rares, menacées ou endémiques : autrement dit la valeur patrimoniale locale de l'habitat.

Le tableau suivant présente la hiérarchisation de la valeur patrimoniale réalisée pour les habitats présents sur les sites des «Etangs du Ségala ». Les coefficients attribués sont les suivants :

- La responsabilité du site pour l'habitat considérée par la directive habitat : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = fort
- Etat de conservation de l'habitat : 0 = bon état de conservation, 1 = état de conservation moyennement satisfaisant, 2 = habitat en mauvais état de conservation.
- Typicité de l'habitat : 1 = habitat typique, 0 = faciès de moindre intérêt biologique.
- Vulnérabilité de l'habitat : 0 = pas de menaces potentielles ; 1 = présence de menaces potentielles, à surveiller ; 2 = habitats fortement menacés.
- Surface de l'habitat : > 10 % = 0, de 5 à 10% = 1, < à 5 % = 2.
- Richesse spécifique : présence d'espèces rares ou endémiques = 1, si non = 0.

C'est donc la somme de ces coefficients qui permet de hiérarchiser la valeur patrimoniale de chacun des habitats par rapport aux autres. A somme égale les habitats sont classés selon leur degré de vulnérabilité puis en fonction de la responsabilité du site envers ces habitats. On évalue ainsi les enjeux écologiques majeurs de chacun des sites…

Tableau 14 : Hiérarchisation de la valeur patrimoniale par habitats

Code Eur. 25	Intitulé	Responsabilité du site pour l'habitat d'IC	Etat de conservation	Typicité de l'habitat	Vulnérabilité de l'habitat	Surface	Richesse spécifique	Somme
3150-3	Plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3	1	1	1	1	1	8
3150-2	Plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres submergés	3	1	1	1	1	1	8
3150-1	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes.	3	1	1	1	0	1	7
3140 - 2	Communautés à Characées des eaux oligo – mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines.	3	1	1	1	2	1	9
3130-2	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophiqueà mésotrophique planitaire des régions continentales, des littorella uniflorae.	3	1	1	1	1	1	8

Au vu de cette analyse, les habitats naturels qui apparaissent comme les enjeux de conservation sont tous très étroitement imbriqués.

Si l'on prend l'exemple des communautés à Characées la qualité de l'eau revêt une importance capitale. Le caractère oligotrophe à mésotrophe de l'eau est primordial. De fait, la principale mesure de conservation est liée à une gestion globale de la qualité de l'eau. Toutefois il est important de noter que les communautés à Charophycées sont des groupements pionniers qui tolèrent peu la concurrence des macrophytes aquatiques. Comme tous les habitats pionniers, la formation est dépendante de l'entretien, des niveaux d'eau et de l'envasement. Le développement des ceintures ripariennes et la pollution entraînent également la disparition de l'habitat. Sur notre zone d'étude, les formations à Characées sont donc particulièrement vulnérables.

Toutes les formations ont toutes en commun l'absence d'autonomie pour leur alimentation hydraulique. Bien que présentant un faciès en rupture avec les milieux environnant, les étangs sont des milieux ouverts sur l'extérieur totalement dépendant de leur bassin d'alimentation. Aussi, les enjeux de conservation dépassent le simple cadre de la valeur patrimoniale de l'habitat d'intérêt communautaire et concernent d'avantage des mesures globales directement liées à la préservation ou à la reconquête de la qualité de l'eau et à la maîtrise de l'érosion. C'est pourquoi nous estimons que l'atteinte de la conservation des habitats d'intérêt communautaire passe bien souvent par de la « non intervention » et surtout par une gestion qualitative de l'eau. La réduction des intrants, la mise en place enherbées, la non utilisation de produits phytosanitaires, la reconversion des terres arables, l'entretien des haies et des ripisylves sont des actions plus importantes pour les milieux aquatiques de notre zone d'étude que la gestion directes de formations existantes.

Lemnion minoris

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 3150-3

Code Corine : 22.12 & 13 22.41

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Bien que fragmenté, ce groupement est bien présent sur notre zone d'étude. Lorsqu'il s'exprime, l'habitat colonise les dépressions, les canaux et les bésales ou dominent principalement *Lemna minor* et dans une moindre mesure *Lemna gibba*.	Classe : Lemnetea. Ordre : Lemnetalia minoris. Alliance : Lemnion minoris
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie, structure.***
- Bésales, micro dépressions, canaux ombragées partout ou l'eau stagne. - Eau peu profonde, se réchauffant rapidement, riche en éléments nutritifs.	- Végétation dominée par les *Lemna*. - diversité floristique assez faible du fait de la forte capacité colonisatrice de la formation.

Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- L'habitat paraît assez conquérant. Il est rare, lorsqu'il s'exprime, qu'il laisse place à d'autres formations. Les *Lemna* colonisent toute la surface des dépressions ou des canaux dans lesquelles elles s'expriment ne tolérant aucune espèce immergée.	- Les bésales et les canaux où l'habitat s'exprime risquent à terme de se refermer sous l'effet de l'envasement et de la dynamique des formations riveraines.
Etat de conservation sur le site.	
- L'habitat n'est pas en danger sur le site et ne semble pas en expansion pour autant. En effet, si l'habitat semble vigoureux dans les micro plans d'eau ou les canaux il semble actuellement incapable de coloniser les zones d'eau libre. La profondeur des plans d'eau et dans une moindre mesure l'avifaune et la faune pisciaire sont des facteurs limitants le développement des *Lemna*. l'habitat étant surtout lié à la présence d'eau stagnante eutrophe peu de perturbations semblent en mesure de l'affecter durablement. On note que sa présence est surtout liée aux situations ombragées.	
Proposition de gestion.	
- l'habitat ne nous paraît pas vulnérable. Sa présence suffit à confirmer un état de conservation favorable.	
Proposition de mesures de restauration.	
- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.	
Etude et suivis à développer.	
- nous ne préconisons pas de mesures de suivi pour cet habitat.	
Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat ne présente pas une valeur patrimoniale particulière.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Hydrocaricion

morsus ranae.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 3150-2

Code Corine : 22.12 & 13 x 22.41

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Il s'agit de groupement où l'on retrouve *Utricularia vulgaris*. Cette formation se rencontre seule ou en mélange avec d'autres groupements relevant des *Lemnetea* ou des *Potametea*	Classe : Lemnetea. Ordre : Lemnetalia minoris. Alliance : Hydrocharition morsus-ranae. Association : Utricularietum vulgaris.
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie, structure.***
- Sur notre zone d'étude, le groupement s'implante principalement dans des zones peu profondes avec des berges en pentes douces et ensoleillées.	- L'association est dominée par la présence d'*Utricularia vulgaris*, seule ou en mélange avec des groupements flottants librement ou enracinés.
Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- Au cours de l'année 2008, nous avons cru desceller un lien entre le recul des *Nymphae* et le fort développement des Utriculaires. Nous ne pouvons livrer ici que des spéculations. mais il nous paraît judicieux de penser que la concurrence des autres formations pourrait nuire à l'habitat. Les espèces phares semblent tolérer de courtes périodes d'exondations	- Comme pour tous les habitats aquatiques l'usage de produits phytosanitaires est totalement à proscrire. - Des périodes d'exondations prolongées et répétées peuvent nuire au groupement.

Etat de conservation sur le site.
- Sur les 2 sites où elle est connue *U. vulgaris* semble se maintenir d'une manière satisfaisante. Cependant, nous manquons de recul et d'historique pour savoir si elle a été plus abondante par le passé (notamment sur l'étang de Bournazel). Bras la cite sur l'étang d'Anglares où nous ne l'avons pas revue.
Proposition de gestion.
- nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.
Proposition de mesures de restauration.
- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.
Etude et suivis à développer.
- nous ne préconisons pas de mesures de suivi pour cet habitat.

Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat présente une grande valeur patrimoniale. Il s'agit très probablement du seul site Naura 2000 de Midi – Pyrénées hébergeant *Utricularia vulgaris*.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Hydrocaricion

morsus ranae.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 3150-2

Code Corine : 22.4312

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Cet habitat correspond au *Trapetum natantis*. Plutôt rare sur notre zone d'étude la Châtaigne d'eau ne se retrouve que sur l'étang de Privezac et d'Anglares.	Classe : Lemnetea. Ordre : Lemnetalia minoris. Alliance : Hydrocharition morsus-ranae Association : Trapetum natantis.
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie structure.***
- Sur notre zone d'étude, le groupement s'implante principalement dans des zones peu profondes et ensoleillées.	- La Châtaigne d'eau se retrouve en mélange avec des colonies à utriculaire ou enserrée dans des tapis à Nénuphar.
Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- D'après plusieurs connaisseurs des sites l'habitat semble en régression partout où il est présent. Nos connaissances actuelles ne nous permettent pas d'en connaître les causes.	- Présence en surnombre des ragondins ? - Epandage excessif d'intrants sur l'étang ou le bassin versant. - Utilisation de produits phytosanitaires. - Périodes d'exondations prolongées dans le temps.

Etat de conservation sur le site.
- L'habitat semble en régression. Les différents observateurs donnent *Trapa natans* comme moins abondante. Elle aurait été vue sur 4 étangs et ne subsisterait plus que sur 2 à ce jour. - Le ragondin est susceptible d'exercer une pression sur les *Trapa*. - Les phases d'exondation prolongées sont susceptibles d'affecter l'habitat.
Proposition de gestion.
- En l'absence d'une connaissance plus fine du fonctionnement écologique de *Trapa natans*, nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.
Proposition de mesures de restauration.
- En l'absence d'une connaissance plus fine du fonctionnement écologique de *Trapa natans*, nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.
Etude et suivis à développer.
- Nous préconisons un suivi annuel de la plante avec dénombrement des pieds afin de pouvoir d'une part connaître la courbe évolutive du nombre d'individus à l'échelle des deux étangs concernés (Privezac et Anglarès) et de connaître les raisons des fluctuations.

Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat présente une grande valeur patrimoniale.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Nymphaeion albae.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 3150-2

Code Corine : 22.4311

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Le *Nymphaeion* se caractérise ici essentiellement par la présence de stations à *Nymphaea alba*.	Classe : Potametea pectinati. Ordre : Potametalia pectinati. Alliance : Nymphaeion albae.
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie structure.***
- Sur notre zone d'étude, bien que la plante semble peu exigeante quant aux hauteurs d'eau, on retrouve principalement la formation dans des zones peu profondes	- Végétation dominée par *Nymphaea alba*. Nous n'avons pas contacté *Nuphar lutea*.
Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- La formation présente une certaine capacité d'expansion. En l'absence de perturbations les *Nymphaea* colonisent assez rapidement les eaux libres.	- Il semble que les *Nymphaea* soient très appréciés des ragondins qui les consomment. - Phases d'exondation prolongées. - Faucardage régulier.

Etat de conservation sur le site.

- Initialement présent sur 3 étangs on ne retrouve plus de station à *Nymphaea* que sur les étangs de Privezac et de Bournazel.

- Sur Privezac, malgré un net recul inexpliqué en 2008 la station se porte bien. Sur Bournazel en revanche les faucardages réguliers mettent en péril l'habitat.

Proposition de gestion.

- Là où il est présent l'habitat ne nécessite pas l'application de mesures de gestion. En revanche, sur Bournazel la formation est en très net recul ces dernières années. L'arrêt du faucardage sur un des bras du plan d'eau devrait favoriser le redéploiement localisé de l'habitat

Proposition de mesures de restauration.

- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.

Etude et suivis à développer.

- Sur l'étang de Privezac, les *Nymphaea* ont très nettement reculé au cours de l'été 2008 sans que nous puissions y attribuer une cause. Prolifération des ragondins, vidange suivies d'un assèchement temporaire, maladies…plusieurs hypothèses sont ainsi avancées sans que nous puissions privilégier l'une ou l'autre de ces orientations.

- Un suivi avec mise en place d'exclos pour protéger certaines zones de la dent des ragondins nous en apprendra certainement plus.

- La présence de carpes herbivores exotiques lâchées dans certains plans d'eau peut affecter les stations de plantes aquatiques. Même si l'impact des poissons herbivores ne nous paraît pas important à l'échelle du site, il serait opportun de faire quelques recherches bibliographiques sur le sujet. Certains gestionnaires en France ont certainement du être confronté au problème et pourrait nous apporter des renseignements.

- Sur l'étang de Bournazel, l'arrêt du faucardage sur un des bras du plan d'eau devrait favoriser le développement de l'habitat et en conséquence l'avifaune. La mise en place de cette mesure « non interventionniste » peut être riche d'enseignement. Notamment sur la capacité de résilience de la formation.

Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat présente une grande valeur patrimoniale et surtout un impact visuel et paysager très fort. - Lorsqu'il s'exprime d'une manière importante, l'habitat est d'un très grand intérêt pour l'avifaune notamment.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Nymphaeion albae.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Code Natura 2000 : 3150-2

Code Corine : 22.4315

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Il s'agit ici de formations principalement caractérisées par la présence de *Polygonum amphibium*.	Classe : Potametea pectinati. Ordre : Potametalia pectinati. Alliance : Nymphaeion albae. Association : Polygonum amphibium.
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie structure.***
- On retrouve le groupement sur les étangs de Privezac, d'Anglares, de Bournazel et dans la partie amont de l'étang du Roudillou.	- Il s'agit d'une formation amphibie que l'on peut retrouver en pleine eau, en bordure de rivage dans une zone rendue amphibie par le marnage où en situation prairiale.
Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- L'habitat en situation terrestre surprend toujours par sa générosité sans que pour autant le groupement devienne réellement dominant. - Les stations amphibies ou franchement aquatiques semblent avoir plus de mal à s'exprimer face aux envahissants Nénuphars, carex et autres Iris..	- Présence en surnombre des ragondins ? - Epandage excessif d'intrants sur l'étang ou le bassin versant. - Utilisation de produits phytosanitaires.

Etat de conservation sur le site.
- La formation est susceptible d'être affectée par les ragondins (particulièrement présents sur Privezac). La mise en place d'exclos de pâture sur des sites témoins pourrait nous permettre d'en savoir plus.
Proposition de gestion.
- Il serait opportun d'analyser si les populations de ragondins peuvent affecter la formation.
Proposition de mesures de restauration.
- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.
Etude et suivis à développer.
- La mise en place d'exclos de pâture destiné à préserver la formation des ragondins sur des sites témoins pourrait nous permettre d'en savoir plus sur l'impact réel de l'animal.

Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat présente une valeur patrimoniale et un impact visuel important.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Potamion pectinati.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Code Natura 2000 : 3150-2

Code Corine : 22.42

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Il s'agit de groupements à végétations immergées et enracinées. Les espèces les plus communes de cette alliance sont : *Ceratophyllum demersum*, *Potamogeton natans*, *Potamogeton pectinatus*…	Classe : Potametea pectinati. Ordre : Potametalia pectinati. Alliance : Potamion pectinati.
Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie structure.***
- Cet habitat concerne l'étang de Privezac, de Bournazel et d'une manière moindre celui du Roudillou.	On retrouve la formation : - dans les canaux aux eaux peu profondes, plus ou moins eutrophes et présentant un débit d'écoulement lent. - Dans une mare déconnectée de l'étang de Privezac. - En pleine eau en bordure des berges sur l'étang de Privezac.

Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- L'habitat ne nous paraît pas menacé. Il s'exprime même avec une certaine opulence sur l'étang de Bournazel. A terme, il se peut que le canal connaisse une évolution vers le *Phragmition* et le *Convolvulion*.	- la flore du canal risque d'évoluer vers une certaine fermeture avec les années. - Tout travaux de recalibrage ou de récurrage du canal de Bournazel sont à proscrire. Ces travaux, s'ils sont indispensables doivent faire l'objet d'un plan de réalisation et se faire petit à petit sur différents tronçons de sorte à ne pas perturber tout le linéaire au même moment.
Etat de conservation sur le site.	
- L'habitat ne nous paraît pas menacé, il s'exprime même assez fortement sur Bournazel notamment.	
Proposition de gestion.	
- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.	
Proposition de mesures de restauration.	
- nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.	
Etude et suivis à développer.	
- Un suivi annuel de certaines portions du site pourrait être opportun. En effet, en l'absence de floraison, nous n'avons pas su déterminer si *Hydrocharis morsus-ranae* est oui ou non présent sur le site. - La petite mare artificielle en bordure de l'étang de Privezac mérite notre attention. D'une part il s'agit d'un milieu qui nous paraît être plus oligotrophe que la pièce d'eau voisine. D'autre part, cette petite mare est vierge de toute population pisciaire et donc laisse supposer un potentiel intéressant pour le développement d'amphibien ou d'odonates…. Nous préconisons de faire un suivi annuel de la mare. L'étude suppose d'effectuer un ou plusieurs relevés	

phytosociologiques et de faire un suivi photographique de la mare. Ainsi, nous serons en mesure d'alerter le maître d'ouvrage sur la nécessité d'engager ou non des travaux de restauration sur le site.	
Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- L'habitat présente une valeur patrimoniale.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

Eleocharition acicularis.

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE

Code Natura 2000 : 3130

Code Corine : 22.31

Caractéristiques phytosociologique	**Rang phytosociologique**
- Il s'agit de gazons dominés par *Eleocharis acicularis*. Sur notre zone d'étude, l'habitat peu se décliner en deux types de faciès : - Un régulièrement exondé enrichi par des espèces de la prairie humide à jonc (*J. effusus*, *J conglomeratus* ou *J. inflexus*) et (ou) des groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles avec *Lysimachia nummularia*, *Alisma plantago aquatica*, *Polygonum persicaria*, *Polygonum Hydropiper*. - Un autre régulièrement inondé où l'on retrouve *Utricularia vulgaris*, *Trapa natans* et *Nymphaea alba*. En 2007, au moment des inventaires les niveaux d'eau élevés, ont certainement favorisé l'interpénétration d'espèces dans des habitats ordinairement plus tranchés	Classe : Littorelletea uniflorae. Ordre : Littorelletalia uniflorae. Alliance : Eleocharition acicularis.

Caractéristiques stationnelles.	***Physionomie structure.***
- On retrouve cette formation sur les étangs de Privezac, Bournazel et d'une manière moindre d'Anglares. L'habitat semble absent des sites du Roudillou et de La Garrigue.	- Il s'agit de gazons dominés par *Eleocharis acicularis* que l'on retrouve le long de la ligne de "marnage". L'habitat est systématiquement localisé sur des plages avec une pente très faible. Les secteurs de forte pente en bordure des lacs n'hébergent pas de stations. Soit du fait d'une moindre régularité d'inondation, soit du fait de l'instabilité du sol.
Dynamique et évolution.	***Menaces sur le site.***
- Le marnage est à la base de la conservation de la formation. Les hautes eaux hivernales et printanières permettent de juguler la concurrence et favorise le développement de l'Eleocharis. - Les gazons amphibies sont localisés sur des plages sableuses et caillouteuses peu ou faiblement chargées en matières organiques. Partout où des plantes à grand développement s'expriment les gazons amphibie sont absents ou fragmentaires.	- Toute perturbation durable du niveau des eaux est susceptible de porter atteinte à la formation. C'est le battement de la nappe, qui empêche les végétaux des autres formations de s'implanter. - L'envasement, risque de favoriser des espèces nitrophiles. - Des apports conséquents d'intrants risquent d'entraîner une trop forte eutrophisation de l'eau et la disparition de l'habitat. - Le piétinement excessif du bord des plans d'eau. - Des interventions brutales (curages, profilage des berges, usages d'herbicides) auront le même effet délétère sur la formation.

Etat de conservation sur le site.	
- L'habitat ne semble pas être vulnérable sur notre zone d'étude.	
Proposition de gestion.	
- Nous ne préconisons pas de mesures de gestion particulières pour cet habitat.	
Proposition de mesures de restauration.	
- Nous ne préconisons pas de mesures de restauration particulières pour cet habitat.	
Etude et suivis à développer.	
- Il serait opportun d'effectuer un suivi plus fin des gazons a *Eleocharis* ne serait ce que pour pouvoir déterminer avec certitude la présence de *Littorella uniflora*.	
Valeur patrimoniale.	***Intérêt économique.***
- La valeur patrimoniale de cet habitat est très haute, au moins en ce qui concerne la flore.	- L'habitat ne présente pas une valeur économique particulière.

VI PROPOSITIONS DE GESTION

Le Comité de pilotage a souhaité, des sa mise en place, que la démarche Natura 2000 tienne compte de la spécificité des 2 cantons concernés : il s'agit d'un territoire marqué par une forte culture ségali, avec une dynamique économique et sociale prégnante : en témoigne le nombre d'exploitations présentes sur ces 2 cantons et les activités économiques nombreuses (artisanat et commerces).

Toutes ces activités ont su préserver un environnement de qualité, qui se traduit aujourd'hui par l'inscription de 5 étangs au réseau Natura 2000.

Aussi, le Comité de pilotage a fait le choix d'engager la réflexion dans une stratégie de démarche de développement durable, la finalité étant d'assurer une gestion durable de la biodiversité autour des étangs et d'accompagner les activités valorisant socialement et économiquement l'attractivité renforcé du territoire.

Aussi, le Comité de pilotage a constitué 2 groupes de travail reprenant les enjeux prioritaires du territoire : « Eau et biodiversité » et « Economie et tourisme ».

Suite à la réunion publique, et par voie de presse, tous les acteurs locaux ont été invité à apporter leur contribution dans l'élaboration du plan d'actions : au total, c'est une trentaine de personnes qui ont ainsi participé, dans cette phase de concertation, à l'élaboration du DOCOB.

Chaque groupe de travail s'est réuni trois fois :

- la première réunion a permis, dans une démarche prospective, de faire émerger des idées, des projets
- la deuxième réunion a consisté à croiser les idées/projets avec les enjeux identifiés dans les phases de diagnostics et à faire des premières propositions concrètes
- la troisième réunion a permis la mise en commun des projets issus de chaque groupe de travail, afin d'en assurer la compatibilité et complémentarité

De cette phase de concertation, il en ressort un programme d'actions qui reprend les trois moteurs du développement durable :

- l'environnement
- l'économie
- le social

A Les actions de gestion : MAET

Les premières fiches correspondent au volet agricole du plan d'actions. Cela se traduit par un ensemble de mesures agroenvironnementales qui sont applicables sur les terres agricoles situées dans le bassin d'influence des étangs (seuls les étangs et leurs proches abords ont fait l'objet d'inventaires faunistiques et floristiques). Ces mesures peuvent avoir un impact favorable sur les habitats aquatiques et amphibies.

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 1	
INTITULE DU PROJET	***Gestion extensive des prairies permanentes et temporaires de longue durée.***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs
OBJECTIF	1- Ne pas détruire les prairies. 2- Raisonner les interventions mécaniques ou de pâturage en fonction d'objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. 3- Limiter les apports de fertilisants : permettre le maintien (ou la réapparition) des habitats naturels et particulièrement la préservation de la qualité de l'eau.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société
LES ACTIONS	1- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01), 2- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),. 3- La limitation des apports de fertilisants, minéraux et organiques à : a) 95 UN/ha dont 30 UN/ha en minéral chaque année et sur chacune des parcelles engagées b) 65 UN/ha dont 0 UN/ha en minéral chaque année et sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 02). **a) Aide annuelle proposée 108,96 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans** **b) Aide annuelle proposée 156,36 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA

FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 170 ha de prairies en contrat (113 000 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N°1 / MAE N° 2	
INTITULE DU PROJET	***Gestion extensive des prairies humides fauchées en bordure des étangs et cours d'eau affluents.***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs
OBJECTIF	1- Ne pas détruire les prairies. 2- Raisonner les interventions mécaniques ou de pâturage en fonction d'objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. 3- Supprimer les apports de fertilisants afin de préserver la flore et l'équilibre écologique de ces habitats remarquables. Préserver la qualité de l'eau sur ces milieux très sensibles au lessivage.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	1- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01), 2- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),. 3- La suppression totale de fertilisation minérale et organique sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 03). **Aide annuelle proposée 228 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 10 ha de prairies en contrat (11 400 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N°1 / MAE N° 3	
INTITULE **DU PROJET**	***Implantation de cultures intermédiaires en période de risques de lessivage entre deux cultures annuelles.***
ENJEU ET HABITATS	Eau
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Limiter le lessivage massif de matières actives, notamment d'azote et phosphore vers les étangs ou cours d'eau affluents (protection des eaux).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	a) Engagement au minimum de 50 % de la surface culture annuelle concerné dans la ZI pour chaque exploitant, b) Implantation juste après récolte (au plus tard 1er septembre pour les céréales et 1er novembre pour les maïs ensilage) d'un couvert herbacé à base de graminées fourragères et/ou de céréales (légumineuse, repousse et maintien des chaumes non autorisés) : cahier d'enregistrement des interventions, c) Absence totale de fertilisation azotée (minérale, organique) et de produits phytosanitaires sur la culture intermédiaire, d) Absence de récolte, de pâturage de la culture intermédiaire avant sa destruction après 1er mars. (RDR – dispositif 214-I – COUVER01) **Aide annuelle proposée 43 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 25 ha en contrat (5 400 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 4	
INTITULE DU PROJET	***Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Implanter de façon pérenne des couverts herbacés en bordure des étangs et des cours d'eau affluents pour limiter les phénomènes érosifs et de lessivage et constituer des zones refuges pour la faune et la flore.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	1- Implantation d'un couvert herbacé : ➢ Implantation d'un couvert herbacé (couvert permanent pendant les 5 ans), d'au moins 10 m de large et maximum 30m, en bordure des étangs et des cours d'eau affluents sur des surfaces déclarées en grandes cultures la campagne précédant la demande d'engagement, ➢ Implantation d'un couvert herbacé à base de graminées fourragères (type ray-grass anglais, dactyle, fétuque,…) et/ou de légumineuses (luzernes, trèfles), ➢ Entretien du couvert par le pâturage ou mécaniquement (fauche, broyage). (RDR – dispositif 214-I – COUVER06) 2- L'interdiction de destruction de la prairie, l'interdiction de désherbage chimique, l'absence d'écobuage ou de brûlage dirigé (RDR – dispositif 214-I – SOCLE H01), 3- L'enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 01),. 4- La suppression totale de fertilisation minérale et organique sur chacune des parcelles engagées (RDR – dispositif 214-I – HERBE 03). **Aide annuelle proposée 356 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA

FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 2 ha en contrat (3 500 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 5	
INTITULE DU PROJET	***Réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles.***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau, sur les cultures annuelles dans la ZI.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	1) -Effectuer un bilan annuel (sur les 5 ans) de la stratégie de protection des cultures annuelles, -Définir les **« Indicateurs de Fréquence de Traitement »** (IFT) maximal correspondant au nombre de doses homologuées par hectare et par an en grandes cultures pour : ➢ les traitements herbicides, ➢ les traitements phytosanitaires hors herbicides, (RDR – dispositif 214-I – PHYTO01) 2) Réduire l'IFT « herbicides » maximal progressivement pour atteindre : a. 80% de l'IFT en année 2 b. 70 % de l'IFT en année 3 c. 60 % de l'IFT en année 4 et 5 (RDR – dispositif 214-I – PHYTO04) 3) Réduire l'IFT «hors herbicides » maximal progressivement pour atteindre : a. 70% de l'IFT en année 2 b. 60 % de l'IFT en année 3 c. 50 % de l'IFT en année 4 et 5 (RDR – dispositif 214-I – PHYTO05) Contractualisation de 100% des surfaces éligibles dans la ZI, **Aide annuelle proposée 161 € par hectare engagé et par an pendant 5 ans**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 40 ha en contrat (32 000 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 6	
INTITULE DU PROJET	***Entretien de la ripisylve en bordure des étangs et des cours d'eau affluents.***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Maintenir et entretenir la ripisylve en bordure des étangs et cours d'eau affluents qui joue un rôle de protection contre le ruissellement et l'érosion (qualité des eaux) et de maintien de la biodiversité (zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société.
LES ACTIONS	1) Réalisation d'un diagnostic précisant la localisation des ripisylves éligibles : les essences qui les composent et la taille de la végétation (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron ») 2) Etablir un plan de gestion des ripisylves engagées : a) Au minimum 1 taille ou un élagage en 5 ans, b) Les modalités d'élimination , de suppression par coupes des arbres morts ou branches mortes (dessouchage interdit) et embâcles dans les étangs ou cours d'eau, c) Les périodes d'intervention à respecter pour l'entretien (éventuellement pour la réhabilitation) ou l'enlèvement des embâcles, d) La liste du matériel autorisé pour la taille (n'éclatant pas les branches : gyrobroyage interdit). (RDR – dispositif 214-I – LINEA 03) **Aide annuelle proposée 0,84 € / ml engagé et par an pendant 5 ans. (pour 1 taille en 5 ans)**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »).
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 5 km de ripisylves en contrat (21 000 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 7	
INTITULE DU PROJET	***Entretien de haies localisées de manière pertinente dans les zones d'influence des étangs.***
ENJEU ET HABITATS	Eau et biodiversité
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Dans la Zone d'Influence (ZI) des étangs (hors zone vulnérable)
OBJECTIF	Maintenir et entretenir les haies dans la ZI des étangs qui jouent un rôle de protection contre le ruissellement et l'érosion des sols (qualité des eaux) et de maintien de la biodiversité (lieu de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales).
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société
LES ACTIONS	1) Réalisation d'un diagnostic précisant la localisation des haies éligibles : les essences qui les composent et leur taille (haies hautes et/ou haies basses,…) de la végétation (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron ») 2) Etablir un plan de gestion adéquat pour chaque type de haies engagé : a. Au minimum 1 taille ou un élagage en 5 ans (dont 1 taille au moins au cours des 3 premières années et au maximum une taille par an), b. Les essences locales à réimplanter le cas échéant afin d'assurer la continuité de la haie (jeunes plants au plus 4 ans, pas de paillage plastique), c. Les périodes d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre les mois de décembre et février, d. La liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches : (à définir selon le type de haies, hautes ou basses). (RDR – dispositif 214-I – LINEA 01) **Aide annuelle proposée 0,344 € / ml engagé et par an pendant 5 ans. (pour 2 tailles en 5 ans).**
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A - Maîtrise d'œuvre : ADASEA (partenariat avec l'association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »).
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 15 km de haies en contrat (25 800 €)

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N° 1 / MAE N° 8	
INTITULE DU PROJET	***Réalisation d'un diagnostic d'exploitation.***
ENJEU	Biodiversité et eau
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	sur les périmètres Natura 2000 de la commune de La Rouquette
OBJECTIF	Réaliser un diagnostic d'exploitation visant à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes à mettre en œuvre au niveau de leur exploitation.
PUBLIC CIBLE	Les exploitants individuels ou en société .
LES ACTIONS	1) Diagnostic individuel parcellaire permettant : a) de localiser les habitats, les ripisylves , les haies , en lien avec les mesures proposées, b) d'identifier les parcelles pouvant être engagées dans les différentes mesures, c) de préciser à l'exploitant le type de plan de gestion adapté à chaque mesure, d) d'assurer la cohérence de l'engagement de l'exploitant avec ceux des autres exploitant du territoire. **Aide annuelle forfaitaire proposée 96 € par an et par exploitation pendant 5 ans** (plafonné à 20 % du montant total de la mesure et au plafond communautaire à l'hectare pour le type de couvert concerné).
PARTENAIRES	Exploitants agricoles effectuant une déclaration PAC – SIAV2A – ADASEA – Association « Arbres, Haies, Paysage d'Aveyron »
FINANCEMENT	PDRH (2007- 2013) RDR2 – Dispositifs déconcentrés : dispositif I – les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
CALENDRIER REALISATION	Réalisation des contrats sur deux ans : 2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Potentiellement 40 diagnostics (19 200 €)

B Les fiches « projet » correspondant à des actions

Les fiches précédentes correspondent à des mesures agroenvironnementales qui ont pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation des habitats aquatiques et amphibies.

Pour répondre aux objectifs de la Directive Habitats, nous avons également recours à des fiches « projet » qui correspondent à des actions précises autour des étangs du Ségala.

Ces actions proposées reprennent les trois axes du développement durable et l'on retrouve donc des projets qui vont associer environnement, social et économique.

La préservation de la biodiversité est l'objectif premier, l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des espèces et des habitats naturels est également essentiel dans le fonctionnement d'un territoire Natura 2000 et l'implication des acteurs locaux est un gage de réussite pour une telle démarche. Cela se retrouve dans les fiches actions n°2 à 9.

Enfin, lors des groupes de travail, de nombreux projets ont été évoqués. Tous ne peuvent pas rentrer dans la démarche Natura 2000. Ainsi, des projets présentés dans les pages suivantes ont été élaborés lors des groupes de travail mais seront financés par des fonds spécifiques. Ces actions se retrouvent dans les fiches A à D.

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N°2	
INTITULE DU PROJET	**Restauration hydraulique des étangs et gestion de la ressource en eau (étangs et chevelu amont/aval)**
ENJEU	Environnemental et patrimonial
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Assurer la pérennité des étangs, plus particulièrement les étangs présentant des digues endommagées (infiltrations, renards) tels que Le Roudillou, La Garrigue et le Grand Etang de Privezac Proposer aux propriétaires des programmes de gestion hydraulique cohérents avec l'échelon du bassin versant (hydraulique et écosystème)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs
LES ACTIONS	Réalisation, par étang, d'un diagnostic prenant en compte son impact dans le fonctionnement hydraulique du sous bassin versant Ce diagnostic doit conduire à : - un plan de restauration hydraulique (quand nécessaire) et un plan d'entretien des ouvrages (digues, seuils…) - un plan d'équipements limitant les impacts thermiques dans les ruisseaux (vidange par eau de fond…) et les apports de boue et espèces invasives dans les ruisseaux (lit filtrant, dérivation…) - un plan de gestion annuel conciliant les usages existants et le respect des écosystèmes des étangs et de leur bassin versant - conseil technique et réglementaire aux propriétaires ayant un projet de curage Un éclairage juridique concernant la responsabilité des propriétaires et du conseil général concernant les digues sur lesquelles passe le réseau routier départemental (Bournazel et Privezac) Elaborer/diffuser des références en terme de restauration et de gestion de l'étanchéité d'étangs Mise en place de remontée d'eau pour les troupeaux
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : propriétaires des étangs et conseil général 12 Maître d'oeuvre potentiel : SIAV2A, FDAAPPMA 12 Partenaires identifiés : gestionnaires des étangs, AAPPMA, Communes et/ou intercommunalités, DDAF / SPE, Association de sauvegarde des moulins

COUT	Diagnostic, bilan hydrologique, plan de restauration hydraulique, plan d'équipements nécessaires au bon état écologique limitant les impacts et plan de gestion annuel et plan de gestion des étangs : ***10 000 € par étang*** Eclairage juridique : intervention du Conseil Général (DRIE) Mise en place de remontée d'eau pour les troupeaux : Animation préalable et suivi chantier : 5 j x 450 € = ***2250 €*** Investissement pour 7 remontées : 7 x 2000 € = ***14 000 €***
FINANCEMENT	<u>Etudes préalables</u> Etangs privés : 50% Feader, 50% Etat Etangs publics (Roudillou et La Garrigue) : Leader et Conseil Général (TDENS) <u>Aménagement des remontées d'eau (animation et investissement)</u> 50% MAP 50% Agence de Eau Adour Garonne
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011- 2012
RESULTATS ATTENDUS	Etanchéification des seuils et digues permettant le maintien de niveaux d'eau satisfaisant en vue de conserver les habitats d'intérêt communautaire inféodés aux étangs Maintien de la biodiversité présente sur les étangs Limitation de l'envasement des étangs et du chevelu à l'occasion des transferts hydrauliques

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N°3	
INTITULE DU PROJET	**Régulation sévère des populations de ragondins et rats musqués**
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs mais plus particulièrement les étangs où des populations importantes de ragondins et de rats musqués ont été observées (ex : Roudillou et zone humide amont)
OBJECTIF	Limiter l'impact dommageable sur les étangs (berges, chaussées, végétation aquatique) des espèces non-autochtones que sont le ragondin et le rat musqué / Réduire parallèlement les risques de transmission de maladies bactériologiques telles que la leptospirose dont peuvent être porteuses les populations de ragondins et de rats musqués
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, propriétaires et exploitants agricoles riverains des étangs
LES ACTIONS	- Définir plusieurs moyens d'actions complémentaires participant à la régulation des populations de ragondins et de rats musqués en excluant l'empoisonnement chimique (piégeage, chasse à l'arc) - Créer et animer un réseau piégeurs et assurer la formation spécifique au piégeage - Mettre en place des campagnes de lutte - Assurer un suivi des populations - Communiquer auprès du Grand Public
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : SIAV2A ou FDC 12 Maître d'oeuvre potentiel FDC 12 Partenaires identifiés : Propriétaires et gestionnaires d'étangs, Fédération et associations de chasse, Association des Piégeurs Agréés de l'Aveyron, Association des Chasseurs à l'Arc du Rouergue, SIAV2A, Communes

COUT	Formation de piégeage 2 jours x 2 formateurs : 1400 € Remise à niveau des piégeurs agrées et agriculteurs propriétaires 0.5 j x 2 formateurs : 350 € Partie pratique sur le terrain 0.5 j x 2 formateurs : 350 €j Achat de piège à ragondins 25 pièges x 80 € : 2 000 € . **Total :** Formation : ***2100 €*** Matériels : ***2000 €***
FINANCEMENT	Formation FEADER/Etat : 50 % FD Chasse : 30% Contribution des participants : 20% Matériels FEADER/Etat : 50 % Autofinancement : 50%
CALENDRIER DE REALISATION	Mise en oeuvre du projet : 2010 Actions concrètes : de 2010 à 2012
RESULTATS ATTENDUS	Très forte régulation des populations de ragondins et de rats musqués sur les étangs du Ségala et leurs abords

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N°4	
INTITULE DU PROJET	**Aménagement de zones de quiétude pour la faune sauvage sur les étangs**
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Etang de Bournazel (2 zones) et autres étangs sur lesquels les propriétaires sont volontaires
OBJECTIF	Préserver et restaurer l'intérêt ornithologique de l'étang Favoriser la nidification des oiseaux d'eau et proposer une zone de tranquillité pour les oiseaux migrateurs lors des haltes et les oiseaux hivernants.
PUBLIC CIBLE	Propriétaires des étangs
LES ACTIONS	- Définition de secteurs et de surfaces nécessaires à la quiétude des oiseaux - Interdire l'accès aux embarcations dans les zones de quiétude. - Limiter la fréquentation humaine - Selon la zone de quiétude définie sur chaque étang : - Rouvrir le milieu afin d'augmenter les zones d'eau libre. - Maintenir des zones dégagées sur les rives de l'étang pour permettre le décollage de certains oiseaux (canards…). - Développer une surface de roselière afin de favoriser la présence de certaines espèces d'oiseaux nicheurs ou de passage (Grèbe huppé, Bihoreau gris, Grande Aigrette, Bruant des roseaux…). - Maintenir une zone de vasière et de joncs pour favoriser la présence de limicoles ou du Râle d'eau et le développement des invertébrés, source de nourriture pour ces derniers. - Préserver certaines zones de nénuphars qui renferment pleins d'invertébrés aquatiques et poissons appréciés des oiseaux d'eau. - Laisser quelques troncs et branches mortes entassés et flottant près des berges qui servent de reposoir et peuvent servir de support de nids à la Foulque macroule ou au Martin-pêcheur d'Europe. - Préserver toute ceinture boisée entourant les étangs qui isole les oiseaux et la faune en générale de toutes perturbations humaines.
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : Les propriétaires Maîtrise d'œuvre pressentie : LPO Aveyron, ADASEA Partenaires : SIAV2A

COUT	***1 j x 450 € : définition du secteur à quiétude et rencontre avec propriétaires*** ***1, 5 j x 400 € de cartographie d'aménagement et de mesure de gestion des habitats d'oiseaux sur les 3 sites*** total : ***1050 €***
FINANCEMENT	50% FEADER 50% ETAT
CALENDRIER DE REALISATION	2010 2011 2012
RESULTATS ATTENDUS	- Sur Bournazel : retrouver l'intérêt ornithologique majeur de l'étang (si possible proche de celui antérieur à 2003) - Sur les autres étangs : maintenir leur intérêt ornithologique

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N°5	
INTITULE DU PROJET	**Restaurer, préserver et valoriser un maillage d'habitats intégrant les étangs et les milieux annexes (prairies humides, bosquets, anciens vergers de châtaigniers, haies, mares)**
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Offrir aux étangs et à leurs abords des conditions optimales en vue de maintenir et de favoriser la biodiversité
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires et gestionnaires des parcelles localisées dans les zones d'influence des étangs
LES ACTIONS	- MAE (Action N°1) - Plantations de haies, gestion des arbres sénescents - Végétalisation des berges des étangs - Régénération des anciens vergers de châtaigniers (Roudillou)
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage : SIAV2A ou ADASEA Maîtrise d'œuvre pressentie : ADASEA et ACRC Partenaires associées : ACRC, Association Arbres et Paysages, ADASEA, FDAAPPMA LPO, FD Chasse, Nature Midi Pyrénées
COUT	Montage du dossier MAET, information collective et individuelle des agriculteurs : pris en charge dans l'animation Natura 2000 (voir fiche 1) Prospection/diagnostic et choix des sites pour plantation de haies et végétalisation de berges : 4 j Prospection pour identifier les arbres à fort potentiel écologique et plan de régénération : 2 j Recherche de financement et montage dossier : 1 j Suivi des travaux : 2 j Total ingénierie **:** 9 J X 450 € = ***4050 €***
FINANCEMENT	Ingénierie 50% FEADER 50% ETAT
CALENDRIER DE REALISATION	2010 - 2011
RESULTATS ATTENDUS	Préserver et mettre en valeur le maximum d'habitats inféodés aux étangs et à leurs abords

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N°6	
INTITULE DU PROJET	**Suivi de l'évolution des espèces animales et végétales, et des habitats patrimoniaux inféodés aux étangs**
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs et leurs abords
OBJECTIF	Prendre annuellement la mesure de l'évolution des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial. Ceci permettra de vérifier d'une part que le site conserve bien son intérêt, et d'autre part d'identifier si les différentes actions mises en œuvre influent positivement sur le facteur biodiversité (avec bilan annuel à présenter en comité de suivi)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Collectivité au sens large, Propriétaires et gestionnaires des étangs
LES ACTIONS	- Mettre en place des indicateurs de suivi en identifiant prioritairement les habitats et espèces d'intérêt communautaire - Réaliser les prospections de terrain nécessaires en faisant appel aux différents spécialistes (Ex : ADASEA pour le suivi de la flore / FDAAPPMA pour le suivi Odonates / ONCFS pour le suivi faune, etc…) - Etablir une synthèse des prospections annuelles de terrain et les communiquer au comité de suivi du site
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : SIAV2A ou ADASEA Maître d'oeuvre potentiel : ADASEA, FDC, LPO, FDAAPPMA Partenaires identifiés : Conservatoire Botanique Midi Pyrénées

COUT	Suivi des populations d'anatidé, suivi des populations régulables (ragondins et rats musqués) : 0.5 j par mois, soit 6 jours par an : 2100 € (FD Chasses) Suivi des oiseaux et rédaction d'un rapport annuel : 8 j : 3500 € (LPO) Suivi des habitats naturels, rédaction d'un bilan : 6 j : 2700 € (ADASEA) Suivi annuel odonate (1 espèce IC**)** : 445 € (FD Pêche) Total : 8745 € par an Soit ***26 235 € sur 3 ans*** **Option complémentaire : Suivi des peuplements odonatologiques sur 3 étangs : 5125 € pour 3 ans**
FINANCEMENT	50% FEADER 50% ETAT
CALENDRIER DE REALISATION	2010 2011 2012
RESULTATS ATTENDUS	Conservation et si possible amélioration de la biodiversité en espèces et en habitats patrimoniaux sur les étangs du Ségala

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N°7	
INTITULE DU PROJET	**Proposer des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires pour les collectivités et particuliers gestionnaires des abords des étangs**
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Tous les étangs et leurs abords
OBJECTIF	Sensibiliser les collectivités locales (communes, conseil général) et les particuliers sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, et leur proposer des techniques alternatives de substitution
PUBLIC BENEFICIAIRES	Communes, Conseil Général, Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires de parcelles localisées dans les périmètres d'influence des étangs
LES ACTIONS	- Recenser les pratiques existantes des collectivités concernant les traitements phytosanitaires (désherbages routiers, de cimetières, etc…) - Proposer une formation à l'utilisation de techniques alternatives (sur 1/2 journée à une journée) - Financer l'achat de matériel (type désherbeurs thermiques par exemple) - Editer et diffuser un guide des techniques alternatives de désherbage
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : SIAV2A, Communes, Conseil Général Maître d'oeuvre potentiel : SIAV2A Partenaires identifiés : Agence de l'Eau Adour Garonne, associations impliquées dans la promotion de techniques alternatives au désherbage chimique (CLCV)
COUT	Diagnostic communal : 1 j à 450 € Stage de formation : 1000 € par jour pour un groupe de 10 à 12 personnes Plaquette d'information : 1800 € de conception et 500 € de reproduction Equipements : conformément aux conclusions de étude conduite par le Conseil général Coût prévisionnel pour 5 communes : ***5550 €***
FINANCEMENT	FEADER et ETAT : 75% Agence de l'Eau : 25%
CALENDRIER DE REALISATION	2011
RESULTATS ATTENDUS	Changement de pratiques au niveau des collectivités et particuliers en vue de réduire la concentration des molécules issues des produits phytosanitaires dans les étangs et leur réseau hydrographique adjacent

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N° 8	
INTITULE DU PROJET	**Lutte contre les plantes invasives inféodées aux milieux aquatiques**
ENJEU	Environnemental
NIVEAU DE PRIORITE	+
LOCALISATION	Tous les étangs
OBJECTIF	Préserver les étangs du Ségala de l'apparition de plantes invasives sources de banalisation des habitats et de réduction de la biodiversité. Ces plantes invasives sont susceptibles d'apparaître : - sur les étangs même et leurs berges (Jussie, Myriophylle du Brésil, Elodées) - sur les berges de cours d'eau ou ruisseaux adjacents (Renouée du Japon)
PUBLIC BENEFICIAIRES	Propriétaires et gestionnaires des étangs, Propriétaires riverain des étangs et des réseaux hydrauliques adjacents (ruisseaux)
LES ACTIONS	- Créer et animer une cellule de veille « plantes invasives » - Créer et diffuser un guide de reconnaissance des espèces invasives et des moyens de lutte existants et adaptés
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : SIAV2A ou ADASEA Maître d'oeuvre potentiel : ADASEA Partenaires identifiés : Propriétaires et gestionnaires d'étangs, Propriétaires riverains des étangs et ruisseaux adjacents,
COUT	Réalisation d'un dépliant présentant les 20 espèces invasives Rédaction, photos et PAO : 1170 € Impression : 350 €: Total : ***1520 €***
FINANCEMENT	FEADER : 50% ETAT : 50%
CALENDRIER DE REALISATION	2014
RESULTATS ATTENDUS	Maintien en l'état des étangs en vue d'éviter l'apparition et le développement d'espèces invasives

Natura 2000 Etangs du Ségala FICHE PROJET : ACTION N °9	
INTITULE DU PROJET	**Créer un réseau de chemins de randonnées liant les différents étangs**
ENJEU	- ***Socio-culturel / économique***
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	1 boucle comprenant les 3 étangs du pôle nord-est, avec un lien pour relier la boucle comprenant les 2 étangs du pôle sud-ouest . Ce réseau doit intégrer : le petit patrimoine bâti, la châtaigneraie ancienne et les exploitations faisant de l'accueil à la ferme
OBJECTIFS *OPERATIONNELS*	- ***Créer un fil conducteur « Patrimoine du Ségala »*** Faire découvrir la biodiversité des étangs (faune et flore) et la richesse du petit patrimoine liée à l'eau et à la ruralité Sensibiliser à la préservation/gestion des milieux naturels Promouvoir les savoirs faire locaux
PUBLIC BENEFICIAIRE	La population locale, les familles avec enfants Les randonneurs expérimentés (associations de randonneurs) Le grand public et le tourisme familial (avec accès aux handicapés) Les scolaires Les pêcheurs
LES ACTIONS	Définition du tracé du réseau de sentiers, avec une « étude d'impact » Recensement et contact avec les propriétaires concernés Recensement du petit patrimoine, de la flore et faune et des activités porteuses de savoir faire locaux Identification des gestionnaires et définition du plan de gestion annuel du réseau Identification, choix et réalisation des équipements pédagogiques : plate forme d'observation de la faune sauvage, sentier botanique, panneaux d'informations… Réalisation du circuit, conduite de travaux d'aménagement et d'accès… Etablissement d'un plan de communication autour du réseau de sentiers Etablir un plan de suivi annuel de la fréquentation du réseau de chemins
PARTENAIRES	- *Maîtrise d'ouvrage pressentie* **: SIAV2A** ***Maîtrise d'oeuvre pressentie :*** ADASEA ***Partenaires identifiés*** : : Office de Tourisme, Etablissement scolaire agricole de Rignac, FD pêche, FD Chasse, ACRC, CPIE , LPO, Comité Départemental de la randonnées…

COUT	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre - reconnaissance de terrain - recherche cadastrale - médiation avec les propriétaires et conventions de passage - définition des éléments patrimoniaux à communiquer - plan d'aménagement, devis des travaux et plan de financement - plan de communication (charte graphique), devis des panneaux et plan de financement 10 j x 450 € : ***4500 €***
FINANCEMENT	<u>Ingénierie</u> FEADER/ETAT : 50% TDENS : 50% : le réseau de chemins sera inscrit dans le schéma départemental des activités de pleine nature <u>Travaux et équipements</u> LEADER (D32) TDENS
CALENDRIER DE REALISATION	2010 : conception 2011: réalisation
RESULTATS ATTENDUS	Fréquentation harmonieuse du circuit Implication des scolaires et du grand public dans la préservation de leur environnement Impact positif dans l'économie locale

NATURA 2000 ETANGS DU SEGALA FICHE PROJET : ACTION N°10	
INTITULE DU PROJET	**Animation du dispositif Natura 2000**
ENJEU	Environnemental et social
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Tous les étangs.
OBJECTIF	Coordonner la mise en œuvre du DOCOB et son fonctionnement. Assurer la concertation et l'animation.
PUBLIC BENEFICIAIRES	Tout public concerné par le site Natura 2000.
LES ACTIONS	- Gestion de l'ensemble du dossier : - animer la mise en œuvre des mesures de gestion devant aboutir à des contrats, - pré instruction et suivi de la mise en œuvre des contrats, - faciliter et coordonner les différentes actions du DOCOB, - coordonner le fonctionnement du DOCOB avec l'ensemble des actions locales hors DOCOB, - préparer les bilans annuels et leur présentation au COPIL, - Information générale sur Natura 2000 auprès de tout les habitants et usagers du site : – lettre Natura 2000 (4 pages couleurs 500 exemplaires) – diffusion des connaissances et conseils (permanences téléphoniques, réunions, articles de presse,…)
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage SIAV2A Maîtrise d'œuvre (rôle d'animateur) : consultation à réaliser par le SIAV2A

COUT	- Gestion de l'ensemble du dossier : 17 jours * 450 € / jour - Information générale : 6 jours * 450 € / jour - Coût reproduction de la lettre Natura 2000 : 250 € - Total annuel : 23 jours * 450 € = 10 350 € + 250 € = ***10 600 €***
FINANCEMENT	50 % FEADER – 50 % Etat
CALENDRIER DE REALISATION	2009 – 2015
RESULTATS ATTENDUS	- Rapport annuel du suivi de l'animation, - Nombre de contrats et surfaces contractualisées, - La lettre Natura 2000.

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION A

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	**Proposer des sorties « pleine nature » encadrées par des professionnels**
ENJEU	Economique : créer des emplois
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Autour des étangs du Ségala
OBJECTIFS OPERATIONNELS	***Valoriser le circuit de randonnées*** ***Impliquer tous les locaux dans la démarche Natura 2000*** Sensibiliser, faire découvrir la richesse en biodiversité à un large public Conforter l'économie locale
PUBLIC BENEFICIAIRE	Les locaux, ayant capacité à développer un emploi à temps partiel ou saisonnier
LES ACTIONS	Identifier, former un (des) guides pour des sorties « pleine nature » Bâtir les prestations (circuits, thèmes, durée, hébergements…) Constituer la structure porteuse des visites (communication, prise de rendez-vous, organisation des visites…) Elaboration d'une boite à outils (pédagogique et observation) pour accompagnement des sorties « pleine nature »
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Offices de tourisme Maîtrise d'œuvre pressentie : ADASEA, CPIE Partenaires identifiés : SIAV2A, Propriétaires des étangs (public et privés),

COUT	<u>Ingénierie</u> Animation préalable à la constitution de la structure porteuse Définition et construction des prestations (circuits, thèmes, ….) 8 jours X 450 € : ***3600 €*** <u>Formation des guides</u> 2 j (salle et terrain) X 450 € : ***900*** € par an <u>Boite à outils</u> Adaptation de la musette du Gal Quercy Rouergue
FINANCEMENT	LEADER (investissement) Conseil Général
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011 – 2012
RESULTATS ATTENDUS	Emplois crées

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION B

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	***Restaurer et valoriser le petit patrimoine local et rural***
ENJEU	Socio-culturel Economique
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Territoire de projet, avec priorité pour le patrimoine collectif (ou semi – collectif) situé sur le réseau de chemins de randonnées
OBJECTIFS OPERATIONNELS	***Créer un fil conducteur « Patrimoine du Ségala »*** -Renforcer l'attractivité du territoire ***-Valoriser la petite histoire locale*** ***Conforter l'économie locale***
PUBLIC BENEFICIAIRE	Pour la restauration : les communes, collectivités…propriétaires du petit patrimoine rural (moulins, sécadous, fours à pain…) Pour la valorisation/ promotion : **Les Offices de tourisme** Les associations de randonneurs, culturelles….
LES ACTIONS	Recensement du petit patrimoine rural collectif et semi-collectif Restauration de ce petit patrimoine et mise en réseau avec les circuits de randonnées et touristiques Restauration du moulin de la Garrigue pour lui donner la vocation de « centre d'interprétation du territoire des étangs » : accueil public, information culturelle et pédagogique, renvoi sur les sites du « Patrimoine du Ségala ».
PARTENAIRES	***Maîtrise d'ouvrage pressentie*** : les communes (dont Roussenac), ou Communauté de communes Les partenaires identifiés : : SIAV2A, les Offices de tourisme, Les Archives départementales, Sauvegarde du Rouergue, les amis des moulins,ADASEA, CPIE, CAUE …

COUT	Etude pour recensement du petit patrimoine et plan de restauration/valorisation, avec devis et plan de financement des travaux 12 j x 450 € : ***5400 €*** (estimation CDT) Restauration du moulin Chiffrage en cours par la mairie
FINANCEMENT	Conseil Général (TDENS) Conseil Régional LEADER (D32)
CALENDRIER DE REALISATION	2010 à 2015
RESULTATS ATTENDUS	Protection et mise en valeur du petit patrimoine rural Fréquentation diffuse d'un tourisme familial sur le territoire de projet Retombée sur l'économie locale

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION C

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	**Créer une animation autour des produits locaux**
ENJEU	Socio-culturel Economique
NIVEAU DE PRIORITE	+++
LOCALISATION	Le territoire de projet : Bassin d'activité Rignac Montbazens
OBJECTIFS OPERATIONNELS	***Renforcer le fil conducteur « Patrimoine du Ségala »*** Promouvoir et valoriser les savoir-faire et les produits locaux Impliquer tous les acteurs locaux ***Conforter l'économie locale favorable au maintien de la biodiversité***
PUBLIC BENEFICIAIRE	Les acteurs économiques locaux : producteurs fermiers, artisans, commerçants… Les habitants du territoire de projet, élargi à la petite région
LES ACTIONS	Créer les conditions et identifier les moyens permettant de réaliser et d' animer annuellement un événement autour des produits locaux et des saveurs associées à l'identité du terroir ségali *Identifier les manifestations locales existantes pouvant être fédérer et (ou) complémentaires à cet événement *Définir les thématiques phares *Identifier et fédérer les acteurs économiques locaux *Identifier la (ou les) structure(s) porteuse(s) de cette manifestation annuelle *Définir le fonctionnement, les moyens techniques et financiers permettant à la structure de pérenniser cette manifestation Réaliser un événement autour de la pêche de l'étang de Privezac *rechercher une valorisation économique locale du poisson
PARTENAIRES	***Maîtrise d'ouvrage pressentie*** : Office de tourisme ***Partenaires identifiés*** : Pays Rouergue Occidental, les communes (fête tournante sur les communes du territoire), les Comités des fêtes Association « Produits et Saveurs du Rouergue » **Les producteurs fermiers locaux** Les restaurateurs locaux

COUT	Formation/action pour fédérer les acteurs locaux et passer de l'idée au projet ADAFPAT : 5 jours de conseiller x 700 € 6 jours de consultant x 900 € ***Total : 8900 €***
FINANCEMENT	**LEADER (D12)** **Conseil Général**
CALENDRIER DE REALISATION	Tous les ans à partir de 2010
RESULTATS ATTENDUS	**Un événement animé et pérennisé (gestion locale autonome)** **Retombée favorable sur économie locale**

Natura 2000 Etangs du Ségala
FICHE PROJET : ACTION D

Action complémentaire à Natura 2000 (hors DOCOB)

INTITULE DU PROJET	***Accompagner le développement d'un tourisme de « pêche familiale »***
ENJEU	Social et économique
NIVEAU DE PRIORITE	++
LOCALISATION	Etangs du Roudillou et de Lagarrigue
OBJECTIFS OPERATIONNELS	***Impliquer tous les locaux dans la démarche Natura 2000 (collectivités)*** Sensibiliser, éduquer sur la préservation de la biodiversité Conforter l'économie locale favorable au maintien de la biodiversité
PUBLIC BENEFICIAIRES	Les locaux Le pêcheur et sa famille Le public handicapé ayant la pêche comme activité de loisirs
LES ACTIONS	Concertation avec la mairie et élaboration d'un plan d'aménagement des 2 plans d'eau***** (réhabilitation des chemins d'accès aux berges, sécurisation des berges, mise en place de poste de pêche adaptés au public des handicapés…) Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 (panneaux)
PARTENAIRES	Maîtrise d'ouvrage pressentie : FD pêche et Mairie de Roussennac Maîtrise d'œuvre : FD pêche Partenaires identifiés : SIAV2A, AAPPMA du Vers Rouge, Office de tourisme, CPIE

COUT	***34 000 € (devis AAPPMA)***
FINANCEMENT	LEADER (D32)
CALENDRIER DE REALISATION	2010 – 2011
RESULTATS ATTENDUS	Meilleure prise en compte de la biodiversité des étangs et du mode de gestion conservatoire de cette biodiversité Retombée économique à l'échelon local

***** : le lien physique entre les 2 étangs se fera via la réalisation du réseau des chemins (fiche n°8)

NATURA 2000 Etangs du Ségala

Maquette financière pour 2010 - 2014

Actions	Bénéficiaires	Montant	Financement Europe/Etat
Action n° 1 Mesures agri-environnementales	agriculteurs	231 300 €	**231 300 €**
Action n°2 Plan de restauration et de gestion des étangs Remontée d'eau pour animaux	Propriétaires (Public/ privé) Propriétaires	50 000 € 16 250€	**30 000 €** 20 000 € (TDENS et Leader) 16 250 € (MAP+AEAG)
Action 3 Régulation des ragondins	Propriétaires (Public/ privé)	4 100 €	**2 680 €** 1239 € (FD pêche**)**
Action 4 Aménagement zone de quiétude	Propriétaires	1050 €	**1050 €**
Action 5 Restaurer un maillage de biodiversité	Propriétaire et gestionnaire	4050 €	**4050 €**
Actions 6 Suivi de la biodiversité	Associations naturalistes	26 235 € sur 3 ans	**26 235 €**
Actions 7 Techniques alternatives aux traitements phyto	Communes, propriétaires et gestionnaires étangs	5550 €	**4162 €** (1.388 € AEAG)
Action 8 Lutte contre les plantes invasives	Propriétaires et gestionnaires	1520 €	**1520 €**
Action 9 Création d'un réseau de chemins de randonnées	SIAV2A	4500 €	**2250 €** (2 250€ TDENS)
Action 10 Animation du dispositif Natura 2000	Structure animatrice	10 600 € pendant 5 ans soit 53 000 €	**53 000€**
Total DOCOB Natura 2000		**379 145 €**	**356 247 €**

Projet de territoire autour de Natura 2000

Maquette financière pour 2010 - 2014

Actions	Bénéficiaires	Montant	Financement
Action A Proposer des sorties « pleine nature »	Office de tourisme	4050 €	Leader/Conseil Général 3240 €
Action B Etude préalable pour la restauration et la valorisation du patrimoine local et rural Restauration du moulin communal	Les communes	5400 € en cours de chiffrage	Conseil Général 4320 € Leader/Conseil Général
Action C Créer une animation autour des produits locaux	Office de tourisme	8 900 €	Leader/Conseil Général 7120 €
Action D Accompagner le développement d'un tourisme de pêche familiale	Mairie de Roussenac et FD Pêche	34 000 €	Europe/Etat 17 000 €
Total hors DOCOB Natura 2000		**52 350 €**	**31 680 €**

Préfecture de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715 – 12007 RODEZ Cedex
Tel : 05 65 75 71 71

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénnées
Cité administrative, Bd Armand Duportal
Bât G – 31074 TOULOUSE
Tel : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
Route de Bruxelles BP 3370
13022 RODEZ cedex 9
Tel 05 65 73 50 00

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou
Mairie
1 place du portail haut
12390 RIGNAC
Tel : 05 65 63 58 21

ADASEA
Carrefour de l'Agriculture
Maison de l'Agriculture
12026 RODEX Cedex 9

Fédération Départementale de la Pêche
La Gascarie
12000 RODEZ

Nature Midi-Pyrénées
Maison de l'Environnement
de Midi-Pyrénées
14 rue de Tivoli
31068 Toulouse Cedex

LPO Aveyron
10 rue des Coquelicots
12850 ONET
LE CHATEAU

Fédération Départementale des Chasseurs
rue de Rome
12000 RODEZ

Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
MIDI-PYRÉNÉES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

Direction Départementale
des Territoires de l'Aveyron